



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE ■

Groupe de travail sur les
indicateurs de développement durable

Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs

janvier 2012

Janvier 2012



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Janvier 2012



Sommaire

Introduction.....	3
Les Indicateurs Synthétiques de développement	5
L’empreinte écologique.....	7
L’Indicateur de Développement Humain (IDH-2).....	10
L’Indicateur de Santé Sociale (ISS).....	22
Les 22 indicateurs de contexte de développement durable.....	31
Société de la connaissance et développement économique et social.....	39
Consommation et production durables.....	49
Changement climatique et maîtrise de l’énergie.....	55
Transports et mobilité durables.....	65
Conservation et gestion des ressources naturelles.....	69
Santé publique, prévention et gestion des risques.....	75
Cohésion sociale et territoriale.....	81
Bonne gouvernance et lien social.....	93
Annexe.....	98

Document réalisé par le Conseil Régional Nord – Pas de Calais
Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l’Évaluation
Janvier 2012

Conscientes des menaces et des enjeux environnementaux comme des inégalités sociales ou territoriales, les Régions ont un rôle déterminant à jouer dans la promotion du développement durable et sont engagées dans des politiques visant cet objectif depuis de nombreuses années.

Les Régions sont sur une logique de proposer un nouveau modèle de développement, plus soucieux des ressources naturelles et du bien-être humain.

Ce modèle ne peut s'accommoder d'indicateurs de type Produit Intérieur Brut, tant celui-ci, bien qu'étant un indicateur économique pertinent pour juger de l'accroissement de la production d'un pays, présente de nombreuses limites intrinsèques pour juger de l'état de bien-être ou de progrès d'un territoire.

Pour l'économiste Jean Gadrey, co-auteur avec Florence Jany-Catrice de l'ouvrage « Des nouveaux indicateurs de richesse » et membre de la Commission Stiglitz, *« utiliser un thermomètre pour indiquer la température, c'est très bien. Comme indice de bonne santé c'est une faute. C'est pour cela qu'il faut encourager, à côté du PIB, la construction d'autres indicateurs qui visent à mieux cerner la progression ou la régression du bien-être ou ce qu'on appelle aussi le développement humain, le développement durable ou d'autres notions de ce type qui ne sont pas des notions strictement économiques ».*

La recherche de nouveaux indicateurs vise ainsi à donner la possibilité aux Régions françaises de se doter de nouveaux repères, de nouvelles boussoles, destinés à éclairer les politiques publiques régionales et à mieux connaître l'environnement dans lequel ces politiques sont menées.

Cette grille de lecture, à partir de nouveaux indicateurs de richesse et de développement, permet aussi aux Régions de porter un autre regard sur les richesses et de définir une vision partagée du développement durable des territoires.

Lors de la précédente mandature, l'Association des Régions de France et sa commission Développement Durable ont retenu 3 nouveaux indicateurs de richesse comme indicateurs alternatifs au PIB : l'Empreinte Ecologique qui mesure la pression exercée par l'Homme sur la nature, l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2) qui croise les dimensions santé, éducation et niveau de vie du développement humain défini par le PNUD et l'Indicateur de Santé Sociale, qui résume en quelques variables l'aspect multidimensionnel de la santé sociale des régions.

L'ARF avait notamment proposé ces indicateurs à l'Union Européenne lors de la consultation sur le Livre Vert de la Cohésion pour remplacer le PIB dans ses usages visant à répartir les Fonds Européens destinés à la cohésion sociale et territoriale après 2013.

Depuis, suite aux dernières élections régionales, la Commission Développement Durable est présidée par Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes. Celui-ci a confié à Myriam Cau, Vice Présidente de la Région Nord - Pas de Calais au développement durable, à l'évaluation et à la démocratie participative, le soin de piloter, avec l'appui de la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation, un groupe de travail sur la question des indicateurs de développement humain et durable, sur la base des acquis de la précédente mandature.

Il a pour ambition de **mutualiser les expériences et de proposer une approche commune à l'ensemble des Régions, notamment à partir de ce qui a fait consensus dans les propositions avancées lors de la dernière mandature.**

Ce travail se résume en 3 points :

- la promotion des 3 nouveaux indicateurs de richesse retenus, portant un éclairage sur le développement durable des régions françaises.

Les auteurs et porteurs de ces indicateurs rassemblés au sein de FAIR (Forum pour d'Autres Indicateurs de Richesse) sont associés et régulièrement consultés sur cette démarche (Aurélien Boutaud, Jean Gadrey, Florence Jany-Catrice).

- l'élaboration partagée d'un tableau de bord d'indicateurs de contexte de développement durable des régions françaises, à partir de ceux discutés lors de la précédente mandature, des indicateurs territoriaux de développement durable proposés par l'INSEE et le MEEDDM et des travaux régionaux pionniers menés en Midi-Pyrénées, Picardie et Nord – Pas de Calais par les Conseils Régionaux respectifs et les Directions régionales de l'INSEE concernées.

- la réalisation d'une liste d'indicateurs de réalisation, de suivi de l'action régionale en matière de développement durable, en lien notamment avec les Rapports de Développement Durable des Régions.

L'objet de cette publication est de présenter les indicateurs de contexte de développement durable, soit les 2 premiers points de ce programme de travail de la Commission Développement Durable et Environnement de l'ARF.

Ces travaux sont en lien avec les recommandations de la Commission Stiglitz.

Présidée par le prix Nobel Joseph Stiglitz, cette Commission sur la Mesure des Performances Economiques et du Progrès Social a été créée afin de répondre aux préoccupations que suscite l'écart entre les mesures habituelles des grandes variables socio-économiques, comme la croissance, l'inflation, les inégalités, etc..., et la perception communément répandue de celles-ci.

Dans son rapport, la Commission reconnaît, non seulement les limites du PIB comme indicateur de performance économique et de progrès social, mais également les risques encourus par son usage inconsidéré pour piloter les politiques publiques : *« le PIB est la mesure de l'activité économique la plus utilisée, c'est uniquement une mesure de la production marchande et monétaire, même s'il a été souvent utilisé comme mesure du bien-être économique. Procéder ainsi conduit évidemment à des erreurs et à de mauvaises décisions politiques ».*

Les 3 indicateurs synthétiques retenus par l'ARF, l'IDH, l'ISS et l'empreinte écologique permettent dans ce sens de mieux prendre en compte les différentes dimensions d'un développement humain et durable pour les régions françaises.

La Commission Stiglitz a notamment répertorié les principales dimensions du bien-être qu'il convient de prendre en considération : les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse); la santé ; l'éducation ; les activités personnelles : le travail rémunéré, les trajets quotidiens, le travail non rémunéré et le temps consacré aux loisirs ; nombre de ces activités se déroulant au domicile, la participation à la vie politique et la gouvernance ; les liens et rapports sociaux ; l'environnement (état présent et à venir) ; l'insécurité, tant économique que physique.

Toutes ces dimensions modèlent le bien-être de chacun ; pourtant, bon nombre d'entre elles sont ignorées par les outils traditionnels de mesure des revenus mais seront, pour l'essentiel, prises en compte par l'ARF dans les indicateurs synthétiques IDH et ISS mais aussi dans la batterie d'indicateurs de contexte de développement durable.

Les indicateurs synthétiques de développement durable

L'empreinte écologique est un outil qui cherche à quantifier la soutenabilité, en comptabilisant les capacités régénératives du « capital naturel critique ». Pour ce faire, l'empreinte écologique part du principe que la plupart des consommations peuvent être évaluées sous la forme d'une surface (de terre ou de mer) biologiquement productive qu'il convient de mobiliser pour produire ce bien ou ce service.

Biocapacité – En effet, l'essentiel des services biologiques qui permettent d'assouvir les besoins de l'humanité trouve son origine dans le processus de photosynthèse. La quantité de services que la biosphère peut rendre (production de ressources renouvelables, épuration et séquestration de nos déchets) dépend donc de la surface disponible sur Terre pour capter la lumière du soleil par ce biais. Les surfaces de sol et de mer dotées de cette capacité (et potentiellement utilisables par l'homme) sont qualifiées de « surfaces bioproductives ». La somme de ces surfaces disponibles représente ce qu'on nomme la « biocapacité ». En 2007, la biocapacité mondiale était estimée à environ 11,9 milliards d'hectares (soit 1,8 ha/hab).

Empreinte écologique - Chaque type de consommation peut donc être évalué sous la forme d'une surface bioproductive qu'il convient de mobiliser pour produire ce service. Par exemple, il faut une certaine surface de pâturages pour produire chaque année une tonne de viande, ou une certaine surface d'espaces marins pour produire une tonne de sardines, ou encore une certaine surface pour séquestrer le CO₂ que nous émettons. L'ensemble des surfaces nécessaires aux besoins humains représente l'empreinte écologique.

Pour calculer l'empreinte écologique des régions françaises, une approche en 2 temps a été proposée par Aurélien Boutaud, l'un des spécialistes français de l'empreinte écologique :

- une étude de faisabilité : à quelle condition l'empreinte écologique peut-elle être calculée à l'échelle des régions, quelles données mobiliser pour un calcul « abouti », quelle périodicité des calculs,....;
- donner la capacité de la calculer par les Régions.

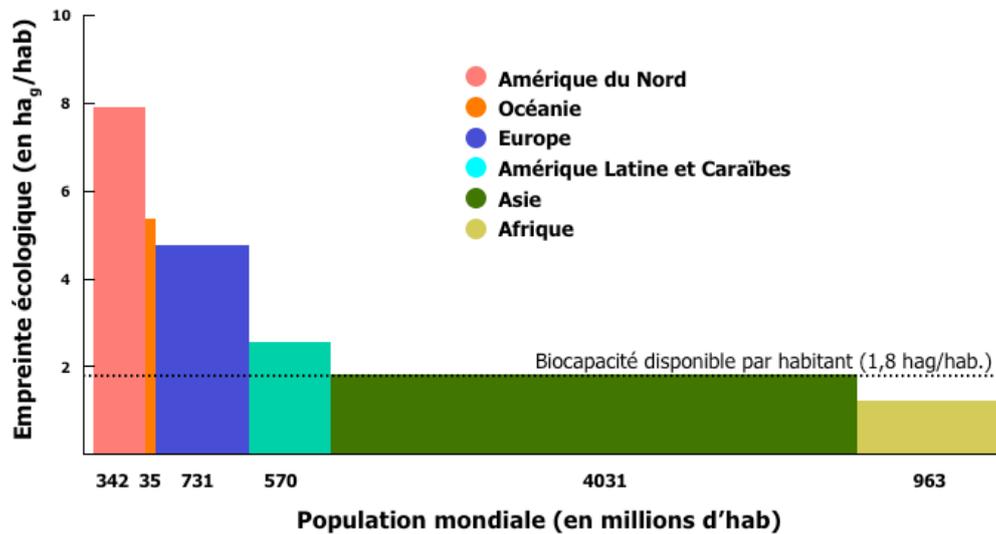
Plus particulièrement, plusieurs sous-questions se posent :

- quelles sont les principales difficultés d'un calcul d'empreinte écologique à l'échelle infranationale ?
- quels outils/méthodes sont aujourd'hui utilisés en France et à l'étranger pour le calcul d'empreinte écologique à l'échelle infranationale ?
- quelles données statistiques sont nécessaires pour utiliser ces outils/méthodes ?
- quelles données sont effectivement disponibles en France à l'échelle des régions ? Auprès de quels organismes ?
- Enfin, quelles conditions faut-il réunir pour obtenir un outil de calcul libre de droit pour les Régions françaises ?

En 2007, l'empreinte écologique de l'humanité était estimée à environ 18 milliards d'hectares globaux (hag) soit 2,7 hag/hab. Cette même année, la biocapacité (c'est à dire les surfaces bioproductives disponibles) étaient estimées à environ 1,8 hag/hab. La différence entre les deux traduit un déficit écologique : autrement dit, l'humanité a sollicité en 2007 la biosphère au-delà de la capacité de cette dernière à se régénérer. Il faudrait environ un an et demi pour régénérer les ressources naturelles consommées par l'humanité en une année.

¹ Cf « Etude de faisabilité d'un calcul d'empreinte écologique à l'échelle des régions françaises » [2011], Rapport final pour l'ARF, A. Boutaud et N. Gondran.

L'empreinte écologique fait l'objet de calculs à l'échelle des continents et des nations. Ces calculs sont aujourd'hui réalisés par un organisme dont la vocation est de coordonner les efforts de recherche et de développement autour de l'empreinte écologique : le Global Footprint Network. Les calculs à cette échelle ont l'avantage d'être homogènes, intégrant pour chaque nation plusieurs centaines de données statistiques provenant pour la plupart d'organismes internationaux, et qui sont exprimées pour la plupart en unités de mesure physique (tonnes, GWh, Gjoules, etc.). Ces données physiques sont ensuite converties en hectares globaux selon une méthode bien établie.



Principales difficultés de calcul à l'échelle infranationale – A l'échelle de territoires infranationaux, les difficultés de calcul d'empreinte écologique sont nombreuses.

Premièrement, les données statistiques disponibles à cette échelle sont moins nombreuses qu'à l'échelle des nations. Cela signifie d'emblée que les calculs ne peuvent pas être aussi précis et rigoureux à une échelle régionale que nationale. Cela signifie également que les méthodes de calcul doivent être adaptées et ne peuvent directement être répliquées à partir des calculateurs nationaux. Enfin, les données régionales étant variables selon les pays, la transposition directe d'une méthode d'un pays vers un autre est difficilement envisageable.

Deuxièmement, l'empreinte écologique repose sur un principe de consommation nette qui consiste à imputer la responsabilité d'un impact au consommateur final : c'est à dire l'habitant. Or, à l'échelle régionale, la plupart des données statistiques environnementales disponibles sont relatives à des territoires : elles englobent à la fois la consommation des entreprises, des administrations et des ménages. L'empreinte des productions exportées doit être retranchée ; et l'empreinte écologique des produits et services importés doit être ajoutée. Idéalement, il faut donc pouvoir disposer de tableaux entrée-sortie pour chaque type de consommation pour réaliser les calculs, ce qui n'est pas évident à l'échelle régionale.

Enfin, une question très concrète concerne la disponibilité des outils de calcul à l'échelle régionale. Nous allons voir qu'il existe en effet à l'étranger plusieurs outils, basés sur des méthodes différentes. Mais savoir si ces outils sont adaptés ou adaptables au cas français ne suffit pas ; il faut également savoir dans quelle mesure et à quelles conditions ils sont utilisables (notamment en termes de droits d'exploitation). Liée à la disponibilité, la question du coût tant au niveau de la création du calculateur que de sa mise à jour et de la collecte des données (issues de sources multiples et hétérogènes) se posera également.

Il existe de nombreuses études de calcul d'empreinte écologique à l'échelle de localités : le GFN en recense plus de 100 à travers le Monde.

Deux familles de méthodes de calcul se distinguent :

la première (« bottom up » ou par composantes) a été développée à la fin des années 1990, notamment sous l'impulsion des bureaux d'études anglais Best Foot Forward et Stockholm Environment Institute. Le principe est d'estimer l'empreinte écologique de chaque bien consommé par une population donnée puis de sommer toutes ces empreintes. Ces analyses sont détaillées et flexibles, mais souffrent : d'une part, d'importantes lacunes liées au fait que toutes les activités et produits consommés ne peuvent être comptabilisés ; et d'autre part, de doubles comptages possibles, car il est difficile de s'assurer que les périmètres de chaque produit et service pris en compte ne se chevauchent pas ; enfin des erreurs de calcul sont possibles (il faudrait connaître exactement l'empreinte écologique liée à la fabrication et à l'acheminement de chaque item consommé par une population donnée, ce qui est difficilement envisageable !).

Puis une seconde méthode (« top down » ou composée) a été développée dans le courant des années 2000, notamment par le Stockholm Environment Institute en partenariat avec le Centre for Integrated Sustainability Analysis (ISA) de l'Université de Sydney² (Wiedmann et al., 2008) et le Global Footprint Network³ (Stechbart and Wilson, 2010). Le point de départ de cette approche composée est la matrice des Comptes Nationaux d'empreinte écologique du pays d'appartenance du territoire étudié. L'empreinte écologique du territoire est ensuite dérivée de ces calculs nationaux au prorata des consommations réelles du territoire étudié. Par exemple, si un territoire consomme dix fois moins d'électricité que le pays entier, l'empreinte écologique liée aux consommations électriques sera égale au dixième de l'empreinte écologique nationale liée à l'électricité.

Cette seconde approche est celle qui est favorisée à l'heure actuelle ; c'est la seule qui peut être reconnue comme conforme aux standards 2009 de calcul d'empreinte écologique à l'échelle des territoires, produits ou organisations. Par exemple, le Stockholm Environment Institute, qui utilisait pour ses premières études territoriales (ville de York, par exemple) une approche par composantes, a développé avec le Centre for Integrated Sustainability Analysis (ISA) de l'Université de Sydney une approche composée qu'il a appliqué à des territoires australiens et anglais.

Cette approche requiert 2 étapes de calcul :

- la relation entre consommations et surfaces nécessaires (matrice d'utilisation des sols) ;
- l'identification des consommations propres au territoire étudié à partir de diverses sources de statistiques de consommations disponibles et l'analyse des tableaux entrées-sorties.

Pour la première étape de calcul, deux méthodes sont envisageables :

- La première nécessite d'utiliser la matrice d'utilisation des sols fournie par le Global Footprint Network.
- La seconde méthode consiste à utiliser les tableaux d'entrées-sorties de la comptabilité nationale pour imputer l'empreinte nationale en proportion des consommations finales. Cette seconde méthode s'appuie sur des données directement disponibles auprès de l'Insee mais nécessite un investissement méthodologique plus important.

Les tendances d'évolution des méthodologies poussent à l'utilisation de la seconde méthode. Pour les objectifs de la démarche ARF, cette méthode offre deux avantages : d'une part, elle prend mieux en compte les spécificités du pays dans les échanges entre secteurs d'activités ; d'autre part, elle ne dépend pas de données dont le calcul n'est pas maîtrisé.

Compte-tenu de ces éléments présentés dans le rapport d'Aurélien Boutaud et Natacha Gondran pour l'ARF, deux temps sont retenus pour calculer une empreinte écologique à une échelle infranationale.

Le premier temps consiste à calculer l'empreinte écologique à partir des données du Global Footprint Network à l'échelle des ZEAT (Zones d'Etudes et d'Aménagement du Territoire). Ce travail pourrait être abouti pour le second semestre 2012. Il permettrait notamment de montrer l'intérêt d'un calcul à une échelle infranationale.

Le second temps consiste à calculer l'empreinte écologique à partir des tableaux d'entrées-sorties à l'échelle des régions. Ce travail permettrait à la fois de disposer d'une méthode plus maîtrisée et à l'échelle de compétence des Régions mais nécessite un temps d'investigation et de travail un peu plus long.



L'Indicateur de Développement Humain

(IDH-2)



Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) publie depuis 1990 un "Rapport annuel sur le développement humain dans le monde".

On y trouve notamment, à côté de bien d'autres constats d'un grand intérêt, l'IDH (indicateur de développement humain), dont la diffusion mondiale a constitué un succès spectaculaire, au-delà des pays en développement auxquels il était principalement destiné.

Cet indicateur est tout simplement la moyenne de trois indicateurs prenant des valeurs comprises entre 0 et 1 et reflétant respectivement les dimensions niveau de vie, éducation et santé. Le PNUD a, par la suite, publié annuellement d'autres indicateurs synthétiques, comme l'IPH, Indicateur de Pauvreté Humaine, ou l'IPF, Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique.

L'IDH s'avère difficile à calculer à une échelle infrarégionale en raison notamment de l'indisponibilité de certaines données comme le PIB ou le taux d'alphabétisation. Certaines variables composant l'IDH perdent même une grande partie de leur signification à une échelle communale.

L'IDH, tel qu'il a été calculé par le PNUD, ne permet donc pas une analyse très fine des disparités de répartition du développement humain.

Aurélien Boutaud a proposé une déclinaison infrarégionale de l'Indicateur de Développement Humain en proposant une cartographie, commune par commune, des performances à l'aune de cet indice. Ce travail permet aux territoires de se comparer les uns aux autres. Cette variante à l'indicateur de développement humain (IDH-2) avait été proposée et appliquée au cas de la Communauté Urbaine de Lyon, de la région Ile de France et de la région Centre.

L'IDH-2 reprend les trois grandes dimensions de l'IDH définies par le PNUD : la santé, l'éducation et le niveau de vie, à savoir la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et enfin la possibilité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

La différence entre l'IDH-2 et sa version traditionnelle repose sur le choix des variables permettant de refléter ces dimensions. Ces nouvelles variables impliquent de nouveaux modes de calcul des sous indices (bornes minimales et maximales).

Trois variables composent l'IDH-2, tel que l'a calculé Aurélien Boutaud :

- la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine : **l'espérance de vie à la naissance (Hommes - Femmes)** ;
- la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances : **pourcentage de la population adulte diplômée** ;

Pour Aurélien Boutaud, cette variable présente deux avantages : d'une part, elle traduit par certains aspects la réussite du système d'éducation et d'autre part, les données peuvent être extraites directement à partir du recensement de la population, jusqu'au niveau communal.

- la capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent : **le revenu fiscal médian par unité de consommation** traduit en dollars US et en parité de pouvoir d'achat² (méthodologie de l'IDH).

Le revenu fiscal médian, disponible à l'échelle communale, sépare les ménages en deux groupes également répartis, la moitié gagnant plus que ce seuil, l'autre moitié gagnant moins.

Les revenus sont directement attribuables aux ménages alors que le PIB est attribuable aux entreprises.

Encadré 1 : Méthode de calcul de l'IDH-2

Les méthodes de calcul utilisées pour chaque sous-indice sont les suivantes :

Pour l'espérance de vie, le taux plafond équivaut à celui de l'IDH (85 ans). Le seuil plancher est fixé à 65 ans, ce qui équivaut en France à l'âge au-dessous duquel l'INSERM considère généralement qu'une personne est décédée prématurément. Le mode de calcul de cet indice de santé est :

$$\text{Indice de santé} = (\text{Valeur mesurée} - 65) / (85 - 65)$$

Cela signifie que l'indice vaut 0 si l'espérance de vie est de 65 ans et 1 si elle est de 85 ans.

Concernant l'éducation, on peut considérer qu'un système éducatif qui ne donnerait pas de diplôme à moins de 50% de la population serait loin d'être satisfaisant. Avec ce taux plancher de 50%, et en conservant un taux plafond de 100%, on obtient la formule suivante :

$$\text{Indice d'instruction-diplôme} = (\text{Valeur mesurée} - 50) / (100 - 50)$$

Enfin, concernant les revenus des ménages, nous avons fixé un taux plancher de 5 000 dollars US (en PPA). Le taux plafond est fixé à 30 000 dollars US.

$$\text{Indice de niveau de vie} = [\log (\text{valeur mesurée}) - \log (5\ 000)] / [\log (30\ 000) - \log (5\ 000)]$$

L'utilisation d'une fonction logarithmique signifie qu'une même augmentation du revenu des ménages pèsera d'autant moins sur la progression de l'IDH-2 qu'elle part d'un niveau élevé de cette variable.

L'IDH-2 est la moyenne arithmétique de ces indices :

$$\text{IDH-2} = (\text{Indice Santé} + \text{Indice Education} + \text{Indice Niveau de Vie}) / 3$$

² Afin de traduire les économies d'échelle résultant de la vie en groupe, le revenu fiscal est calculé par unité de consommation, c'est-à-dire par équivalent adulte, comparable entre ménages de compositions différentes.

Le tableau 1 résume la méthode de calcul et les principales hypothèses formulées.

Tableau 1 : Méthode de calcul et hypothèses centrales

Dimensions du développement humain	Variabes choisies	Valeur minimale	Valeur maximale	Mode de calcul
Santé	Espérance de vie à la naissance	65 ans	85 ans	Taux fixes Indice de santé = $(\text{espérance de vie} - 65) / (85 - 65)$
Education	Pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans sortie du système scolaire diplômée	50%	100%	Taux fixes Indice d'instruction = $(\text{pourcentage de la population diplômée} - 50) / (100 - 50)$
Niveau de vie	Revenu imposable médian des ménages par uc (en \$ et PPA)	5 000 US\$	30 000 US\$	Taux fixes Indice de niveau de vie = $[\log(\text{revenu médian} / \text{uc}) - \log(5\,000)] / [\log(30\,000) - \log(5\,000)]$

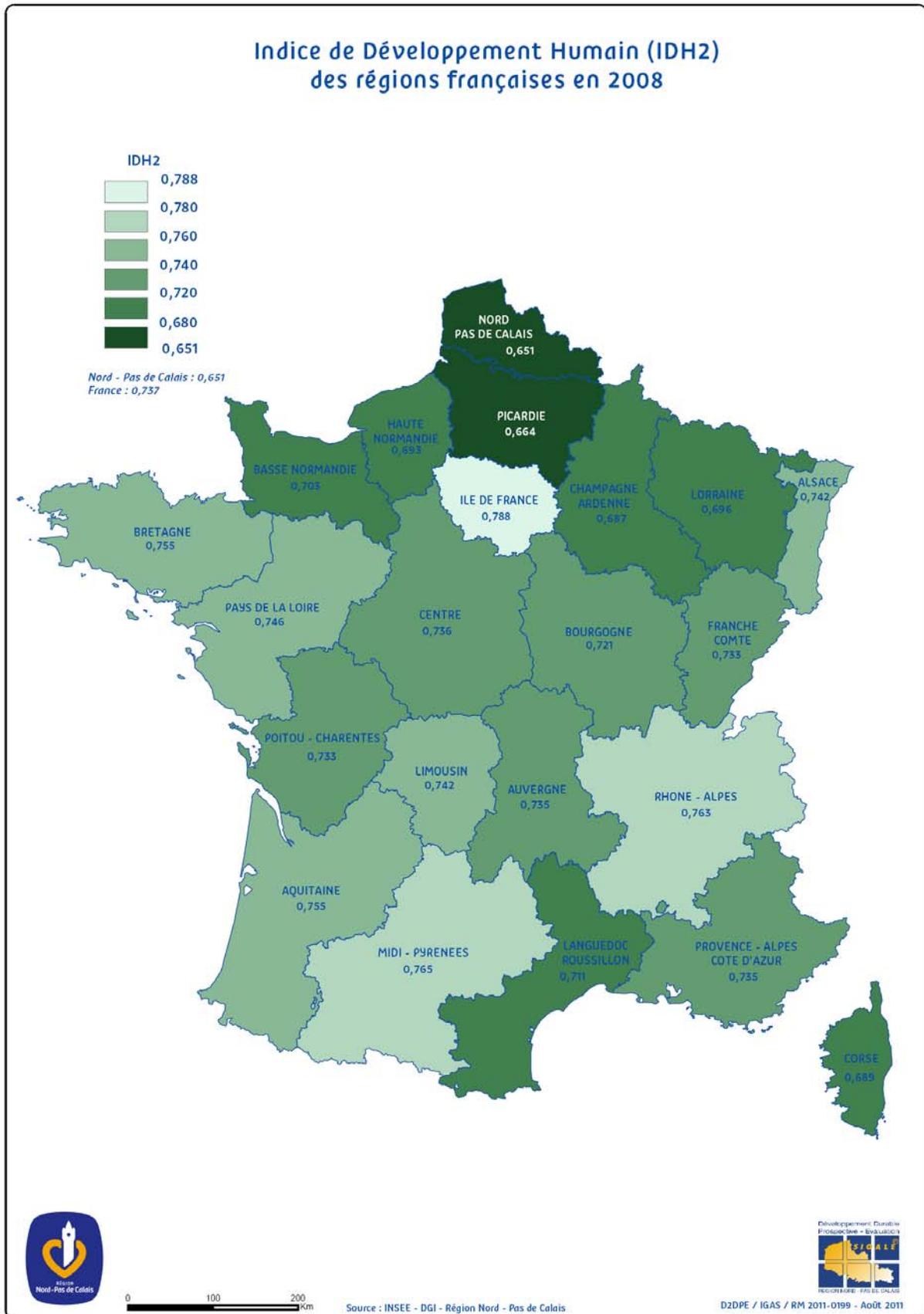
Le Nord – Pas de Calais est la région française ayant l'IDH-2 le plus faible (0,651). Elle se situe derrière la Picardie (0,664), Champagne-Ardenne (0,687), la Corse (0,689) et loin derrière Rhône – Alpes (0,763) Midi-Pyrénées (0,765), et l'Île de France (0,788).

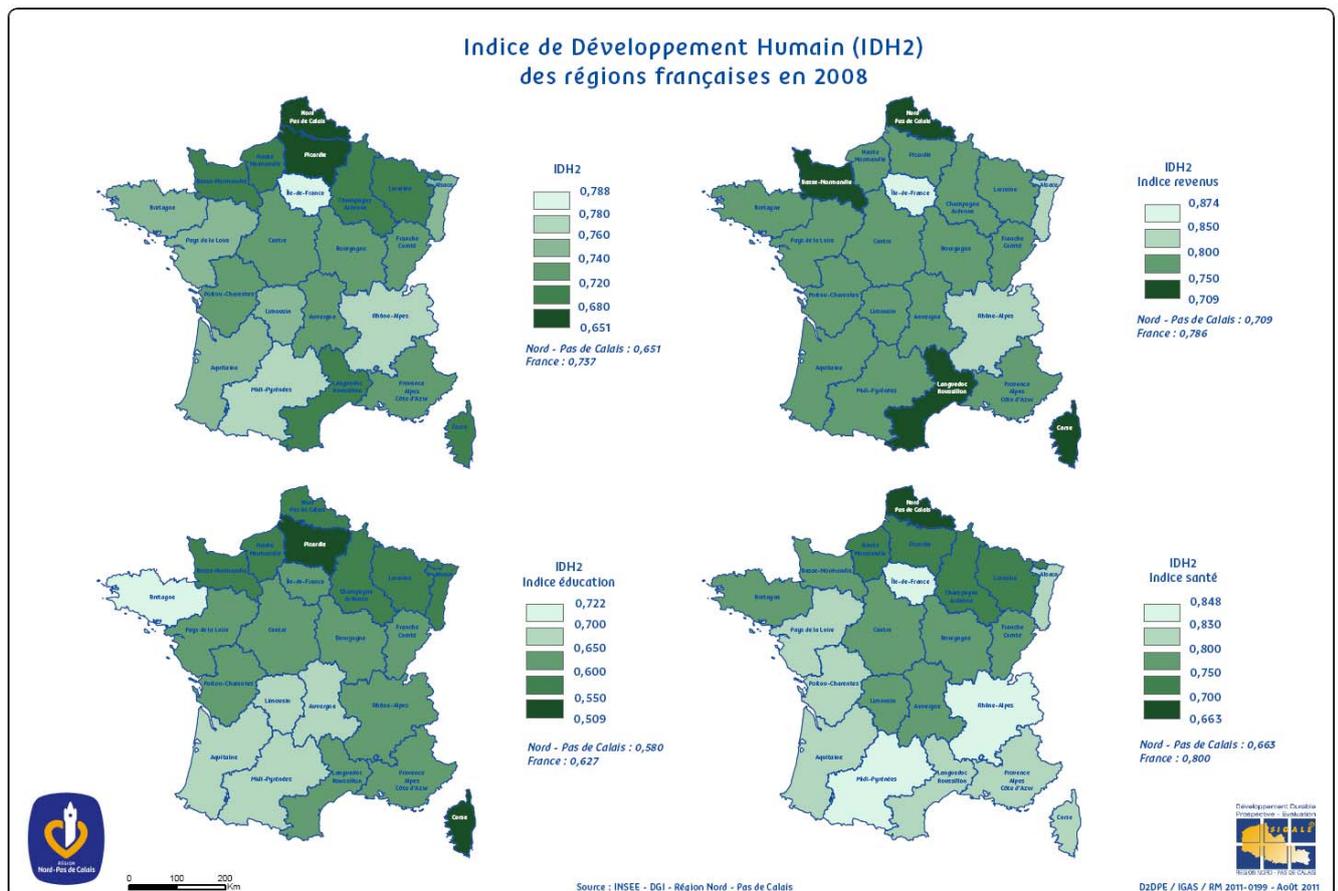
Tableau 2 : Disparités régionales selon l'Indice de Développement Humain (IDH2) en 2008

Région	Dimension Niveau de vie	Dimension Education	Dimension Santé	IDH-2 des régions
Île-de-France	0,874	0,643	0,848	0,788
Midi-Pyrénées	0,774	0,675	0,845	0,765
Rhône-Alpes	0,806	0,643	0,84	0,763
Bretagne	0,777	0,722	0,765	0,755
Aquitaine	0,78	0,663	0,823	0,755
Pays de la Loire	0,769	0,65	0,82	0,746
Alsace	0,825	0,597	0,803	0,742
Limousin	0,754	0,678	0,793	0,742
Centre	0,788	0,627	0,793	0,736
Auvergne	0,753	0,675	0,778	0,735
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,778	0,607	0,82	0,735
Franche-Comté	0,773	0,628	0,798	0,733
Poitou-Charentes	0,755	0,628	0,815	0,733
Bourgogne	0,771	0,619	0,775	0,721
Languedoc-Roussillon	0,725	0,607	0,803	0,711
Basse-Normandie	0,75	0,575	0,783	0,703
Lorraine	0,763	0,578	0,748	0,696
Haute-Normandie	0,778	0,557	0,745	0,693
Corse	0,728	0,509	0,83	0,689
Champagne-Ardenne	0,758	0,564	0,738	0,687
Picardie	0,761	0,529	0,703	0,664
Nord-Pas-de-Calais	0,709	0,58	0,663	0,651
France	0,786	0,627	0,800	0,737

Note de bas de tableau : régions classées par ordre décroissant selon la valeur de l'IDH-2

Sources : Calculs D2DPE Conseil Régional Nord – Pas de Calais





La décomposition de l'IDH-2 permet d'illustrer le positionnement différent des régions selon les dimensions.

Si l'Île de France est la première région française en termes de revenus et d'espérance de vie, c'est la Bretagne qui compte la part relative la plus élevée de diplômés dans sa population.

La région Midi Pyrénées a un profil atypique : 9^{ème} région française à la lecture de l'indice du niveau de vie, elle est la troisième région en termes de santé et la deuxième région en part de diplômés dans la population non scolarisée.

La situation est inverse pour l'Alsace : 2^{ème} région française en termes de revenus, elle se positionne beaucoup moins bien sur les deux autres dimensions du développement humain : 10^{ème} en matière de santé, 15^{ème} en matière d'éducation.

Pour le Nord - Pas de Calais, si la région est 22^{ème} en termes de niveau de vie et de santé, elle est relativement moins mal positionnée en termes d'éducation, étant au 16^{ème} rang des régions françaises.

Le tableau 3 présente les valeurs de l'IDH-2 des régions et leur PIB par tête ainsi que leur classement.

Tableau 3 : Tableau de comparaison des régions en 2008

Région	PIB/hab 2008 en €	PIB/hab 2008 rang	IDH-2 2008	IDH-2 rang 2008
Ile-de-France	47 696	1	0,788	1
Rhône-Alpes	30 513	2	0,763	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 500	3	0,735	10
Alsace	28 285	4	0,742	7
Champagne-Ardenne	27 917	5	0,687	20
Haute-Normandie	27 584	6	0,693	18
Pays de la Loire	27 357	7	0,746	6
Aquitaine	27 322	8	0,755	4
Midi-Pyrénées	27 254	9	0,765	2
Bretagne	26 530	10	0,755	5
Bourgogne	26 459	11	0,721	14
Centre	26 449	12	0,736	9
Auvergne	25 260	13	0,735	11
Poitou-Charentes	25 010	14	0,733	13
Franche-Comté	24 908	15	0,733	12
Nord-Pas-de-Calais	24 683	16	0,651	22
Basse-Normandie	24 536	17	0,703	16
Lorraine	24 497	18	0,696	17
Limousin	24 296	19	0,742	8
Picardie	23 872	20	0,664	21
Corse	23 803	21	0,689	19
Languedoc-Roussillon	23 741	22	0,711	15
France	30 700		0,737	

Sources : Calculs D2DPE Conseil Régional Nord – Pas de Calais

Si l'Ile de France et Rhône Alpes combinent un fort PIB par habitant et un IDH élevé, il n'en est pas de même pour la Provence – Alpes – Côte d'Azur, la Champagne-Ardenne et la Haute Normandie, respectivement 10^{ème}, 20^{ème}, 18^{ème} à la lecture de l'IDH régionalisé alors qu'elles sont parmi les 6 premières régions françaises en termes de richesse économique.

A contrario, Midi-Pyrénées et Limousin sont relativement mieux positionnées en termes de développement humain : Midi-Pyrénées est la 2^{ème} région française en termes de développement humain alors qu'elle a le 9^{ème} PIB / habitant.

Le contraste pour le Limousin est encore plus fort : 19^{ème} région en termes de richesse économique, le Limousin a un IDH régional supérieur à la moyenne nationale.

Les bonnes performances de ces 2 régions en matière d'éducation expliquent en partie cette différence.

La comparaison des résultats entre 1999 et 2008 montre une amélioration générale de la situation en 9 ans : toutes les régions ont vu leur IDH-2 augmenter sur cette période (Tableau 4).

Tableau 4 : Evolution de l'IDH-2 entre 1999 et 2008

Région	IDH-2 2008	IDH-2 1999* (en € de 2008)	Différen tiel 1999- 2008	IDH-2 rang 2008	IDH-2 rang 1999
Corse	0,689	0,591	0,098	21	21
Bretagne	0,755	0,662	0,093	5	7
Poitou-Charentes	0,733	0,640	0,092	13	13
Basse-Normandie	0,703	0,610	0,092	16	19
Pays de la Loire	0,746	0,656	0,090	6	10
Aquitaine	0,755	0,667	0,088	4	5
Languedoc-Roussillon	0,711	0,624	0,087	15	15
Midi-Pyrénées	0,765	0,679	0,086	2	3
Auvergne	0,735	0,650	0,084	11	12
Bourgogne	0,721	0,637	0,084	14	14
Nord-Pas-de-Calais	0,651	0,568	0,083	22	22
Haute-Normandie	0,693	0,613	0,081	18	18
Lorraine	0,696	0,618	0,079	17	16
Limousin	0,742	0,664	0,078	8	6
PACA	0,735	0,657	0,078	10	9
Rhône-Alpes	0,763	0,687	0,077	3	2
Franche-Comté	0,733	0,656	0,077	12	11
Centre	0,736	0,660	0,076	9	8
Alsace	0,742	0,669	0,072	7	4
Picardie	0,664	0,593	0,071	21	20
Champagne-Ardenne	0,687	0,618	0,069	20	17
Île-de-France	0,788	0,738	0,050	1	1
France	0,737	0,660	+0,077		

* Dans le cadre de la comparaison 1999-2008, la valeur du revenu fiscal utilisé pour le calcul de l'IDH en 1999 a été corrigée du taux d'inflation sur la période.

Sources : Calculs D2DPE Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Avec les définitions et les modes de calculs retenus, l'IDH-2 de la France métropolitaine est passé de 0,660 en 1999 à 0,737 en 2008.

Si la région Nord - Pas de Calais reste la 22^{ème} région française en termes de développement humain, elle est sur une dynamique de rattrapage.

L'IDH-2 du Nord - Pas de Calais est passé de 0,568 à 0,651 entre 1999 et 2008, soit un différentiel légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine.

La Corse, la Bretagne, le Poitou Charente et la Basse Normandie sont les régions qui ont connu les plus fortes augmentations relatives de leur IDH entre 1999 et 2008.

Les dynamiques régionales sont sensiblement différentes selon les dimensions du développement humain (Graphiques 1 à 4).

La région Nord – Pas de Calais est l'une de celles ayant une dynamique les plus importantes en termes d'éducation et dans une moindre mesure en termes de niveau de vie. Par contre, concernant la dimension santé, l'espérance de vie augmente moins rapidement qu'en moyenne nationale.

Autrement dit, le retard du Nord – Pas de Calais en termes d'espérance de vie s'accroît, alors que la région est déjà celle où l'espérance de vie des habitants est la plus faible.

Pour la dimension « niveau de vie », la Corse est la région ayant l'augmentation relative du revenu fiscal médian la plus forte, contrairement à l'Île de France et à l'Alsace.

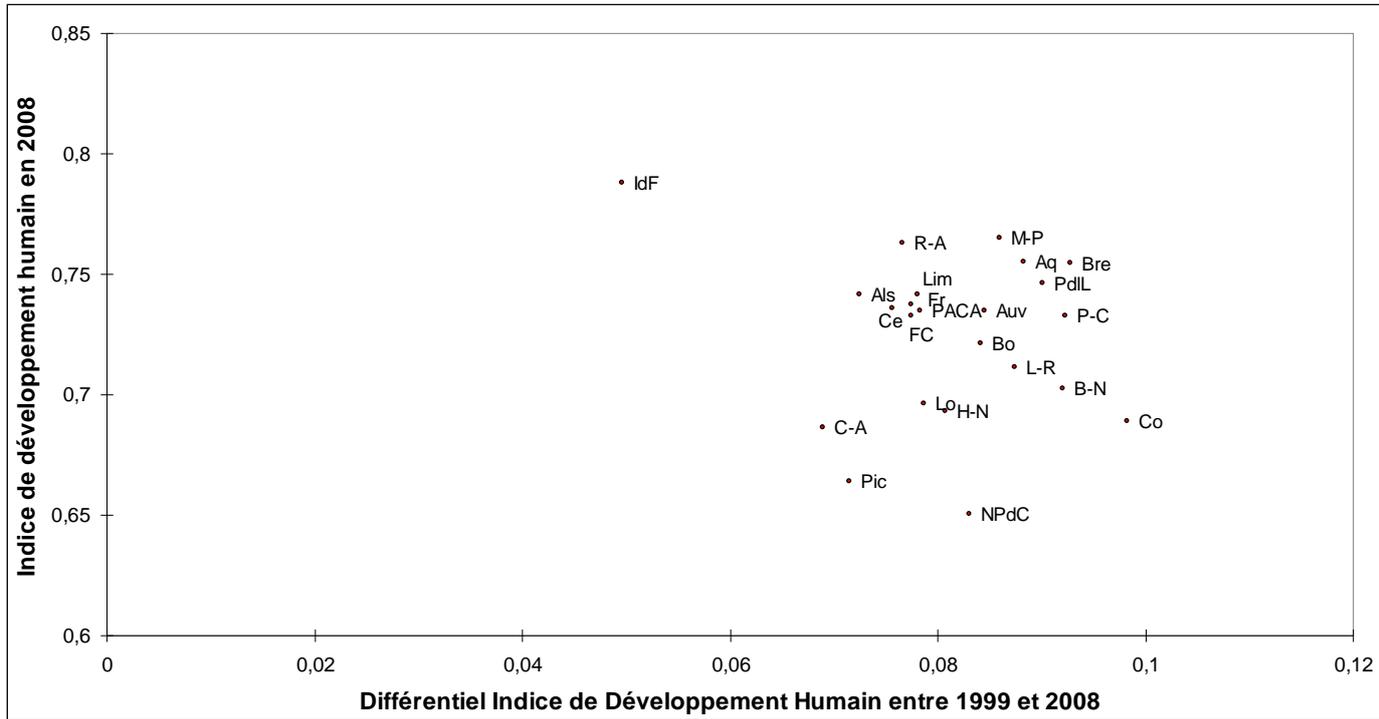
Pour la dimension santé, l'espérance de vie a connu une augmentation relativement plus forte en Alsace, Corse, Bretagne et Languedoc Roussillon.

Concernant la dimension éducation, si l'Île de France a vu sa situation se dégrader sur 9 ans (bien qu'elle soit la première région française en termes d'IDH), Poitou Charentes, Basse Normandie et Pays de la Loire ont connu une hausse relative du taux de diplômés sur leur territoire plus importante que pour les autres régions françaises.

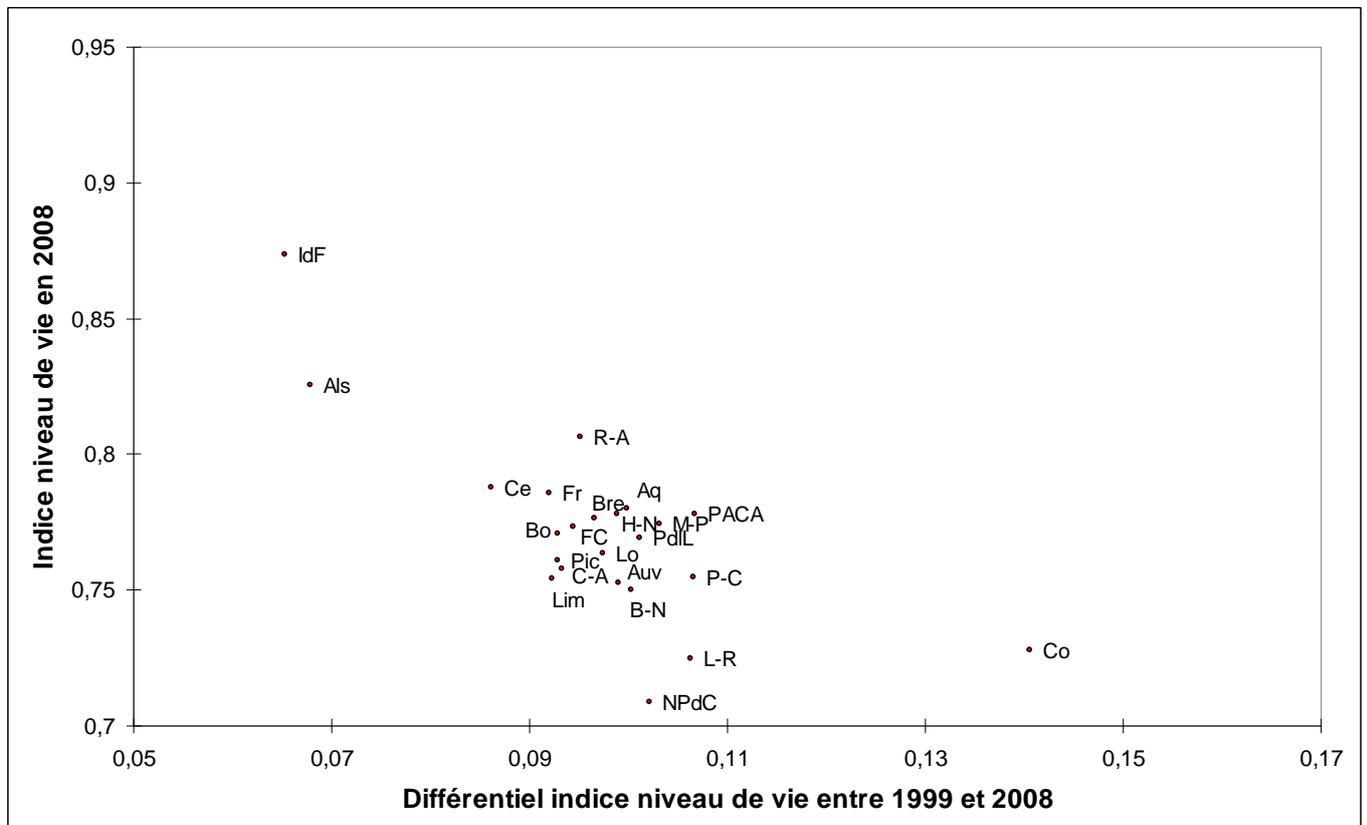
Lecture des graphiques 1 à 4

L'ordonnée correspond à la valeur de l'indice en 2008 ; l'abscisse au différentiel de l'indice entre 1999 et 2008 : ainsi plus le point régional est haut sur le graphique, plus l'indice est élevé en 2008 ; plus il est à droite sur le graphique, plus le différentiel de l'indice entre 1999 et 2008 est important. Un exemple de lecture du graphique 1 : l'Île de France a l'IDH-2 le plus élevé en 2008 (0,788) mais le différentiel entre 1999 et 2008 le plus faible (0,05).

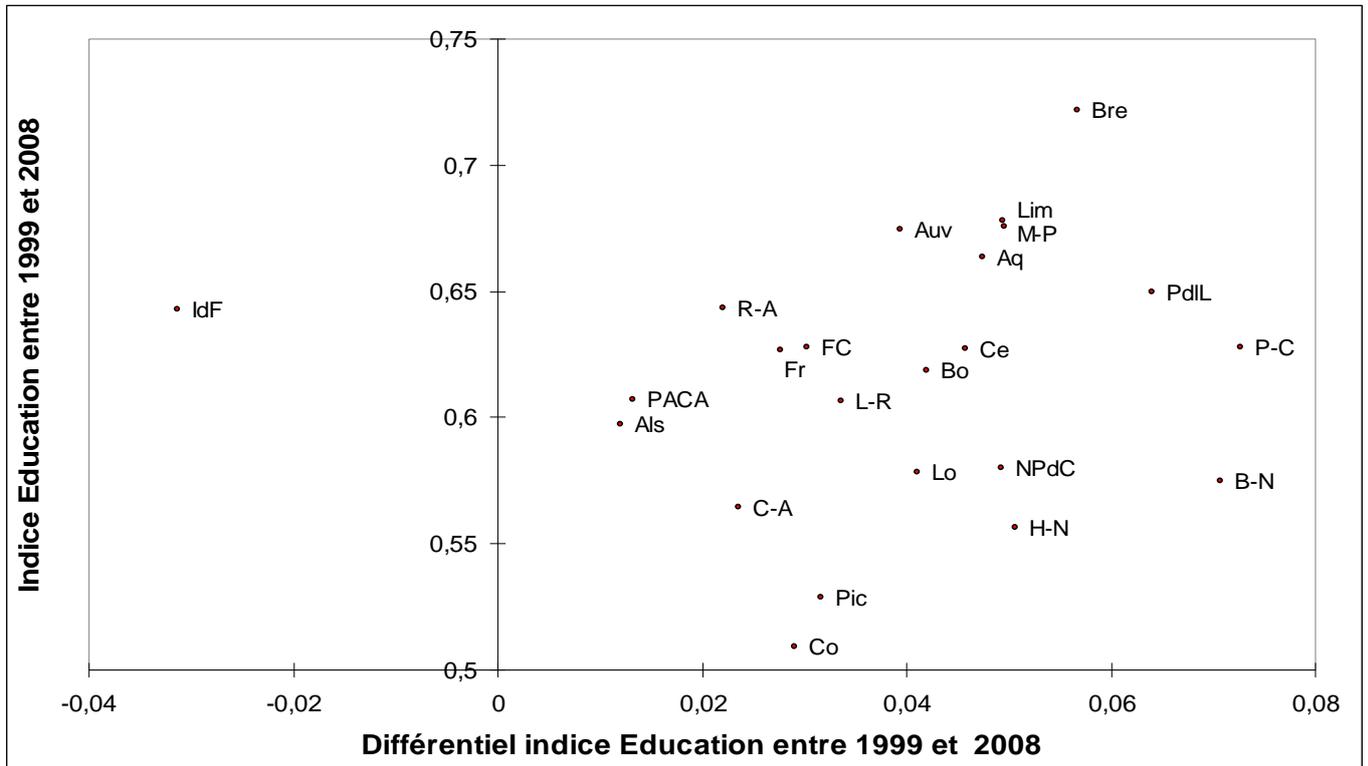
Graphique 1 : Lien entre l'indice de Développement Humain en 2008 et l'évolution de cet indice entre 1999 et 2008



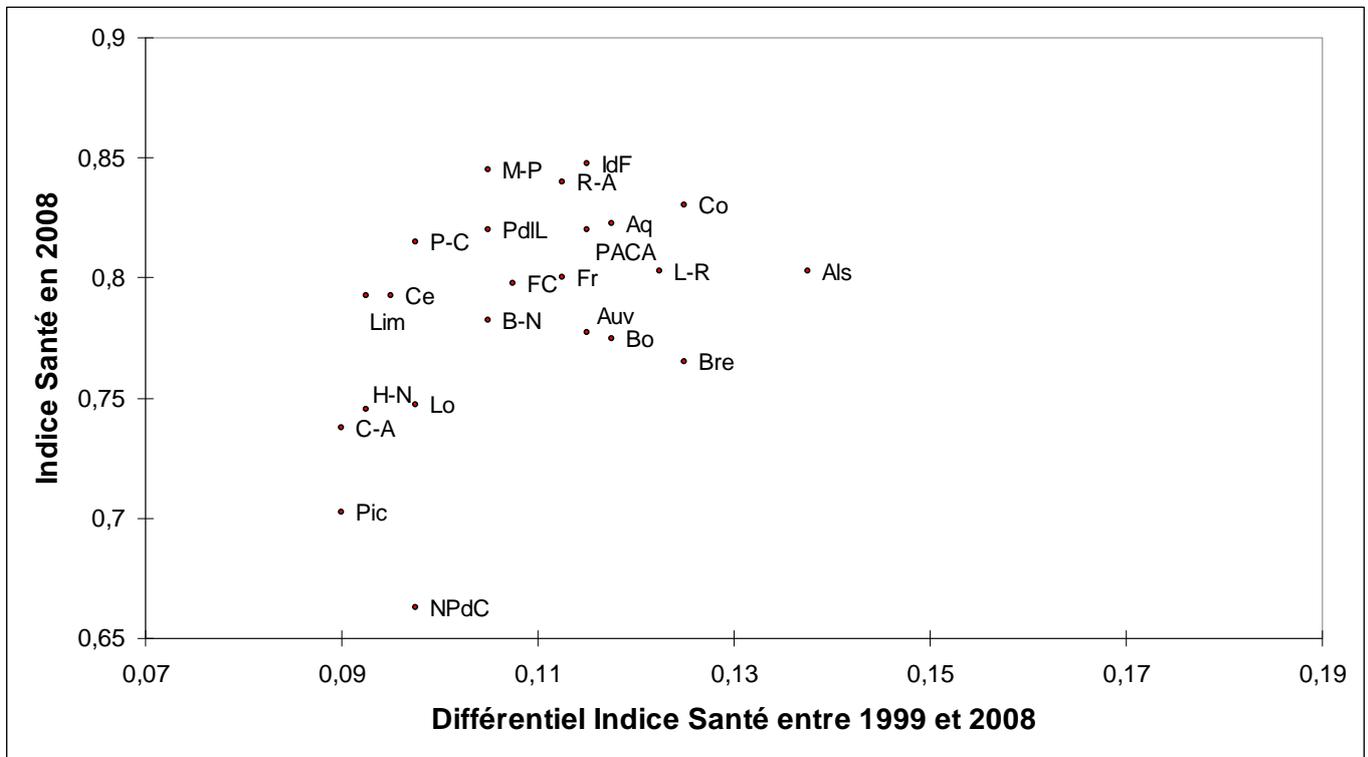
Graphique 2 : Lien entre l'indice Niveau de vie en 2008 et l'évolution de cet indice entre 1999 et 2008



Graphique 3 : Lien entre l'indice Education en 2008 et l'évolution de cet indice entre 1999 et 2008



Graphique 4 : Lien entre l'Indice Santé en 2008 et l'évolution de cet indice entre 1999 et 2008



Utiliser à bon escient l'IDH régionalisé

Jean Gadrey, professeur honoraire d'économie à l'Université de Lille 1, co-président de FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), membre de la Commission Stiglitz

Jean.gadrey@univ-lille1.fr

L'exercice qui consiste à adapter un indicateur mondialement connu, l'IDH, aux données existantes à l'échelle des régions, en restant fidèle aux valeurs portées par cet indicateur et à sa vision d'un développement humain équilibré, est assurément lourd et délicat, je peux en témoigner pour l'avoir effectué en réponse à une sollicitation du Conseil régional du Nord-Pas de Calais en 2004-2005.

Si intéressants qu'aient été jugés les résultats à l'époque, ce travail aurait été rapidement enfoui au fond des armoires si quatre stratégies n'avaient pas été mises en œuvre pour le faire vivre et pour le développer.

La première stratégie a consisté à faire débattre de cet indicateur de façon fréquente, sous des formes et en des lieux divers, dans sa région d'origine ou ailleurs, où des initiatives semblables ont vu le jour.

La deuxième stratégie a été de tenter, avec succès, de construire un IDH adapté aux données disponibles à des échelles plus fines, infra-régionales. C'est un moyen de « mettre dans le coup » des acteurs de territoires exprimant des demandes.

La troisième stratégie, sans doute la plus importante, a été la coopération au sein de l'Association des Régions de France en vue d'une généralisation de la démarche de régionalisation. Cette innovation qu'est l'IDH régionalisé a pu ainsi élargir ses « réseaux d'intéressement », comme disent les sociologues de l'innovation.

Enfin, la quatrième stratégie, et ce n'est pas la moins exigeante à tenir dans la durée, a consisté à organiser l'actualisation des données.

Le présent document est à la charnière de ces stratégies. Je ne reviendrai pas sur les questions méthodologiques, clairement explicitées dans la note, ni sur les résultats.

Je commenterai la conclusion, qui évoque les usages de cet indicateur qui a du sens et de grandes vertus pédagogiques, d'autant que le choix des variables crée le moins de distance possible entre les citoyens et les experts des chiffres. Mais tout indicateur a ses limites, et son usage est d'autant plus pertinent qu'on ne lui fait dire que ce qu'il peut dire. C'est d'ailleurs vrai également du PIB et de la croissance économique, qui sont trop souvent commentés en ignorant leurs limites intrinsèques, qui sont considérables...

Dans le cas présent, les deux principaux risques à éviter sont les suivants. D'abord, cet indicateur est composé de moyennes (de niveau de vie, d'espérance de vie et de pourcentage de personnes diplômées dans la population adulte). Donc il ne dit rien des inégalités autour de la moyenne, et c'est précisément pour cela que l'on a besoin d'autres indicateurs de « santé sociale ».

Second risque à éviter : cet indicateur est délibérément « fruste », avec seulement trois variables. Si importantes soient-elles, elles ne disent pas tout du développement humain défini par Amartya Sen comme capacité à faire des choix de vie souhaitée en disposant des ressources diverses nécessaires à cette émancipation. Mais cette limite est aussi une qualité si l'on admet qu'aucun indicateur ne peut dire tout du bien vivre dans une bonne société (d'autant que tout n'est pas quantifiable) et qu'il faut donc de la « sobriété volontaire » dans la mise au point d'un indicateur « qui parle » et qui fait parler.

Je souhaite une longue espérance de vie à l'IDH-2 des régions, je lui souhaite aussi de contribuer à des progrès éducatifs : il s'agit précisément des deux dimensions que l'IDH a ajoutées au niveau de vie pour fournir une vision enrichie du développement.

La construction de l'ISS en 2004 s'est appuyée sur des travaux antérieurs orientés sur l'estimation multidimensionnelle des inégalités et de la pauvreté en France³ et dans le Nord-Pas de Calais⁴.

La manière avec laquelle cet indicateur a été construit est le fruit de réflexions autour de la légitimité de ce type d'initiatives.

-Le baromètre des inégalités et de la pauvreté reposait sur la légitimité acquise par le réseau RAI (réseau d'alerte sur les inégalités) qui l'avait promu au niveau national.

-Au niveau d'un indicateur de santé sociale, seule une initiative propre aux Etats-Unis était disponible, et elle était le reflet des grands problèmes sociaux contemporains américains, mais en aucun cas des enjeux sociaux français.

A l'issu d'un rapport sur les inégalités et la pauvreté réalisé pour le compte du Conseil Régional Nord – Pas de Calais et dont la colonne vertébrale reposait sur la construction de ce baromètre synthétique (Jany-Catrice *et al.* 2007), des débats ont été organisés par la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation autour de plusieurs objets : (1) la production du baromètre régional, ses méthodes, les pondérations choisies et (2) les interprétations que l'on pouvait faire de la forte progression des inégalités et de la pauvreté en région Nord – Pas de Calais. Ces groupes de travail (regroupant de 5 à 20 personnes, selon les « dimensions » du baromètre), ont fait des suggestions importantes qui fondent la genèse de l'Indicateur de santé sociale construit par Florence Jany – Catrice et Rabih Zotti ; les décisions prises ne ressortissent pas d'un véritable procédé de démocratie (il n'y a pas eu de « vote » à proprement parler), mais chaque réunion a fait l'objet d'une retranscription très précise des débats, et les chercheurs ont ensuite retravaillé sur ces discours, débats et controverses. Les débats ont en particulier mis en évidence l'intérêt collectif d'étudier la santé sociale, dans une vision constructive de l'avenir et du regard porté sur les territoires, plutôt que les handicaps sociaux des régions, dans une vision de *plaidoyer social*. L'Indicateur de Santé Sociale essaie dans le choix des variables qui le compose de refléter le mieux possible ces remarques et suggestions.

Cet ISS reprend les six grandes dimensions du baromètre des inégalités et de la pauvreté (Tableau 1) : éducation, justice, logement, santé, revenus, travail & emploi. Ces deux dernières dimensions sont décomposées en sous dimensions : consommation, inégalités et fiscalité, pauvreté, salaires pour la dimension revenus ; chômage, conditions de travail, précarité, relations professionnelles pour la dimension travail et emploi. Pour tenir compte du caractère positif de ce qui est estimé : « la santé sociale », deux dimensions ont enrichi cet indicateur.

La dimension du lien social d'abord, estimé à partir du taux d'adhésion aux associations ; le lien interindividuel ensuite, estimé à partir du nombre d'interactions enregistrées entre individus (amis et voisins). Ces deux dernières mettent l'accent sur une facette importante du patrimoine social de chaque région.

Chaque dimension de l'ISS est composée d'une, ou plus rarement deux, variables combinées entre elles.

Les variables étant d'unités disparates, une normalisation comparative du type de celle retenue pour la construction de l'indicateur de développement humain du Programme des nations unies pour le développement est retenue : cette méthode consiste à attribuer pour chacune des variables la valeur « 0 » à la région qui possède la situation la plus dégradée et la valeur « 100 » à celle qui dispose de la

³ voir <http://www.bip40.fr>

⁴ Etudes Prospectives Régionales N°12, « Inégalités et Pauvreté en Nord – Pas de Calais, Baromètres », 2009.

Janvier 2012

meilleure situation. Les autres régions sont placées entre ces deux valeurs, selon une interpolation linéaire simple. En affectant une pondération égale à toutes les dimensions, on obtient un indicateur synthétique multidimensionnel qui résume les 8 dimensions, ou 14 sous-dimensions. Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne, comparée à celles des autres régions métropolitaines.

Tableau 1 : Les variables de l'indicateur de santé sociale appliquée pour 2008

Dimension	Sous dimension	Variables retenues	
Revenu	Consommation	Taux de surendettement	
	Inégalité et pauvreté	Taux d'ISF	Montant moyen par ménage
	Pauvreté	Taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans	
	Salaires	Rapport D9/D1 du niveau de vie par unité de consommation	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage	Ecart taux de chômage entre femmes et hommes
	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (1)	
	Précarité	Part de l'emploi précaire	Taux de travail à temps partiel
	Relations professionnelles	Taux de conflits du travail (2)	
Education		Taux des actifs sans diplômes	Taux d'accès au baccalauréat
Santé		Espérance de vie à la naissance	
Logement		Taux de recours DALO (Droite au logement opposable) (3)	
Justice		Crimes et délits contre les personnes et les biens pour 100 000 habitants	
Lien social		Taux d'adhésion à au moins une association (4)	
Lien interindividuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins (5)	

(1) sans les maladies professionnelles en 2008

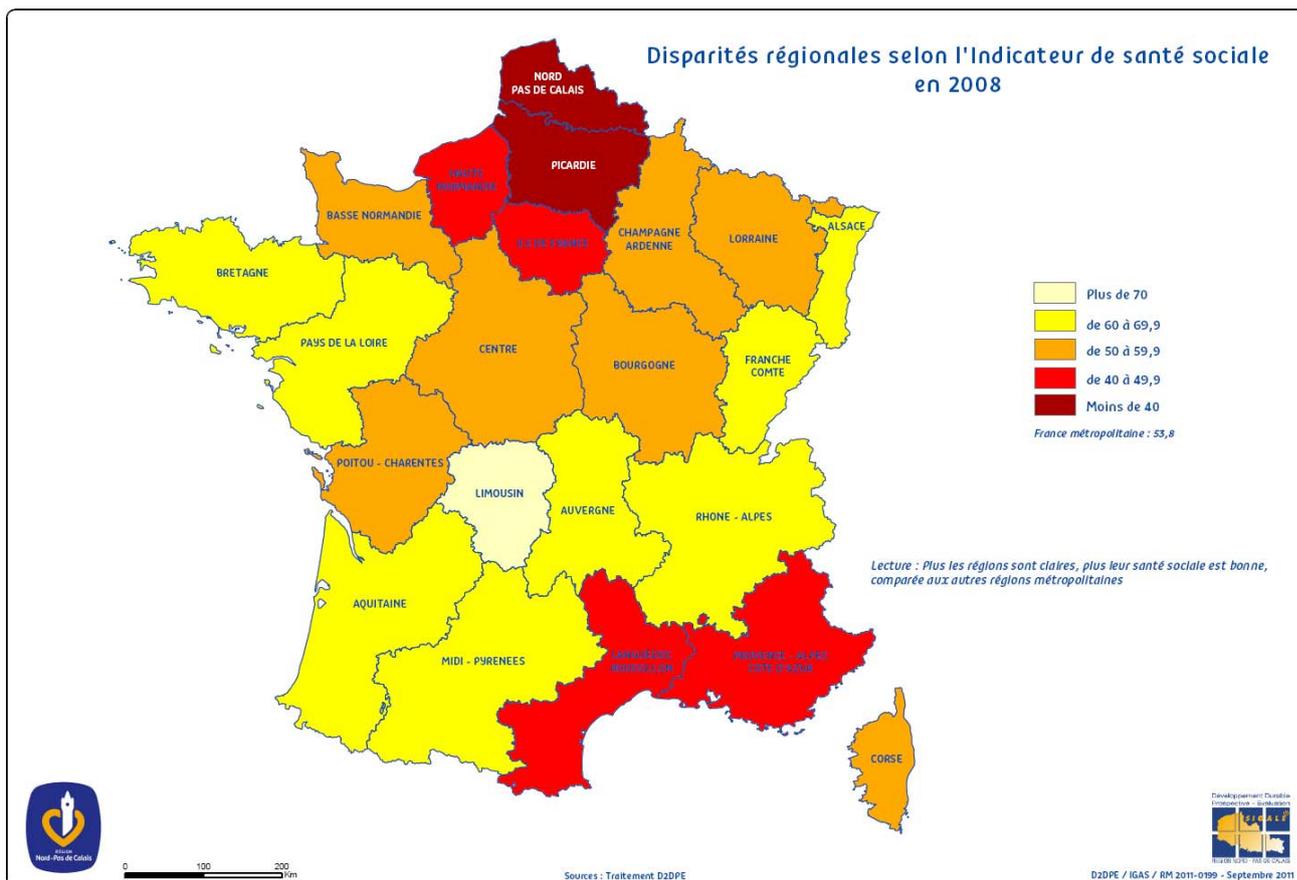
(2) : cette variable n'a pu être actualisée en 2008 : depuis 2005 les statistiques annuelles relatives aux grèves sont produites par la Dares à partir de l'enquête Acemo et non plus à partir des données administratives issues du recensement de l'inspection du travail et des directions départementales et régionales du travail. Cette enquête ACEMO n'est pas représentative à l'échelle régionale.

(3) : Cette variable remplace le taux de recours aux expulsions locatives qui n'est plus fourni par le Ministère de l'Intérieur

(4) et (5) : Ces 2 variables n'ont pas pu être actualisées en 2008, les enquêtes permanentes des Conditions de Vie (EPCV) utilisées pour calculer ces variables n'étant plus réalisées par l'INSEE depuis 2004.

Le calcul de l'ISS en 2008 nous permet de dresser la carte 1. Celle-ci nous montre que, selon cet indicateur multidimensionnel, les régions en bonne santé sociale se trouvent plutôt dans le centre et le grand ouest de la France. Les régions Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (qui comptent à elles quatre 21,6% de la population française) présentent les santé sociales les plus médiocres. Le Limousin bénéficie de la santé sociale la plus élevée devant la Bretagne et les Pays de la Loire.

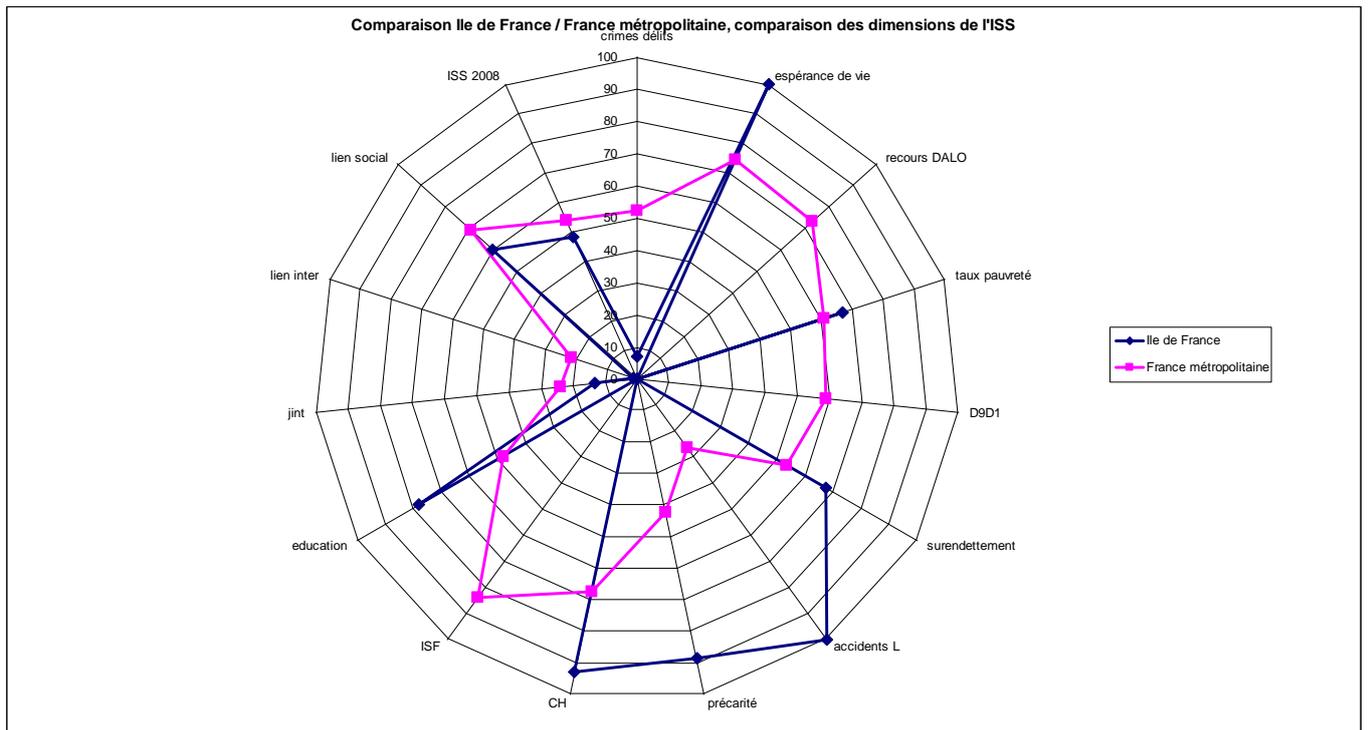
Carte 1 : Représentation géographique de l'indicateur de santé sociale pour 2008



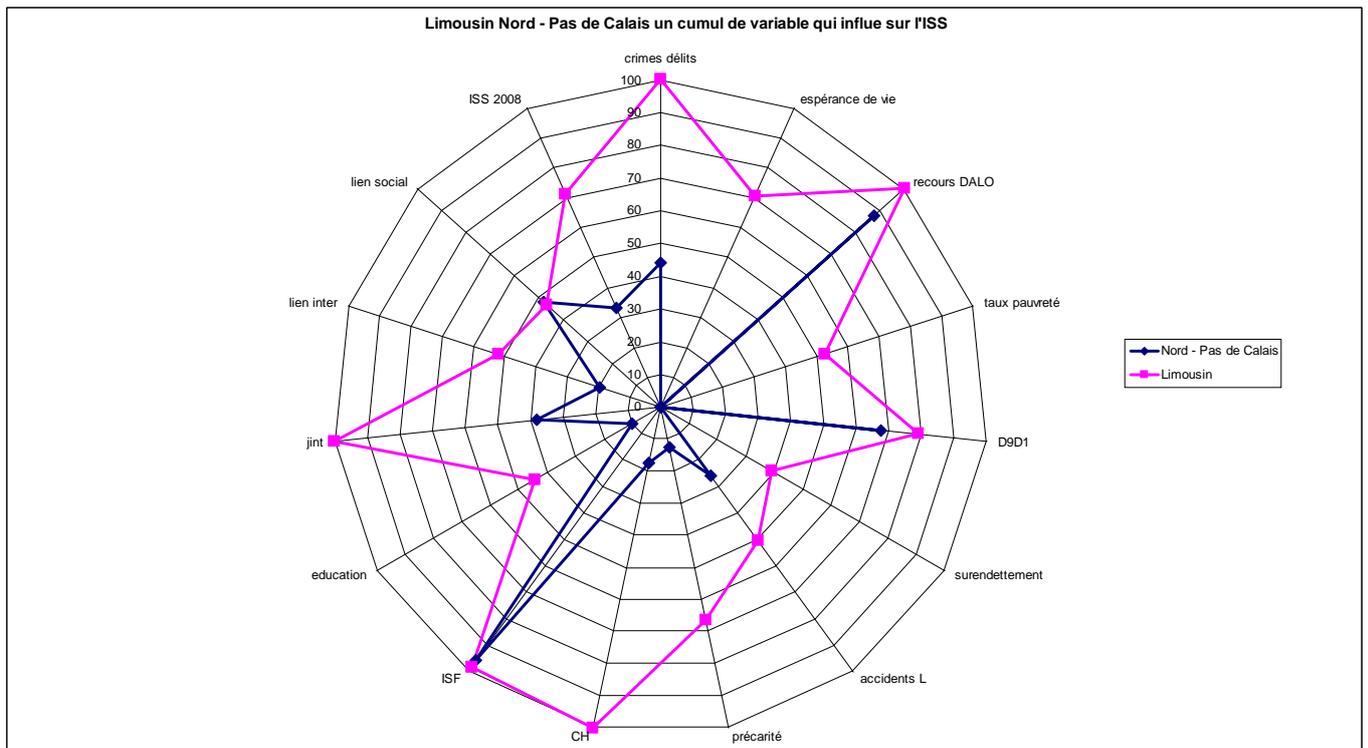
Lecture : Plus les régions sont claires, plus leur santé sociale est bonne, comparée aux autres régions métropolitaines.

L'Ile de France est en toutes dimensions atypique (Graphique 1) : soit ses performances sociales sont nettement meilleures que les autres régions françaises, c'est le cas des accidents du travail, de la précarité, du taux de pauvreté des enfants et de l'espérance de vie ; soit elle est dans la pire des situations. C'est le cas des recours DALO, des crimes et délits mais aussi des inégalités de salaire et du taux d'ISF.

Graphique 1. Les variables de l'ISS appliquées à l'Île de France



Graphique 2 : La santé sociale multidimensionnelle comparée : Nord Pas de Calais et Limousin



Janvier 2012

En revanche lorsque l'on compare deux régions polaires sur le point de vue de leur santé sociale (Limousin et Nord – Pas de Calais), on note que l'ensemble des dimensions illustrant la santé sociale cumulent bonne ou mauvaise situation (Graphique 2) : ainsi, dans la représentation en radar suivante, le Nord Pas de Calais est-il quasiment en tout point en situation plus défavorable socialement que le Limousin.

Le tableau 2 présente les valeurs de l'ISS des régions et leurs PIB par tête ainsi que leurs classements en 2008. Les valeurs de l'IDH-2 sont également indiquées pour cette même année.

Tableau 2 : Tableau de comparaison des régions en 2008

Région	PIB/tête en €	Rang Pib/tête	ISS	Rang ISS	IDH-2	Rang IDH-2
Île-de-France	47 696	1	48,2	17	0,788	1
Rhône-Alpes	30 513	2	61,8	7	0,763	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28 500	3	43,9	19	0,735	10
Alsace	28 285	4	65,6	5	0,742	7
Champagne-Ardenne	27 917	5	51,1	16	0,687	20
Haute-Normandie	27 584	6	46,6	18	0,693	18
Pays de la Loire	27 357	7	66,3	3	0,746	6
Aquitaine	27 322	8	60,9	8	0,755	4
Midi-Pyrénées	27 254	9	62,1	6	0,765	2
Bretagne	26 530	10	67,6	2	0,755	5
Bourgogne	26 459	11	57,7	13	0,721	14
Centre	26 449	12	59,1	11	0,736	9
Auvergne	25 260	13	65,9	4	0,735	11
Poitou-Charentes	25 010	14	59,5	10	0,733	13
Franche-Comté	24 908	15	60,5	9	0,733	12
Nord - Pas-de-Calais	24 683	16	33,3	22	0,651	22
Basse-Normandie	24 536	17	58,0	12	0,703	16
Lorraine	24 497	18	53,7	15	0,696	17
Limousin	24 296	19	71,3	1	0,742	8
Picardie	23 872	20	38,4	21	0,664	21
Corse	23 803	21	54,8	14	0,689	19
Languedoc-Roussillon	23 741	22	42,5	20	0,711	15
France	30 700		53,8		0,737	

Sources : INSEE et Calculs D2DPE Conseil Régional Nord – Pas de Calais

Lorsqu'on compare les indicateurs économiques et sociaux (tableau 2), on note que l'Île de France bien qu'en excellente posture économique (1^{ère} en classement de PIB par tête), perd 16 places quand on la classe en termes de santé sociale, et se retrouve située entre la Champagne-Ardenne et la Haute Normandie. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est sur une trajectoire comparable : elle perd 16 places selon le critère de classement retenu: 3^{ème} en terme de PIB/tête, elle glisse à la 19^{ème} position en termes de santé sociale.

Le Nord – Pas de Calais, 16^{ème} région française en termes de richesse économique mesurée par le PIB par habitant, est celle ayant l'ISS le plus faible des 22 régions métropolitaines.

A l'autre extrême, la Bretagne et l'Auvergne, et dans une moindre mesure, Midi Pyrénées et Corse sont nettement plus performantes en termes d'ISS qu'en termes de PIB/tête. Le Limousin est dans une situation exceptionnelle puisque selon l'ISS, il est largement en tête de la santé sociale des régions françaises. En revanche, il est à la 19^{ème} position du classement relativement à son PIB par tête.

En bas des classements en termes économiques, le Languedoc Roussillon et la Picardie ne réussissent pas à ajuster leur richesse économique par une meilleure santé sociale.

Ces résultats suggèrent la faible corrélation entre l'ISS et le PIB par tête. Même si on supprime l'Île-de-France qui peut être considérée comme étant dans une situation très particulière et très atypique,

la corrélation reste très faible. **Ceci signifie que dans les régions françaises en tout cas, un PIB plus élevé n'est pas synonyme de meilleure santé sociale.**

La régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2) avait également démontré que des régions peuvent avoir un indicateur de développement relativement élevé sans pour autant faire parti des régions les plus riches sur le plan économique : c'est notamment le cas de la Bretagne et de Midi Pyrénées.

Bien qu'ayant respectivement les 5 et 6^{ème} PIB par habitant en France métropolitaine, la Champagne – Ardenne et la Haute Normandie combinent un IDH-2 et un ISS inférieurs à la moyenne métropolitaine. Par contre, en plus d'un développement économique et humain en retrait, le Languedoc Roussillon, la Corse, la Picardie, la Lorraine et le Nord – Pas de Calais sont également marqués par une santé sociale difficile.

Singularité et légitimité de l'ISS

Florence Jany-Catrice, Professeur d'économie à l'université Lille 1

Membre du Forum pour d'autres indicateurs de richesses (FAIR).

Florence.jany-catrice@univ-lille1.fr

Les racines de l'Indicateur de santé sociale (ISS) sont nombreuses. Le projet est d'abord né d'une rencontre avec la Région Nord-Pas de Calais, dont l'intérêt pour le « développement humain » grandissait à mesure qu'elle prenait conscience, en s'y confrontant, aux risques de l'insoutenabilité de son mode de croissance...

Après avoir élaboré une déclinaison régionale puis infra territoriale des indicateurs de développement humain (IDH), la Région reconnaissait que, pour intéressants qu'ils soient, ces indicateurs émanant du Pnud n'épuisaient ni la question sociale, ni bien entendu la question écologique, et cela, ni de manière globale, ni en se limitant à la singularité de son territoire.

Mais dès lors que l'objectif est celui de la construction d'indicateurs sociaux composites, se pose une question essentielle : comment mesurer la multidimensionnalité de cette santé sociale du territoire, comment en identifier les composants, sans que cela ne se réduise à une expression des élites (les experts, les techniciens, les politiques etc.). Pour répondre à cette question, il faut explorer les conditions dans lesquelles cette identification peut se faire, et les usages des indicateurs.

Sur la première question, celle des conditions d'élaboration de l'ISS, il est apparu qu'aucun fondement scientifique ne pourrait légitimer à lui seul ni le choix des variables, ni celui des pondérations, du fait que les options retenues fondent et expriment des représentations du monde, de ce qu'il est bon et juste de regarder, de ce sur quoi il est bon et juste d'accorder de l'attention. Comment, dès lors, associer les citoyens, ou s'appuyer sur une consultation des acteurs du territoire, incluant les citoyens ?

Dans le Nord-Pas de Calais, en 2008, des groupes de travail ont été constitués qui rassemblaient une grande diversité d'acteurs, des producteurs de données sociales locales aux associations en lien direct avec des populations fragilisées et pauvres. Ces acteurs divers ont participé à une expression plurielle autour de trois items : celle de la critique des indicateurs déjà élaborés ; celle de l'interprétation des résultats, et celle de l'ordre de priorité donnée aux dimensions et aux variables. Ce sont ces débats qui ont été à l'origine de l'ISS, et il en a été tenu compte, tant dans les principes de sa construction que dans son contenu.

L'ISS indique ainsi que la vitalité de la santé de la société nécessite une forte densité des liens interindividuels et sociaux, un accès à des revenus dont les inégalités de répartition entre ménages n'est pas insoutenable, un accès pour tous à un emploi de qualité, à l'éducation, à la santé, au logement et à un environnement paisible. Les 16 variables qui composent cet indicateur sont une expression possible de cette santé sociale.

Une appropriation de ces indicateurs par une communauté élargie, comme l'association des Régions de France, peut fournir une base de légitimité plus forte, non seulement pour la pérennité de l'indicateur, mais aussi pour sa mise en œuvre comme outil de régulation, par exemple vis-à-vis de l'Union européenne, dans l'octroi de fonds structurels, ou autres.

La vitalité de cet indicateur et sa reconnaissance nécessitent aussi une mise à jour régulière, ce qui a été entrepris dans le Nord-Pas de Calais pour les années 2004 et 2008. Cette mise à jour peut d'ailleurs permettre un certain affranchissement vis-à-vis de la comparaison interrégionale auquel l'indicateur conduit inévitablement, puisque les conditions sont alors réunies pour fournir des repères d'évolution de la santé sociale d'un territoire dans le temps.

Concluons par l'idée que, si intégrer l'ISS à des diagnostics territoriaux peut participer à une dynamique d'enrichissement de la vision jusqu'ici très univoque des richesses et du progrès, cet indicateur de santé sociale n'épuise pas, lui non plus, la vaste question de la soutenabilité sociale. Celle-ci nécessite des diagnostics singuliers, que seuls des regards croisés, puisant par exemple dans les fines études sociologiques ou ethnographiques pourront aider à consolider.

Les 22 indicateurs de contexte de développement durable

22 indicateurs de contexte de développement durable

L'objectif de cet axe de travail était de sélectionner une vingtaine d'indicateurs de contexte communs aux régions dans une liste regroupant :

- les 48 indicateurs de développement durable territoriaux INSEE MEEDDM.
- les indicateurs des tableaux de bord du développement durable réalisés par les directions régionales de l'INSEE du Nord – Pas de Calais et de Midi-Pyrénées.
- la typologie des 15 indicateurs communs aux régions françaises établie par la direction régionale de l'INSEE - Nord-Pas de Calais.
- les 43 indicateurs de contexte ARF – ECs de 2^{ème} niveau.
- les 8 principaux indicateurs de contexte de l'ARF – ECs (1^{er} niveau).

Sur le plan méthodologique, chaque région disposait de 30 points, qu'elle a alloués aux indicateurs jugés les plus importants, selon la règle choisie.

12 Régions, membres du groupe de travail ARF sur les indicateurs, ont transmis leur sélection complétée de commentaires.

La synthèse des sélections dégage 22 indicateurs, respectant un équilibre entre les différentes thématiques et les 3 piliers du développement durable.

Le tableau ci-dessous résume les réponses :

Société de la connaissance et développement économique et social	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Part de l'Economie Sociale et Solidaire parmi les salariés	19	10	INSEE Nord-Pas de Calais ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Limousin, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement dans le PIB	16	8	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Création et survie des entreprises	14	6	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais	Auvergne, Limousin, Nord-Pas de Calais, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Taux d'accès à la formation continue en % selon la qualification	9	5	INSEE Nord-Pas de Calais ARF-ECs	Auvergne, Centre, Midi-Pyrénées, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
PIB par habitant	5	3	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Rhône-Alpes
Taux d'activité (hommes-femmes)	4	2	INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes
Taux d'emploi	4	2	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Bretagne
Evolution du niveau de qualification des jeunes	3	2	INSEE MEEDDM	Limousin, Midi-Pyrénées
Consommation et production durables	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Part de la Surface Agricole Utile en agriculture biologique	25	12	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Déchets ménagers collectés	5,5	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Limousin, Haute-Normandie
Valorisation des déchets	4,5	3	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Bretagne, Limousin, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Prélèvements en eau par usage	4	2	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Midi-Pyrénées
Taille des exploitations	2	1	ARF-ECs	Basse-Normandie
Changement climatique et maîtrise de l'énergie	Points	Nombre de fois où l'indicateur	Approches dans lesquelles l'indicateur est	L'indicateur a été retenu par les Régions :

		est cité	recensé	
Emissions de gaz à effets de serre par habitant	25	10	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Auvergne, Bretagne, Centre, Limousin, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Part du ferroviaire et du fluvial dans le transport de marchandises	13	8	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Centre, Limousin, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Production d'énergie à partir de ressources renouvelables	13	6	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Bretagne, Limousin, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Evolution de la consommation d'énergie finale ramenée au PIB régional	9	5	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie
Transports et mobilité durables	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Evolution des parts modales des déplacements domicile/travail	8	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais	Bretagne, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Conservation et gestion des ressources naturelles	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Part des surfaces artificialisées sur le territoire	21	10	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Limousin, Centre, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs	9	5	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Qualité de l'eau des rivières	5	3	INSEE MEEDDM	Bretagne, Limousin, Midi-Pyrénées
Qualité des eaux de baignade	1	1	ARF-ECs	Auvergne
Santé publique, prévention et gestion des risques	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Espérance de vie à la naissance	12	7	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Auvergne, Bretagne, Limousin, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Nombre de jours avec dépassement du seuil autorisé d'ozone	7	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Auvergne, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Densité de généralistes pour 100 000 habitants	6	4	INSEE Nord-Pas de Calais ARF-ECs	Auvergne, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie
Population exposée à un risque d'inondation	4	2	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Haute-Normandie
Taux de mortalité prématurée	4	2	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Haute-Normandie
Densité d'établissements industriels à risque	3	2	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Démographie médicale	2	1		Bretagne
Pourcentage des communes classées par type de risque et population concernée par les plans de prévention	2	1	INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nombre de cas de cancers pour 100 000 habitants	1	1	INSEE Nord-Pas de Calais	Limousin

Cohésion sociale et territoriale	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Taux de pauvreté	12	7	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes
Rapport interdécile des revenus fiscaux par unité de consommation	10	2	INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Centre, Picardie
Taux de chômage localisé	9	5	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Auvergne, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Taux de sortie sans diplôme	7	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Inégalités des salaires entre hommes et femmes	7	3	INSEE Nord-Pas de Calais ARF-ECs	Bretagne, Centre, Midi-Pyrénées
Accessibilité aux services	6	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Auvergne, Bretagne, Limousin, Haute-Normandie
Disparités de niveau de vie par unité de consommation	6	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Auvergne, Limousin, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Handicap : part des bénéficiaires des AAH parmi les 20 - 59 ans	4	2	INSEE Nord-Pas de Calais	Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes
Proportion de jeunes en situation de grande difficulté aux tests sur l'illettrisme des JAPD	4	2	INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes
Population à bas revenus	2	1	INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Midi-Pyrénées
Occupation des résidences principales	2	1	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Limousin

Taux de dépendance économique projeté	2	1	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Limousin
Parité sur le marché du travail selon le taux d'activité et répartition de la population active occupée par CSP	2	1	INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Limousin
Part des jeunes non insérés	2	1	INSEE MEEDDM	Basse-Normandie
Proportion de logements sociaux	2	1	ARF-ECs	Basse-Normandie
Bonne gouvernance	Points	Nombre de fois où l'indicateur est cité	Approches dans lesquelles l'indicateur est recensé	L'indicateur a été retenu par les Régions :
Nombre de projets territoriaux de développement durable	7	5	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées	Limousin, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Engagement associatif	7	4	INSEE Nord-Pas de Calais ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées
Participation aux élections	6	4	INSEE MEEDDM INSEE Nord-Pas de Calais INSEE Midi-Pyrénées ARF-ECs	Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Haute-Normandie
Part des femmes dans la représentation régionale	2	1	ARF-ECs	Picardie
Budget de la coopération décentralisée	1	1	INSEE MEEDDM	Limousin

Il y avait aussi la possibilité pour les Régions d'indiquer les trois indicateurs qui selon eux représentaient des certaines formes de « spécificités régionales » :

REGIONS	INDICATEURS SPECIFIQUES		
Aquitaine	Erosion marine	Fréquence de surpoids chez les enfants	Solde migratoire des jeunes
Auvergne			
Bretagne	Consommation foncière par habitant par an	Taux de vieillissement	Nombre de personnes par ménage
Centre			
Limousin			
Midi-Pyrénées	Etalement urbain	Erosion des sols	Egalité d'accès aux services
Nord-Pas de Calais	Part de la superficie en zone Natura 2000	Poids des sorties sans qualification	Participation aux élections présidentielles
Basse Normandie	Trafic ferroviaire voyageurs	Nombre de chercheurs	Solde migratoire des jeunes
Haute Normandie			
Picardie	Dépenses de R&D privée rapportées au PIB	Nombre d'emplois maintenus ou créés par IDE pour 1000 actifs	Taux de participation à au moins une association
Provence Alpes Côte d'Azur	Taux d'effort consacré à la dépense du logement	Part de la dépense des ménages consacrée aux véhicules automobiles	Nombre de programmes de maîtrise de l'énergie initiés
Rhône Alpes			

Société de la connaissance et développement économique et social



CREATION ET SURVIE DES ENTREPRISES



PREMIERS ELEMENTS



Définition : La promotion de la création et de la reprise d'entreprises est l'une des priorités de l'action publique dans la mesure où elles sont le terreau du développement économique et social d'un territoire ainsi qu'une clé d'action pour la réduction du chômage. Le taux de création d'entreprises correspond au nombre de créations d'entreprises au cours d'une année rapporté au nombre d'entreprises actives au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour faciliter ces projets d'entreprises, notamment par des personnes en difficulté ou des salariés. Ces aides peuvent tout d'abord prendre la forme d'un report puis d'un étalement du paiement des cotisations. Ensuite, si l'entreprise est implantée en Zone Franche par exemple, l'entrepreneur peut bénéficier d'un régime fiscal et social plus avantageux.

Or, pour que cet esprit d'entreprise soit viable économiquement et socialement, il faut bien tenir compte de la survie de ces entreprises à plus ou moins long terme afin de garantir une activité pérenne aux salariés.

Pertinence par rapport au développement durable : La création et la reprise d'entreprises englobent 2 des 3 piliers du développement durable, à savoir le développement économique via la création d'activités productrices de richesses et le développement social par le biais de la création d'emplois et donc de la réduction possible du chômage.

Afin de mener cette analyse au niveau des régions françaises, nous nous intéresserons au taux de création d'entreprises en 2010. Afin d'apprécier le caractère durable des créations d'entreprises au sein des territoires régionaux, nous regarderons le taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2002, qui correspond à la proportion d'entreprises créées en 2002 qui étaient toujours en activité cinq ans plus tard, en 2007.

ANALYSE



Nous allons donc apprécier la création d'entreprises au sein des régions par le canal de la survie des entreprises créées. Il est en effet important de considérer qu'elles apportent un dynamisme à un territoire dès lors que leur rayonnement est durable.

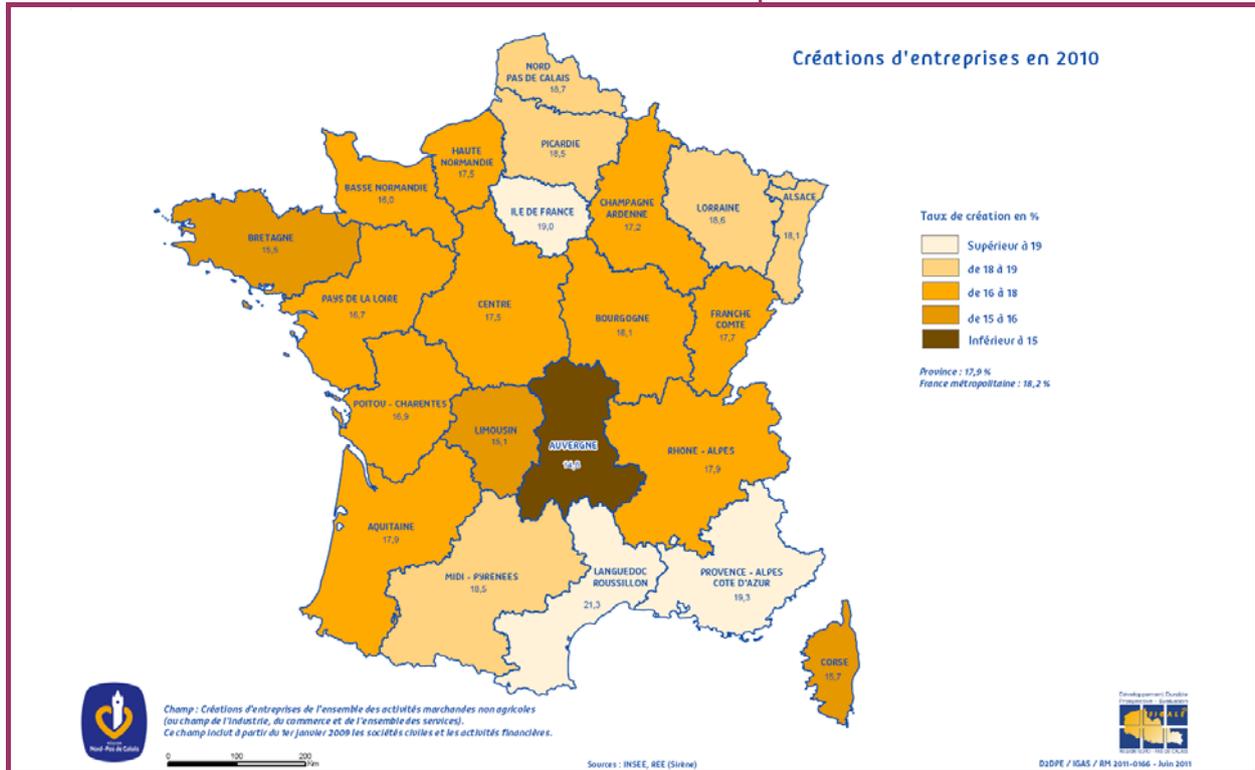
Le taux de création d'entreprises varie selon les régions : il est le plus important en Languedoc-Roussillon (21,3%), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (19,3%) et en Ile-de-France (19%), alors qu'il n'atteint que 14,8% en Auvergne, 15,1% en Limousin et 15,5% en Bretagne. Ces chiffres pourraient laisser paraître que les régions en tête en termes de créations d'entreprises sont plus dynamiques économiquement que les autres. Mais il faut pour cela tenir compte du taux de survie de ces entreprises nouvellement créées chaque année. Au regard de cet indicateur, les régions Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur connaissent les taux de survie à 5 ans les plus faibles alors qu'elles affichent les taux de création les plus importants.

A l'inverse, la Bretagne et le Limousin ont un taux de création d'entreprises les moins élevés (respectivement 15,1 et 15,5%) mais un taux de survie à 5 ans qui se classe parmi les plus élevés (plus de 56%).

Les taux de survie sont assez faibles dans les régions où les taux de création sont relativement élevés.

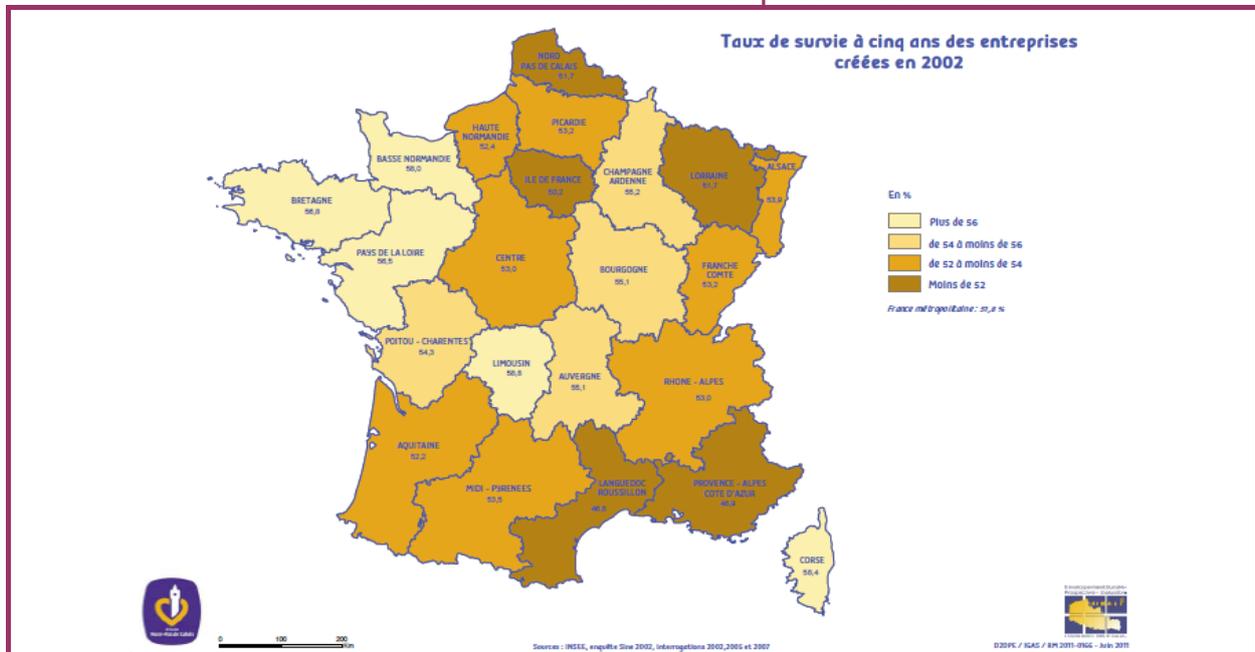
ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Taux de création d'entreprises en 2010



Source : Insee, REE (Sirène)

Carte 2 : Taux de survie à 5 ans des entreprises créées en 2002



Source : Insee, SINE 2002

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- <http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/de/taux-de-survie-%C3%A0-5-ans-des-entreprises>
- http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=t_3001R



PREMIERS ELEMENTS



Définition : Selon l'OCDE, la notion de « **Recherche et Développement** » regroupe l'ensemble des activités entreprises « *de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'Homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications* » (source : OCDE).

Cette définition ne place pas le versant économique au premier plan comme il en est parfois question quand on parle de R&D. En effet, c'est la question de la connaissance qui prime ici, notamment en termes d'innovations, mais pas seulement.

Pertinence par rapport au développement durable : Les avancées de la R&D et donc l'accumulation des savoirs se placent directement dans une logique de développement durable. Une part croissante des dépenses est consacrée à la question environnementale (5.5% en 2006). De plus, ces dépenses permettent d'accentuer l'attractivité des territoires mais aussi de mettre en avant et de mutualiser l'ensemble des connaissances acquises. La dépense intérieure de recherche et développement est financée par des entreprises ou par des administrations.

Afin d'apprécier les évolutions de la R&D, nous appuierons notre analyse sur le poids de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans le PIB régional afin d'apprécier l'effort de recherche et développement des régions. La dépense de Recherche et Développement financée par les entreprises et les administrations ne reflète pas (ou du moins dilue) la part spécifique, contributive de cet effort, de la collectivité régionale.

ANALYSE



En 2007, la moyenne nationale de l'effort de recherche ainsi calculée était de 2,04% avec des disparités régionales assez importantes selon les régions. Cette moyenne est loin de l'objectif de Barcelone visant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche et développement à l'horizon de 2010.

Les régions du Sud-Est semblent en avance sur cette question de la dépense en R&D par rapport aux autres régions françaises avec un effort de recherche pouvant aller jusqu'à 4,2% pour la région Midi-Pyrénées. Cinq régions tirent la moyenne nationale : la région Midi-Pyrénées, l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et la Franche-Comté.

Les autres régions ont donc un effort de recherche inférieur à cette moyenne nationale.

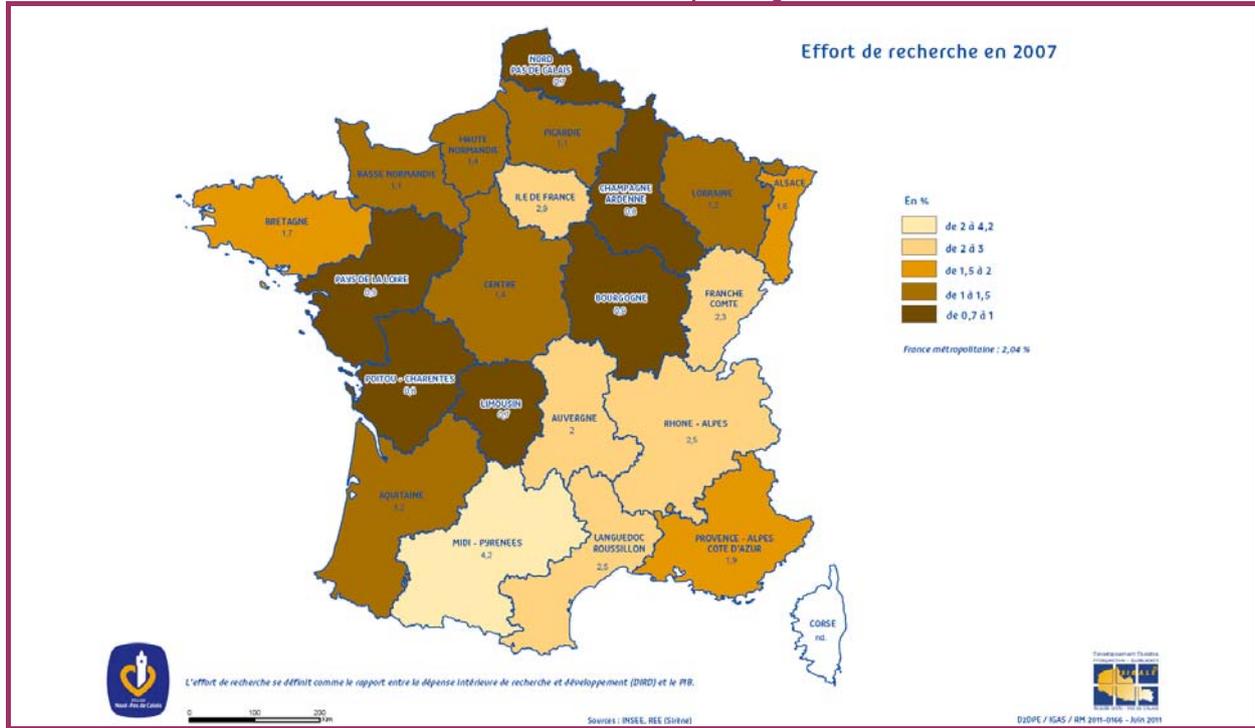
Ces écarts peuvent s'expliquer par l'importance ou non de la Recherche publique au sein des régions et des spécificités régionales en termes de R&D, à savoir les secteurs dans lesquels la concentration de la dépense se situe.

La recherche privée réalise plus de 70 % du total des dépenses de recherche régionale de 8 régions : Franche - Comté, Haute - Normandie, Picardie, Auvergne, Champagne-Ardenne, Centre, Midi Pyrénées et Basse - Normandie (l'objectif de la stratégie de Lisbonne visant à ce que les deux tiers de la DIRD soient financés par le secteur privé étant ainsi largement dépassé dans ces régions).

Par contre, la Corse et le Languedoc Roussillon se caractérisent par un soutien très fort du secteur public (respectivement 61,9% et 65,3%).

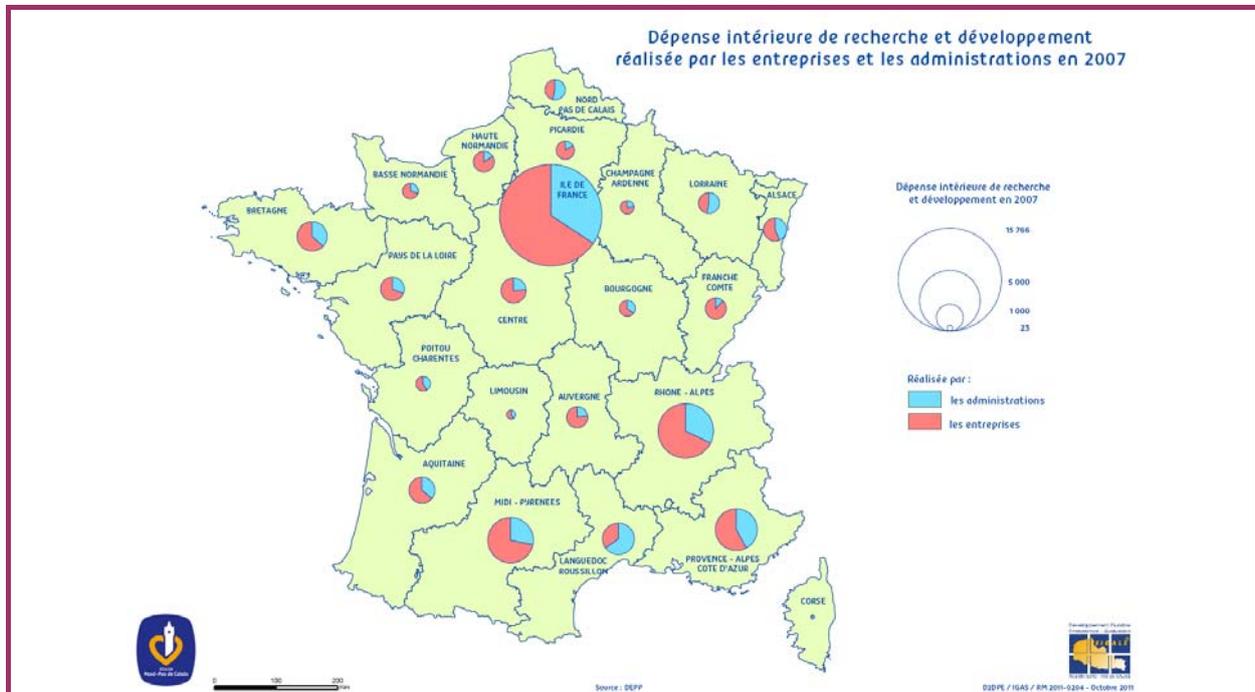
ILLUSTRATIONS

Carte : Effort de recherche par région en 2007



Source : MEN/MESR – DEPP pour les dépenses de R&D ; Insee, Comptes régionaux pour les PIB

Dépense intérieure de recherche et développement réalisée par les entreprises et les administrations en 2007



Source : MEN/MESR – DEPP

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : <http://www.recherche.gouv.fr/cid56115/l-effort-de-recherche-et-developpement-en-france.html>

PREMIERS ELEMENTS



Définition : L'économie sociale et solidaire peut être définie comme une manière différente d'aborder l'économie, qui associe des principes économiques de production et d'échanges alternatifs au modèle dominant, et des principes démocratiques et de solidarité entre les individus.

L'ESS regroupe les organisations dont la forme juridique est l'association, la mutuelle, la coopérative ou la fondation.

Elle est basée sur le respect de valeurs spécifiques, qui centrent son action sur l'humain, la primauté du projet social collectif sur le capital, ou encore une gestion démocratique de l'organisation.

L'ESS est officiellement reconnue en France par décret en 1981, pour ses initiatives en matière de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion.

Pertinence par rapport au développement durable : C'est grâce à ses valeurs que l'ESS prend de l'importance dans le champ du développement durable. En effet, les principes tels que la solidarité, l'équité, la démocratie, le partage ou encore la transparence placent l'être humain et le projet collectif au cœur même de son activité et de ses actions.

Il est également à noter que l'économie sociale et solidaire représentait en 2008 près de 10% de l'emploi salarié national (hors agriculture) et 8% de la masse salariale. L'emploi y est en outre plus féminisé que dans le reste de l'économie : 66% des effectifs salariés sont des femmes.

ANALYSE



L'économie sociale et solidaire connaît une croissance non négligeable en termes de création de postes et ce sur l'ensemble du territoire national.

Au niveau national, en moyenne, l'Économie Sociale et Solidaire représente 10 emplois sur 100 en 2008. Près d'un emploi sur 5 nouvellement créé l'est dans l'ESS en 2008.

Ainsi, la carte ci-contre nous éclaire sur les régions pour lesquelles l'emploi dans le secteur de l'ESS est le plus développé, mesuré par la part de l'emploi ESS dans l'emploi total de la région.

Les régions situées à l'Ouest de la France ont une part d'emplois dans l'ESS supérieure au reste du pays. Ceci peut notamment s'expliquer par la localisation des sièges sociaux des grands groupes de mutuelles et de coopératives.

Le tableau ci-contre nous renseigne quant à lui sur la répartition des emplois de l'économie sociale et solidaire selon la forme juridique de la structure au sein des régions.

Le poids des différentes familles juridiques vis-à-vis de l'emploi total varie en fonction du contexte historique et social de la région.

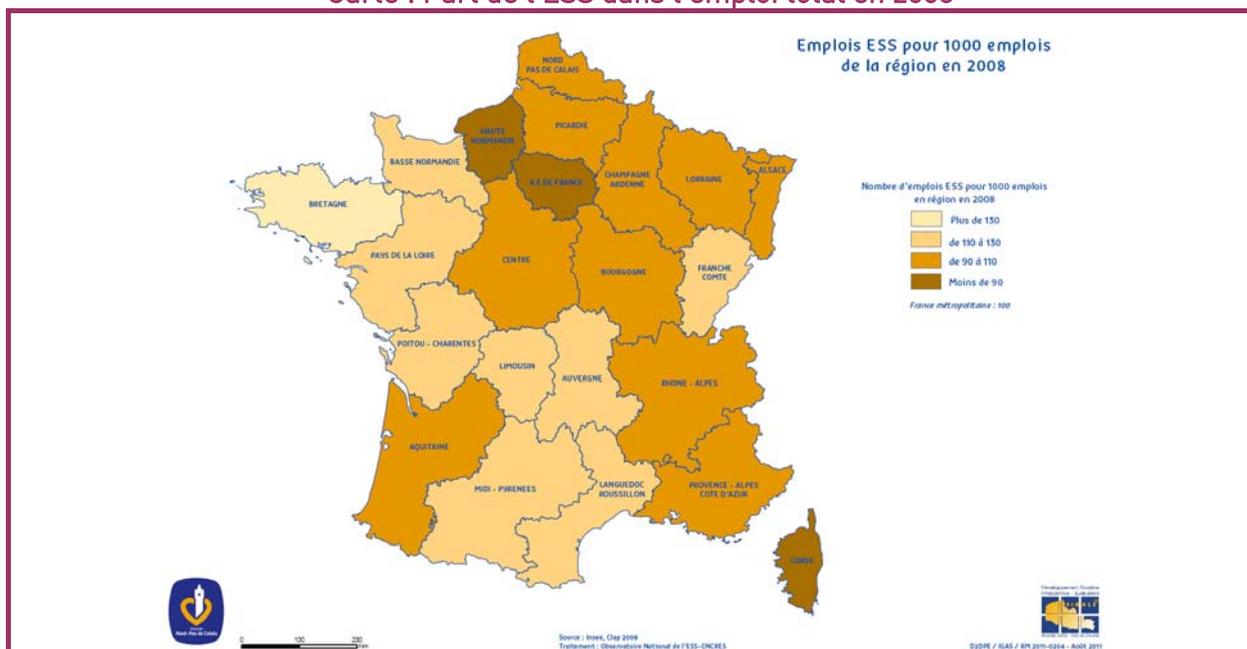
L'emploi associatif représente plus de 78% de l'emploi total français en Économie Sociale et Solidaire. Il est de 13,7% dans les coopératives, de 5,3% dans les mutuelles et de 2,8% dans les fondations.

A la lecture du tableau, les plus forts taux associatifs apparaissent en Bretagne, Languedoc-Roussillon et Pays de la Loire.

Les coopératives sont assez fortement implantées en Champagne-Ardenne, Bretagne et Poitou Charentes. Cette dernière est aussi caractérisée par un poids important des mutuelles.

ILLUSTRATIONS

Carte : Part de l'ESS dans l'emploi total en 2008



Source : INSEE – Clap 2008

**Répartition de l'emploi ESS selon la forme juridique de la structure en 2008
(pour 1000 emplois en région)**

Régions	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	ESS
Alsace	21	3,3	70,3	7	101,6
Aquitaine	16,1	4,7	81,7	2,6	105,1
Auvergne	15,8	4,9	92,4	0,4	113,5
Basse-Normandie	22,3	4,2	92,7	4	123,2
Bourgogne	15,5	10,7	75,5	2,1	103,8
Bretagne	26,7	6,8	98,9	3,2	135,6
Centre	16	7	73,4	2,7	99,1
Champagne-Ardenne	25,6	4,4	76,5	0,7	107,1
Corse	8,5	*	70,6	*	83,1
Franche-Comté	14,5	5,8	89,9	2,5	112,8
Haute-Normandie	11,3	4,1	68,3	1,9	85,5
Île-de-France	6	4,4	54,1	4,2	68,7
Languedoc-Roussillon	16,9	7,1	98,5	0,7	123,3
Limousin	22,6	6,5	80,9	6,1	116,1
Lorraine	13,3	3,2	88,3	1,4	106,2
Midi-Pyrénées	16,1	5,3	91,3	1,9	114,6
Nord-Pas-de-Calais	8,4	2,9	93,5	3,2	108
Pays de la Loire	22	5	97,5	1,2	125,7
Picardie	13,5	3,5	77,4	3,5	97,9
Poitou-Charentes	27	15,1	82,2	0,5	124,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,4	4,4	79,8	1,6	96,3
Rhône-Alpes	12,2	6,9	81	1,8	101,9

Source : INSEE –Clap 2008

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site du Conseil National des CRES : http://www.cncres.org/accueil_cncres/observatoire_de_less

PREMIERS ELEMENTS



Définition : La **formation continue** peut-être définie comme le secteur de formation des individus sortis du domaine de formation initiale. Elle répond aux besoins de qualifications plus adaptés aux changements perpétuels du monde du travail.

La formation continue peut prendre la forme de reprise d'études mais sa forme la plus connue est la Formation Professionnelle Continue instaurée et rendue obligatoire par la loi du 16 juillet 1971. Elle favorise grandement, en plus de la formation initiale, l'adéquation entre les changements du monde du travail et l'adaptabilité de la part des salariés à ces changements.

Pertinence par rapport au développement durable : La formation continue répond donc aux besoins et aux transformations du marché de travail et garantit par son fonctionnement la compétitivité des entreprises de par la formation des salariés et des demandeurs d'emploi. De plus, elle permet à ces mêmes salariés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de se positionner plus aisément sur le marché du travail en mettant en avant leur adaptabilité aux changements et l'acquisition de nouvelles compétences.

L'indicateur présenté ici sera l'évolution du nombre d'entrées en Congés Individuel de Formation (CIF) pour 1000 salariés du secteur privé. Pour compléter cette analyse, nous nous intéresserons également à la part des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une formation professionnelle parmi l'ensemble des entrées en formation.

ANALYSE



La France consacre depuis 2002 près de 1,5 % de son PIB à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, soit plus de 28 milliards d'euros pour l'année 2007.

Ces efforts en faveur de la formation continue répondent à la logique de perfectionnement dans le travail, facilitent la mobilité professionnelle et sont un outil concourant au retour à l'emploi.

Parmi les entrées en formation professionnelle, les demandeurs d'emploi représentent la part la plus importante du public concerné : 77,15% des entrées en formation en France en 2008 concernaient des demandeurs d'emplois. Au niveau régional, cette part varie de plus de 99% pour la Bretagne à un peu moins de 65% pour le Limousin. D'autres régions comme la Haute-Normandie et la Picardie ont également une part importante d'entrées en formation de demandeurs d'emploi parmi l'ensemble des entrées qui avoisine les 95%.

Lorsque l'on s'intéresse aux entrées en Congés Individuel en Formation des salariés, on constate que l'évolution de ces entrées depuis 2005 est assez timide. On est passé de 2,5 entrées en CIF pour 1000 salariés du secteur privé en 2006 à 2,6 en 2007.

Lorsque l'on s'intéresse aux évolutions régionales de ce résultat, il apparaît qu'il existe des différences notables entre les territoires. Ainsi, la région Franche-Comté est passée de 1,8 entrée en CIF pour 1000 salariés en 2005 à 0,8 en 2007. A l'inverse, la région Haute-Normandie a vu ce chiffre passer de 4,4 à 4,8 sur la même période.

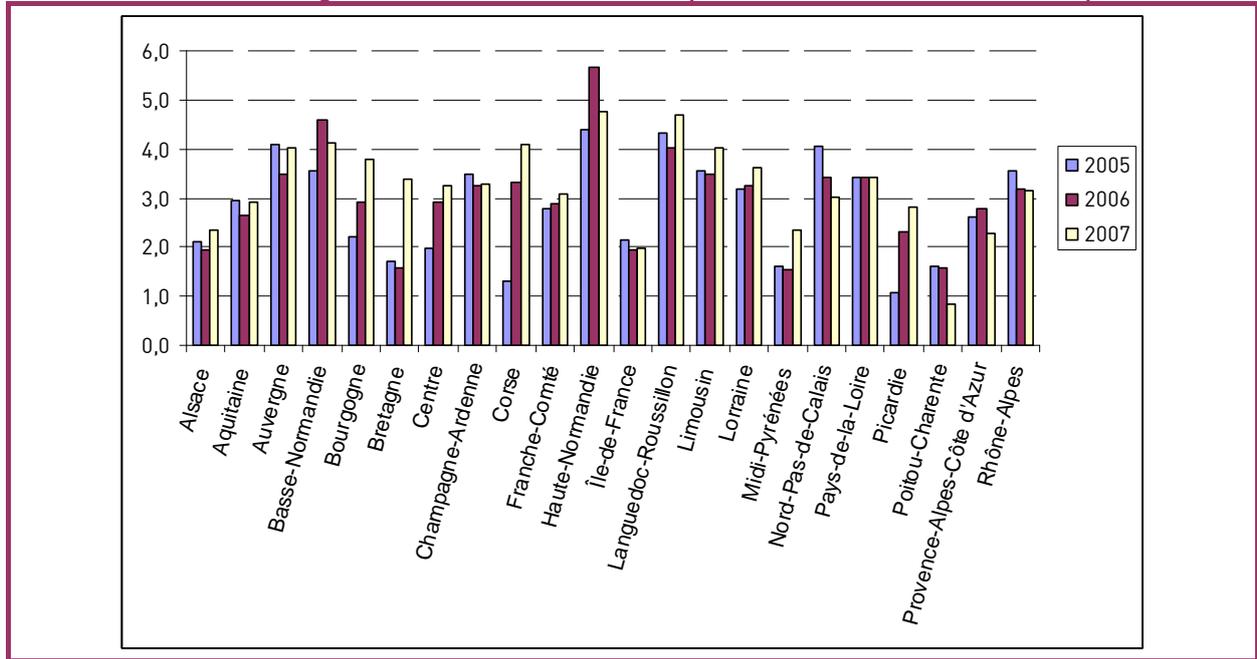
Les régions françaises sont des acteurs de premier plan de cette formation professionnelle de par leur rôle de financeur.

Cette importance des conseils régionaux en faveur de la formation continue nécessite de ce fait la prise en compte d'indicateurs de suivi de l'action régionale dans ce domaine.



ILLUSTRATIONS

Entrées en Congés Individuel de Formation pour 1000 salariés du secteur privé



Source : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :



- Données du CEREQ : <http://www.cereq.fr/index.php/articles/GSE-Articles/Stagiaires-de-la-formation-professionnelle>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/espaces.770/formation-professionnelle.1937/>

Consommation et production durables

PREMIERS ELEMENTS

o o

Définition : L'agriculture biologique est un « mode de production agricole spécifique visant à la préservation des sols et de l'environnement via la non-utilisation de produits chimiques de synthèse » (source : Agence bio). C'est également de cette façon que la loi française la définit dans le décret du 10 mars 1981, visant à organiser et à développer l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique est également reconnue par l'Union Européenne dès 1991, avec le règlement communautaire 2092/91, qui a repris les principes définis par les textes législatifs français.

Pertinence par rapport au développement durable : Cette manière alternative de faire de l'agriculture constitue un des enjeux des transformations que connaît le secteur agricole, affectant notamment l'utilisation des pesticides et autres produits de traitement, l'utilisation des ressources naturelles (par exemple l'eau) ou encore la dimension socio-économique.

L'indicateur retenu ici est la part de la Surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique, ainsi que son évolution dans le temps. Il nous permet d'analyser l'intégration progressive de ce mode de production agricole au sein des territoires.

La SAU comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes.

Plusieurs indicateurs permettent de mesurer l'évolution de l'agriculture biologique (part de la valeur ajoutée, part des exploitations,...). La SAU présente l'avantage de donner une indication concernant la préservation des milieux au-delà de l'enjeu agricole.

ANALYSE

o o

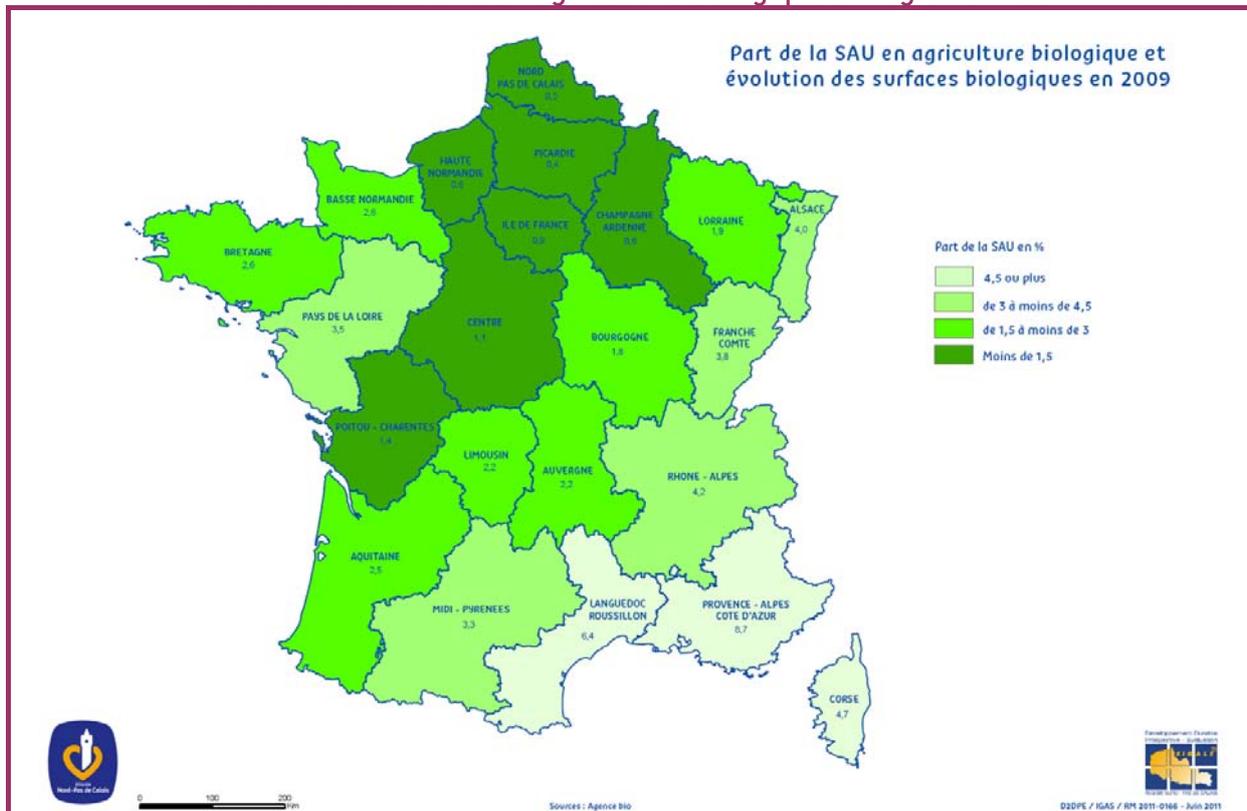
A partir de la carte ci-dessous, on peut constater qu'il existe des différences importantes au niveau régional en termes de développement de l'agriculture biologique : les régions du Sud, du Nord-Est et du Nord-Ouest semblent avoir développé des pratiques plus avancées en matière d'agriculture biologique que les régions du Nord et du Centre de la France. Ces différences peuvent notamment s'expliquer par la nature des exploitations dans certaines régions.

Pour comparaison, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 8,7% de la surface agricole utile est consacrée à l'agriculture biologique en 2009 alors que cette part n'est que de 0,4% en Picardie.

En termes d'évolution, on constate que les régions « en avance » sur ces questions de développement de l'agriculture biologique creusent l'écart avec les régions plus « en retard ». Mais force est de constater que toutes les régions françaises ont connu une augmentation de cette part consacrée à l'agriculture biologique entre 2007 et 2009. Ceci peut s'expliquer par le poids des aides à la reconversion auprès des agriculteurs auxquelles s'ajoute le développement du marché du bio en France depuis ces dix dernières années. Au total, plus de 16 000 exploitations agricoles étaient engagées dans la production en agriculture biologique en France fin 2009, avec 677 513 ha de terres cultivées.

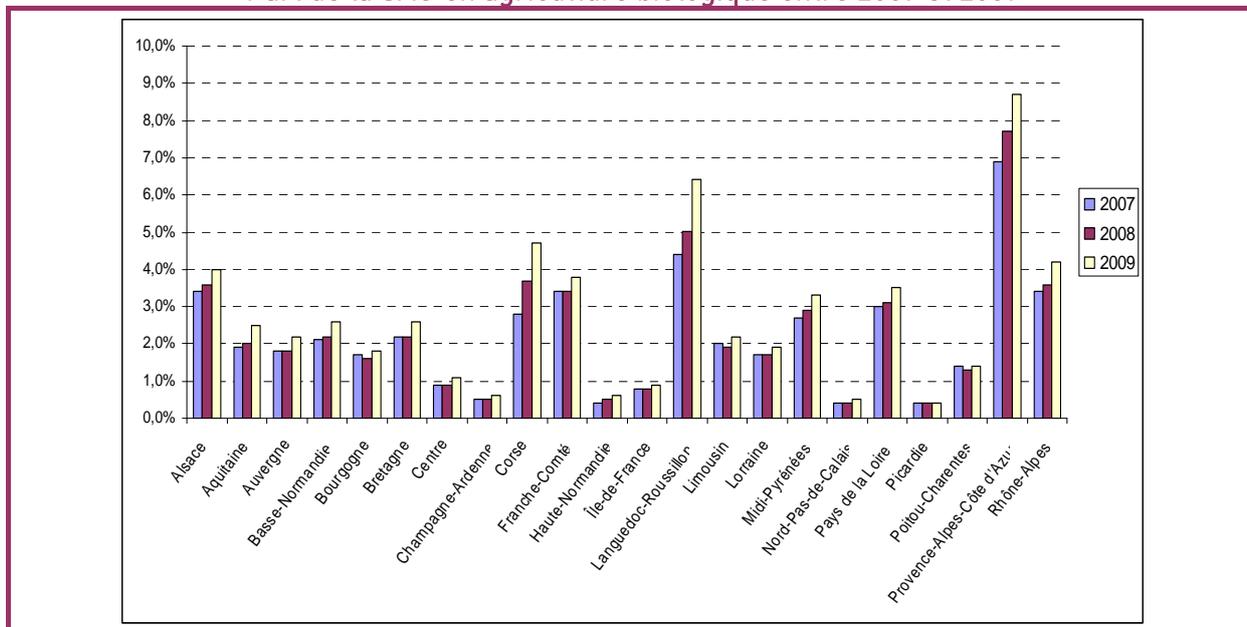
ILLUSTRATIONS

Carte : Part de la SAU en agriculture biologique en région en 2009



Sources : Agence Bio, Statistiques agricoles annuelles

Part de la SAU en agriculture biologique entre 2007 et 2009



Sources : Agence Bio

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site de l'Agence Bio : <http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=174&n2=160>

PREMIERS ELEMENTS



Définition : La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont assurés par les collectivités depuis la Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Le Code de l'Environnement de 2005 reprend la définition de la loi n°75-633 et définit comme déchet « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon* ».

Dès lors, la collecte puis le traitement de ces déchets répondent à une logique de limitation des nuisances liées à cet abandon.

Pertinence par rapport au développement durable : La valorisation des déchets ménagers et assimilés soulève donc le caractère polluant de ces derniers. Leur dégradation naturelle varie selon la matière et la biosphère ne semble pas à même d'absorber ces rejets.

Les solutions sont donc de plusieurs ordres : limiter la quantité de déchets et accroître leur valorisation par le recyclage ou encore la production d'énergie et de chaleur.

La part de la quantité de déchets ménagers et assimilés valorisés nous permet donc de tenir compte du potentiel de traitement des différentes régions françaises.

L'analyse doit néanmoins être faite avec prudence : la quantité collectée est ici divisée par la population résidente, alors qu'il faudrait la diviser par la population présente. Ceci a pour effet de surestimer les ratios dans les zones touristiques où la population moyenne présente est supérieure à la population résidente, comme par exemple des zones côtières. À l'inverse une sous estimation est possible dans les zones qui sont déficitaires à certaines périodes de l'année.

ANALYSE



Nous allons nous intéresser tout d'abord à la comparaison régionale des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an.

Pour l'année 2007, un français a jeté en moyenne 593,14 kilogrammes de déchets ménagers et assimilés. Certaines régions comme l'Île-de-France, le Limousin se situent bien en dessous de cette moyenne nationale (respectivement 490,27 et 524,03 kilogrammes par habitant et par an). En revanche, les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie sont plus proches des 700 kilogrammes de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant et par an.

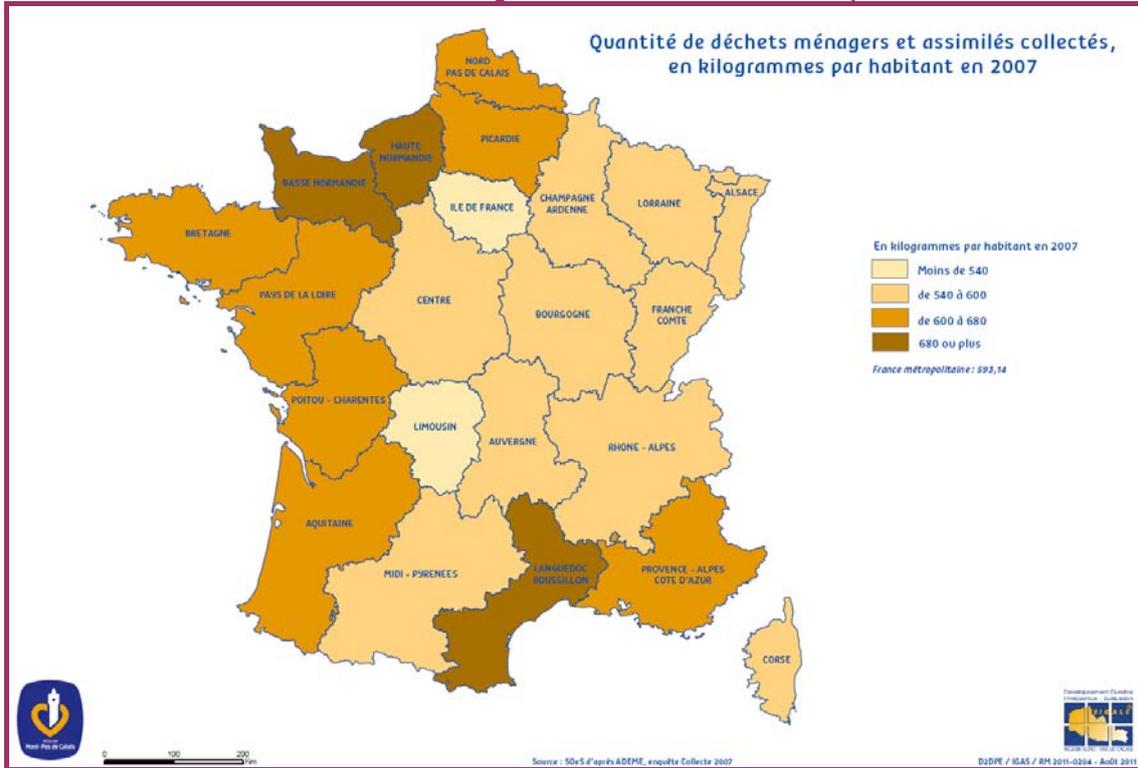
En ce qui concerne le traitement de ces déchets ménagers et assimilés, la répartition des parts de la nature du traitement est plus ou moins constante. Cependant, la part des déchets recyclés semble augmenter, se substituant à la méthode du stockage ou de l'incinération des déchets (avec ou sans récupération d'énergie). Cette tendance entre directement dans la prise de conscience certes lente mais présente d'une meilleure gestion de nos déchets. Mais force est de constater que le plus gros du travail reste à faire, compte tenu de la part non négligeable des quantités de déchets stockés (autour de 35% en 2007), avec tous les effets que cela engendre au niveau de la pollution des sols, de l'atmosphère voire visuelle et olfactive.

Selon l'enquête « collecte » de 2007, 12 régions auraient déjà atteint l'objectif du Grenelle des 35% de valorisation matière et organique de leurs déchets ménagers : Bretagne, Picardie, Nord - Pas de Calais, Poitou Charentes, Alsace, Centre, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Basse Normandie, Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne (carte 2).

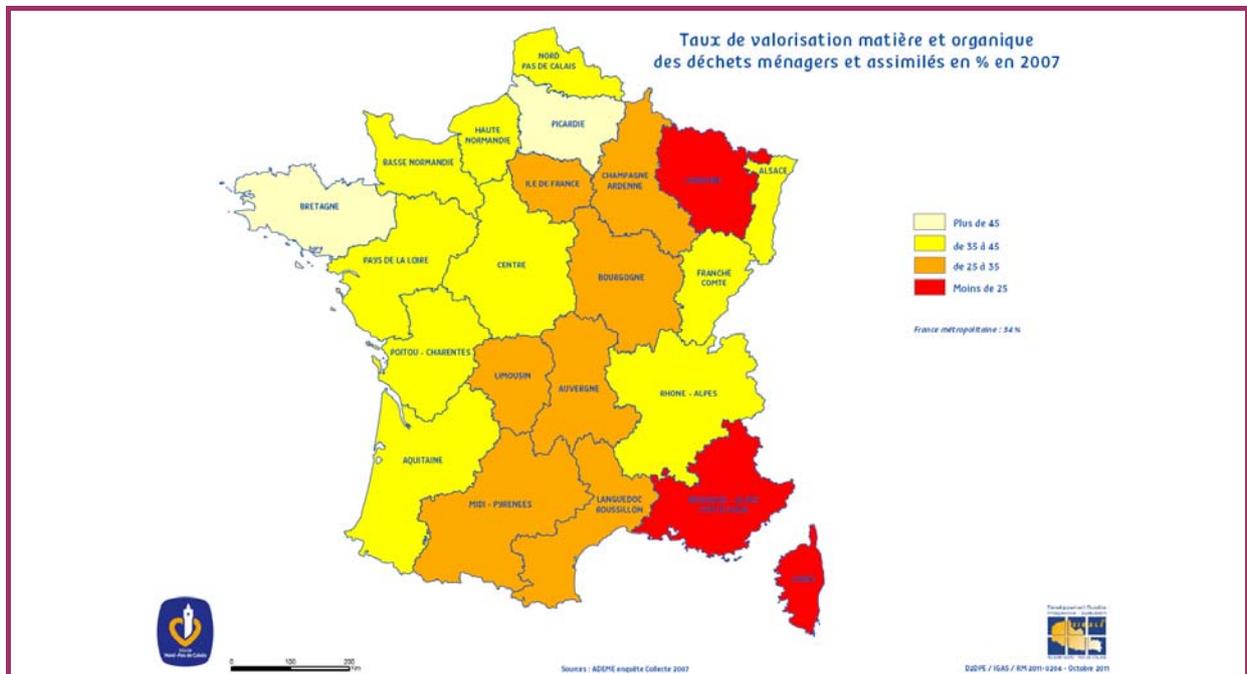
À l'opposé, le taux de valorisation matière et organique est inférieur à 25% dans 3 régions : Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant en 2007



Carte 2 : Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés en % en 2007



Source : SOeS - Données 2008 provisoires ; données réévaluées en 2010

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

<http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Evolution-dechets-menagers.pdf>

Changement climatique et maîtrise de l'énergie

PREMIERS ELEMENTS



Définition : Les différents gaz à effet de serre liés à l'activité humaine rejetés dans l'atmosphère sont les principaux facteurs mis en cause dans le réchauffement climatique que connaît notre planète. Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal gaz à effet de serre incriminé. Il est d'ailleurs celui sur lequel les plus grandes nations se sont accordées à surveiller tout d'abord, puis à diminuer ensuite, les quantités émises, dans le cadre du protocole de Kyoto. L'objectif affiché est un retour aux valeurs d'émissions de l'année de référence 1990.

Ces émissions de dioxyde de carbone sont principalement dues aux rejets liés aux activités économiques, notamment les transports et l'industrie, mais également à la consommation d'énergie des ménages.

Pertinence par rapport au développement durable : L'aspect environnemental de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre touche à la sauvegarde des espèces animales et végétales qui souffrent du réchauffement climatique qui en découle, mais il en va également de la protection de l'espèce humaine compte tenu du caractère catastrophique des conséquences du changement climatique (multiplication des tempêtes, inondations, secheresses, voire dans d'autres territoires, des tsunamis, cyclones, ...).

Nous fonderons notre analyse sur le Pouvoir de Réchauffement Global par habitant (PRG) de chaque région en 2000, qui exprime les rejets de CO₂ par habitant en tonnes pour une année.

ANALYSE

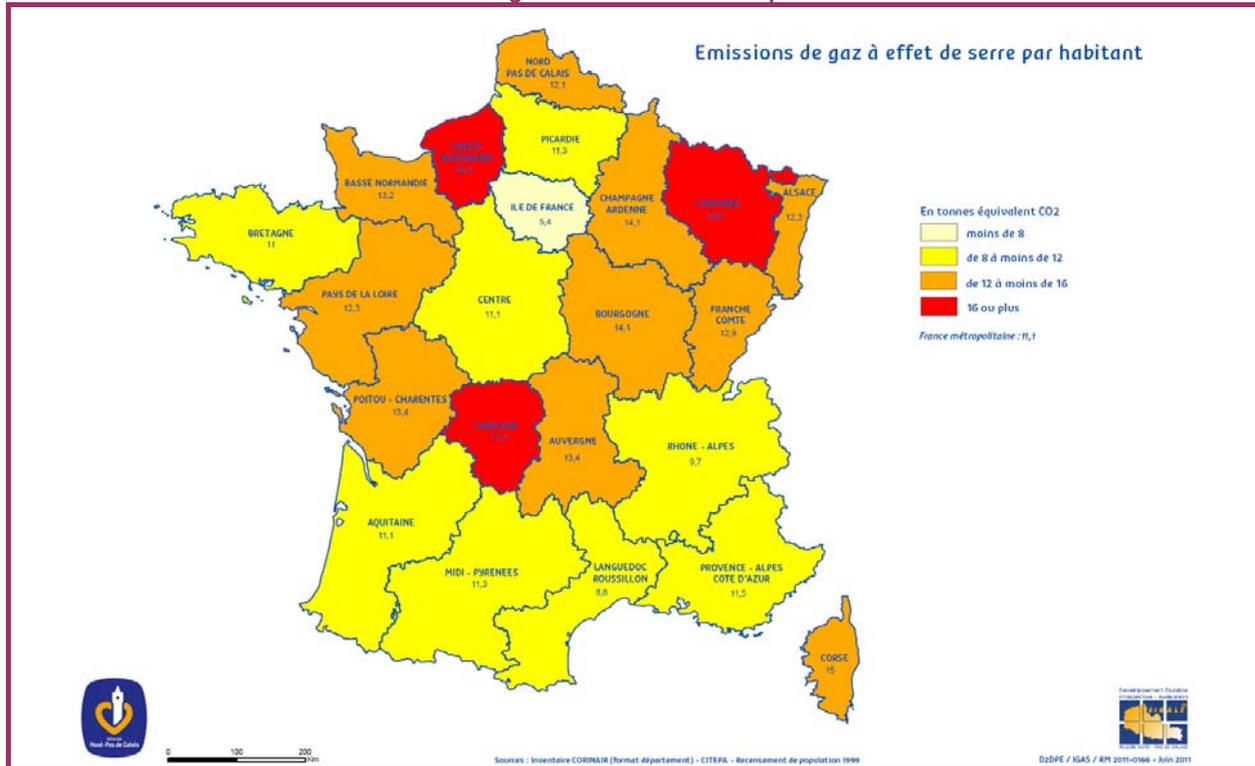
Dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés pour chaque pays dans le protocole de Kyoto, la France et les autres pays signataires se sont engagés à revenir au niveau d'émissions de l'année 1990. La France a atteint cet objectif depuis 1999, année depuis laquelle les émissions de GES ne cessent de diminuer. De plus les pays de l'UE se sont engagés de leur côté à réduire de 8% les émissions globales de la zone pour la période 2008-2012. La France doit dans ce cadre ne pas dépasser le seuil atteint en 2008. La France s'est par ailleurs engagée dans l'objectif d'une réduction de 20% des émissions de gaz à effets de serre européennes à l'horizon 2020 et à diviser par 4 les émissions de 1990 d'ici 2050 dans le cadre de la loi orientation énergie de 2005.

En ce qui concerne l'analyse du pouvoir de réchauffement global pour les régions françaises en 2000, la carte ci-contre nous renseigne sur les émissions de GES par habitant sur une année. La moyenne française était alors de 11,1 tonnes d'équivalent CO₂ par habitant. On constate au niveau régional cette fois qu'il y a des régions plus émettrices que d'autres en termes de GES. En effet, les régions Haute-Normandie, Lorraine et Limousin affichent des PRG par habitant bien supérieurs à la moyenne nationale (20,4 ; 19,9 et 17,4 contre 11,1 en tonnes équivalent CO₂ pour la France métropolitaine). En revanche, les régions du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes Côte d'Azur), ainsi que la Bretagne, le Centre et la Picardie se situent autour de la moyenne nationale. On voit bien que les disparités géographiques de PRG par habitant ne dépendent pas seulement de la localisation des territoires.

Ceci dépend également des densités de population au sein des régions, des secteurs d'activité présents (importance de l'industrie émettrice de GES, l'énergie, l'agriculture) ou encore de l'importance des infrastructures de transport.

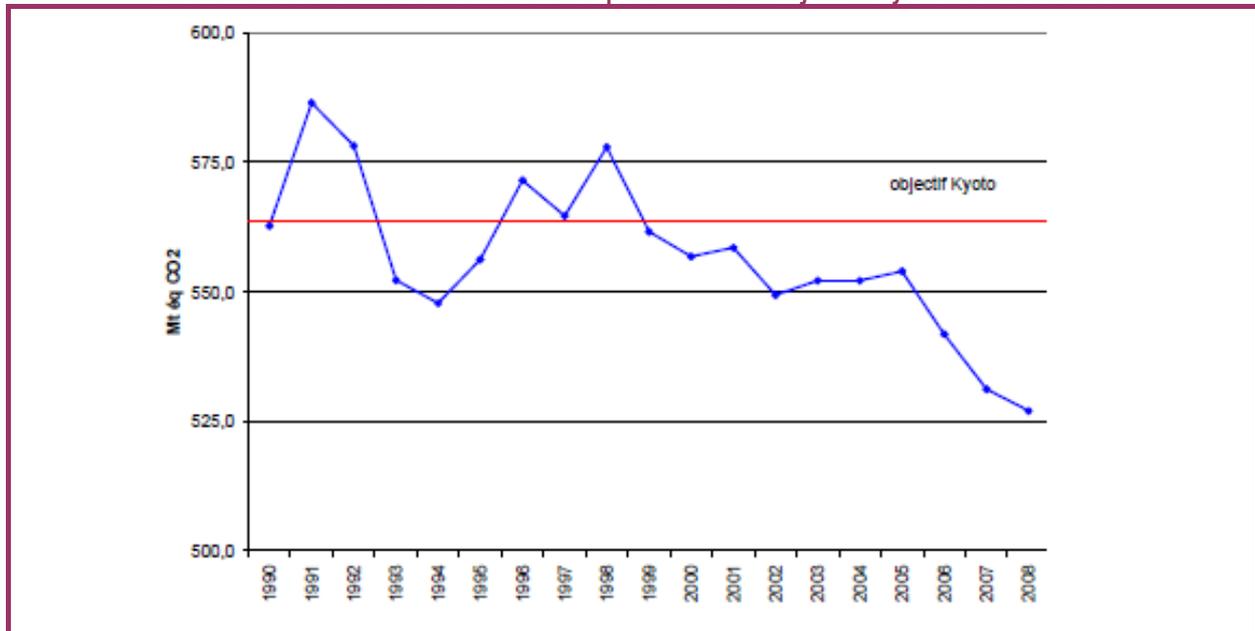
ILLUSTRATIONS

Carte : Emissions de gaz à effet de serre par habitant en 2000



Source : Inventaire CORINAIR – CITEPA – Recensement de la population 1999

Evolution des émissions de GES depuis 1990 et objectif Kyoto de la France



Source : Inventaire CORINAIR – CITEPA/MEEDDM

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/fiche/1829/1346/emissions-gaz-effet-serre-hors-puits.html>
- Données nationales Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=nattef01305

PREMIERS ELEMENTS

o o

Définition : Depuis la signature du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) en 1947 mais surtout avec la création de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en 1995, les échanges internationaux, favorisés par l'émergence des moyens de transport et des infrastructures, puis des NTIC, se sont considérablement développés et ce de manière continue.

Au niveau national, ceci a favorisé l'essor des échanges avec les nations limitrophes puis plus lointaines dans une logique de libéralisation de l'économie marchande et donc d'augmentation de la richesse nationale reflétée par le PIB.

Ce libre-échange institué permet donc aux nations et aux régions de s'ouvrir plus aisément à des marchés plus lointains. Ceci a irrémédiablement engendré une augmentation soutenue des **transports de marchandises** entre différents points géographiques.

Au niveau inter-régional enfin, cette augmentation du trafic national et international peut se décomposer en régions de partance de ces marchandises vers d'autres régions françaises ou vers des régions d'autres pays.

Pertinence par rapport au développement durable : Dans une logique de développement durable, cette problématique du transport des marchandises est au centre des considérations écologiques : le transport des marchandises d'un point A vers un point B génère irrémédiablement différentes pollutions que ce soit dans l'atmosphère ou encore une pollution sonore voire visuelle, surtout quand ce transport se fait par la route.

L'indicateur retenu ici, à savoir le transport de marchandises par voies ferrée et fluviale, nous permettra de dégager les évolutions positives ou négatives de la prise en compte du caractère polluant du transport de marchandises par routes. En revanche, cet indicateur ne permet pas d'évaluer la réalité de la possibilité du report modal selon les infrastructures existantes.

ANALYSE

o o

En 2008, la part du transport de marchandises par rail ou par voies fluviales dans le total du transport de marchandises s'élève en moyenne à 18,2% pour l'ensemble du territoire.

Il faut tout d'abord noter que les marchandises concernées par le transport fluvial et par rail ne sont pas les mêmes que celles qui transitent par la route. En effet, le transport par route est privilégié lorsqu'il s'agit de trajets courts alors que le rail et le fluvial concernent plus fréquemment de longues distances. De plus, les quantités transportées influent sur le choix du mode de transport : ainsi, les grosses industries privilégieront plus facilement le fluvial ou le rail lors du transport de leurs marchandises étant donné le caractère plus pesant des quantités qu'elles produisent/consomment.

La carte ci-dessous nous renseigne quant à elle sur les régions qui privilégient plus facilement le transport de marchandises par rail et par fleuve : c'est le cas pour la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, l'Île-de-France mais également PACA et le Languedoc-Roussillon. Ceci tient notamment à la position géographique de ces régions (côtes, frontières), mais également à la nature des activités au sein de ces régions.

Sur longue période, on constate que le transport de marchandises par voies ferrées et fluviales a diminué pour l'ensemble des régions entre 2000 et 2005 (graphique). Mais on constate une reprise de ce mode de transport pour un nombre conséquent de régions depuis 2007, impulsée par le développement des programmes européens et par la prise en compte écologique des externalités du transport par la route.

PREMIERS ELEMENTS

o o

Définition : La consommation d'énergie, qu'elle soit à usage domestique ou professionnelle, concerne l'ensemble des acteurs et des secteurs de l'économie. L'énergie est utilisée lors du processus de production des biens et services et constitue donc une ressource fondamentale de ce processus.

Au niveau mondial, depuis le début de l'ère industrielle, la consommation d'énergie n'a cessé de croître, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

L'indicateur utilisé pour cette analyse sera le rapport entre la consommation d'énergie et le PIB régional, ainsi que l'évolution de ce rapport depuis 1990.

Pertinence par rapport au développement durable : La maîtrise de la consommation d'énergie constitue un des enjeux majeurs du développement durable. En effet, l'énergie consommée dans nos régions est le plus souvent d'origine fossile, et donc non durable.

Néanmoins, l'augmentation de la consommation d'énergie est couplée à la croissance de par son utilisation contrainte et donc systématique. C'est dans cette optique qu'est introduite la notion de croissance soutenable, qui vise justement à découpler davantage ces deux variables.

ANALYSE

o o

De prime abord, on constate une augmentation croissante de la consommation d'électricité en France et ce depuis des décennies. La période de reconstruction d'après-guerre a permis de développer systématiquement l'installation d'infrastructures et de pôles d'activités, ce qui a conduit une certaine forme de concentration de la consommation d'électricité autour des grandes villes et des zones d'activité qui leur sont rattachées.

De plus, l'avènement de la société de consommation a conduit à l'équipement croissant des ménages en matériels électriques. On pourrait qualifier l'énergie électrique dans sa structure comme une « énergie propre », ce qui n'est pas toujours le cas lorsqu'on s'intéresse aux ressources mises en œuvre quant à sa production.

Au niveau régional, l'indicateur retenu pour cette analyse est la consommation d'énergie finale rapportée au PIB régional ainsi que son évolution, afin de vérifier dans une certaine mesure si la consommation d'énergie est corrélée à la croissance économique des régions (via le PIB).

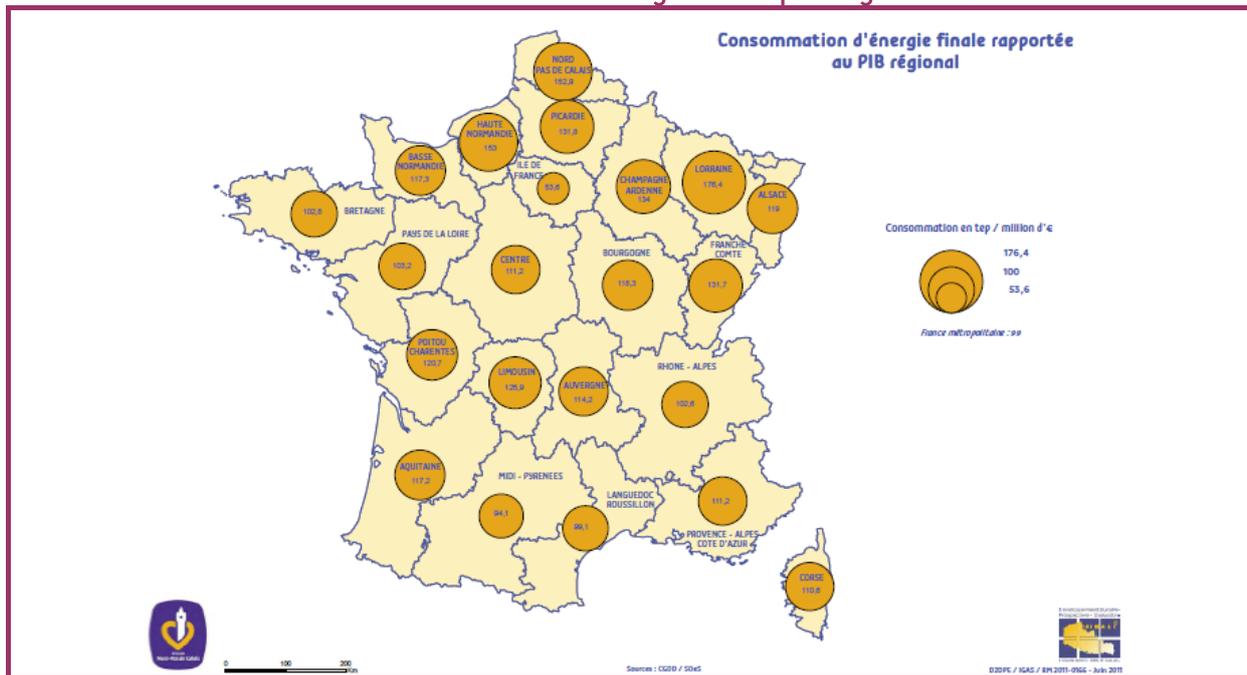
On constate que les régions du Nord et du Nord-Est de la France affichent une consommation finale d'énergie plus importante. Ceci peut s'expliquer d'une part du fait de la nécessité de recourir plus souvent à un moyen de chauffage dans ces régions, compte tenu de températures plus fraîches. D'autre part, ces régions ont un PIB relativement plus faible que les autres, ces deux facteurs expliquant donc ces écarts.

Les disparités régionales reflètent en grande partie les spécificités de leurs structures productives.

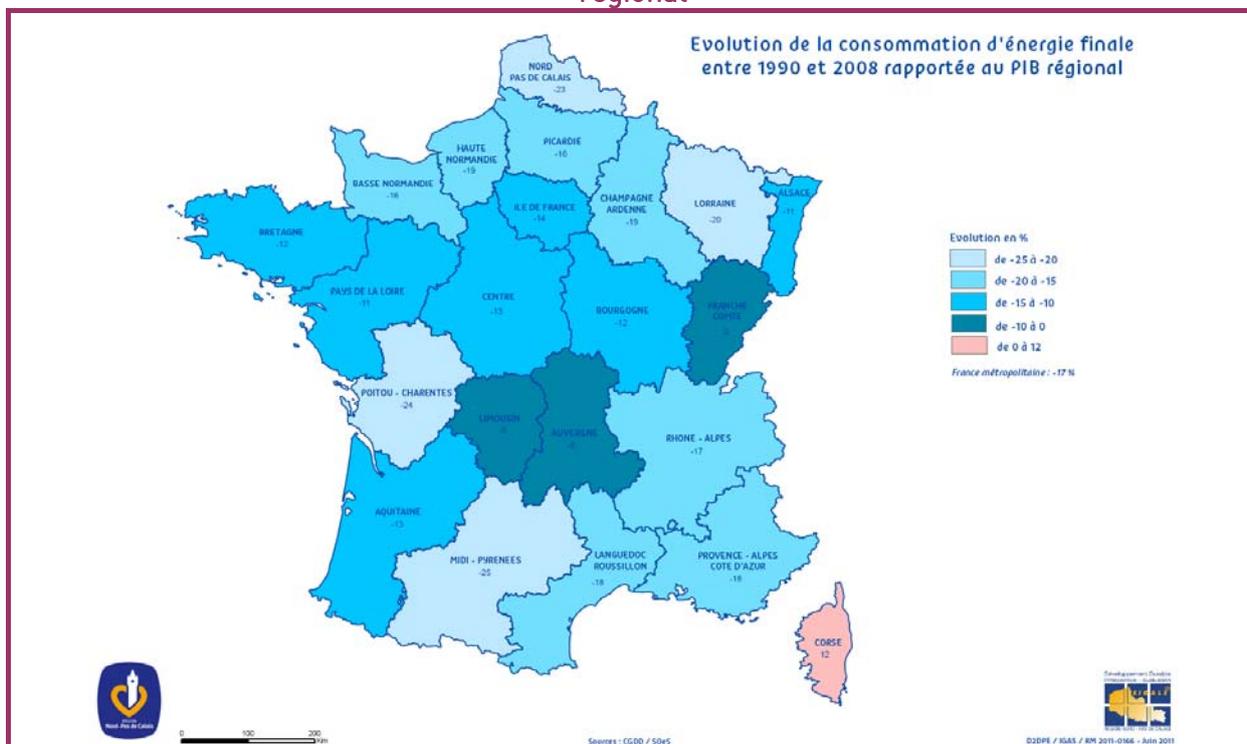
En termes dynamiques cette fois, toutes les régions françaises sauf la Corse ont vu ce rapport Consommation finale d'énergie/PIB régional diminuer entre 1990 et 2008. Les plus fortes baisses sont à noter dans les régions Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Lorraine, et plus généralement dans les régions du Nord et du Sud-Est de la France.

ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Consommation d'énergie finale par région en 2008



Carte 2 : Evolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2008 rapportée au PIB régional



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Commissariat Général du Développement Durable / Le point sur « Les consommations finales d'énergie en région », Janvier 2011 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/LPS70.pdf>

PREMIERS ELEMENTS



Définition : La **production d'énergie à partir de ressources renouvelables** est l'un des enjeux phares auquel nous sommes confrontés. En effet, les nouvelles sources de pétrole se raréfient et les stocks s'épuisent, sans compter les effets plus que néfastes constatés sur l'environnement qu'engendre sa consommation. La réponse consistant à recourir à l'énergie nucléaire suscite quant à elle de vives interrogations, compte tenu des risques technologiques qu'elle présente et du débat sur son caractère réellement renouvelable.

La réponse se trouve peut-être dans la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, c'est-à-dire dont la production et la consommation ne diminuent pas la ressource.

Les énergies renouvelables sont regroupées en 5 familles : les énergies éolienne, hydraulique et solaire, la biomasse et la géothermie. En plus de leur caractère renouvelable, elles n'émettent pas ou peu de gaz à effets de serre ou de déchets, et elles favorisent la production locale d'énergie.

Pertinence par rapport au développement durable : La maîtrise de la production d'énergie est un enjeu environnemental majeur. En France, depuis la fin des années 90, l'énergie la plus consommée est l'électricité, tant dans les processus de production que pour le fonctionnement des appareils d'équipement des ménages et des administrations.

Nous nous intéresserons donc ici à la part de l'électricité renouvelable dans la consommation totale d'électricité de chaque région française en 2008.

ANALYSE



Pour l'année 2008, la production totale d'électricité renouvelable s'élève à 76092 GWh en France et plus de 87% de cette production d'électricité est d'origine hydraulique.

L'essentiel de cette production se concentre dans 4 régions, à savoir les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace, qui concentrent à elles seules plus de 74% de la production électrique renouvelable française. D'un point de vue plus général, les régions du Sud de la France ont une production d'énergie renouvelable plus importante que les régions du Nord.

En ce qui concerne la part de l'électricité renouvelable dans la consommation électrique, la France a pour objectif d'atteindre une part de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale d'énergie en 2020. Elle est de 17,7% en 2008.

La part de la production d'électricité renouvelable régionale dans la consommation d'électricité varie de 1,2% en Ile de France à 60,7% en Midi-Pyrénées. Quatre régions ont des parts supérieures à 50% : Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Limousin et Alsace. Ces régions bénéficient d'une importante production hydraulique comparée à leur consommation finale d'électricité. A l'inverse, 11 régions n'atteignent pas les 10%. Elles sont situées au Nord-Nord Ouest du pays. La plupart de ces régions sont quasiment dépourvues de production hydraulique.

Pour certaines d'entre elles, et plus particulièrement l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, l'importance de la démographie et du secteur industriel engendre des consommations finales d'énergie importantes. Or, la part de l'électricité renouvelable dans la consommation d'énergie n'est pas supérieure à 2% dans ces régions. La nécessité, dans une logique de développement durable, de diversifier les sources d'énergie et d'utiliser celles qui sont jugées les plus durables va contraindre ces régions à investir le champ de la transition énergétique, en utilisant les ressources aujourd'hui identifiées pour leur caractère durable, et qui figurent dans les 5 familles d'énergie renouvelable.

En 2008, l'électricité renouvelable hors hydraulique représente 9,4 TWh, soit à peine plus de 12% de l'électricité renouvelable totale, mais sa part a plus que doublé entre 2005 et 2008. Quatre régions ont une production d'électricité hors hydraulique supérieure à 0,7 TWh : le Centre, le Languedoc-Roussillon, La Lorraine et l'Ile-de-France.

Transports et mobilité durables

PREMIERS ELEMENTS

○ ○

Définition : La question de la mobilité des individus entre le domicile et le lieu de travail renvoie à plusieurs problématiques : le développement des réseaux routiers et des transports en commun, l'aménagement du territoire, l'étalement urbain ou encore le respect de l'environnement. Le temps de déplacement domicile/travail, le nombre de kilomètres parcourus, sont une réalité quotidienne pour les personnes, la possibilité d'effectuer ces trajets en transports en commun ou par transport privé en est une autre. La proximité du lieu de travail a bien entendu un effet sur le temps consacré aux déplacements, mais aussi sur la fréquentation des transports en commun. Ainsi, l'amélioration de l'accessibilité de certains territoires aux zones d'emploi les plus denses, ainsi que la réduction de la pollution induite par ces déplacements pendulaires, sont des enjeux relevés par les Régions dans le cadre de leur politique de transport.

Pertinence par rapport au développement durable : La prise en compte des déplacements entre le domicile et le lieu de travail des personnes touche donc plusieurs enjeux du développement durable : l'attractivité des territoires, la concentration des emplois, les distances et temps de déplacement domicile-travail, l'aménagement du territoire, mais aussi la qualité de vie, la pollution des agglomérations ainsi que la protection des espaces naturels.

ANALYSE

○ ○

En 2008, 63,67% des actifs occupés français travaillaient hors de leur commune de résidence pour une durée médiane comprise entre 15 et 20 minutes. La concentration des emplois se situant autour des grandes agglomérations, les actifs habitant en zone périurbaine ou plus rurale font preuve de plus de mobilité et travaillent donc plus loin de leur commune de résidence.

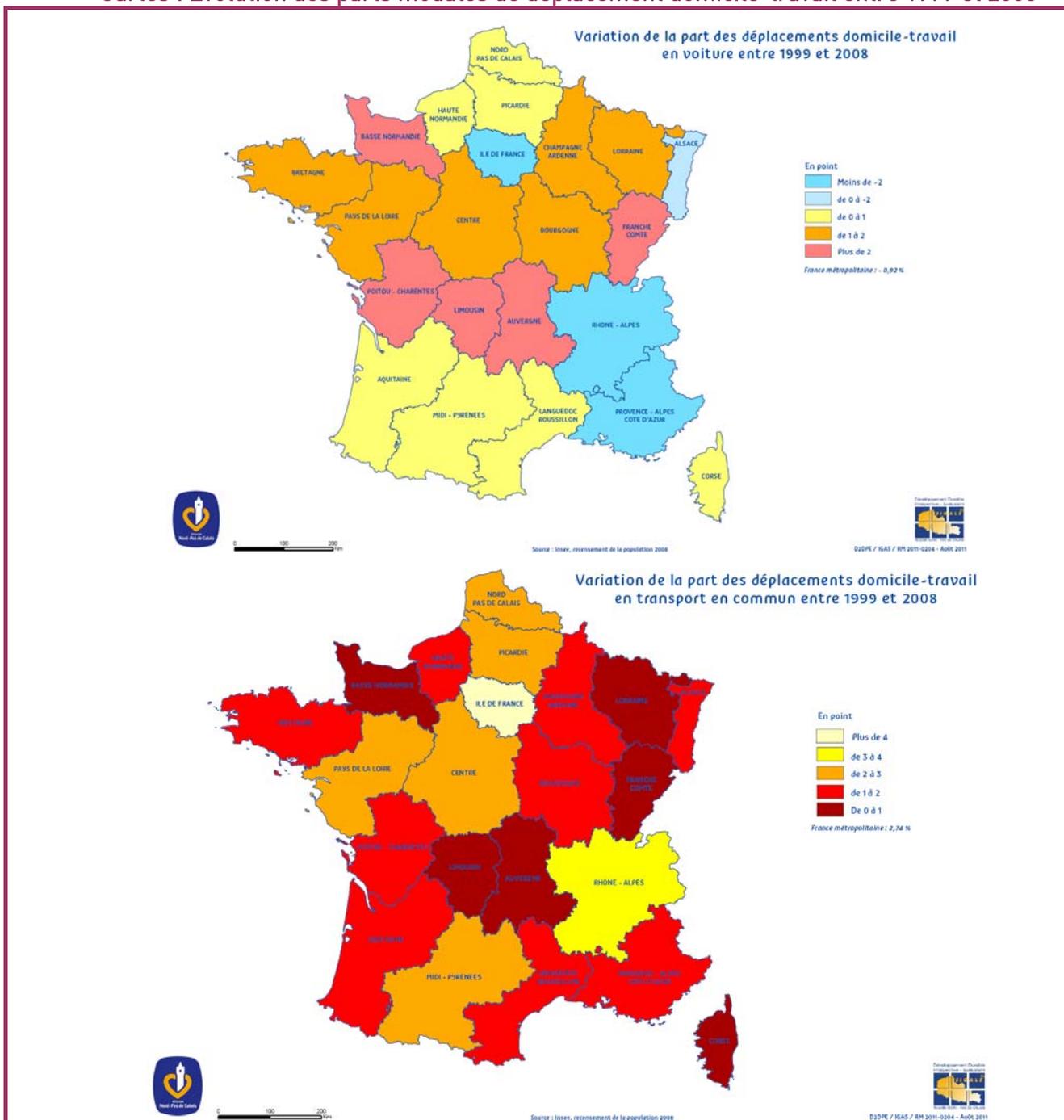
Certaines régions comme la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Limousin ont une proportion d'actifs travaillant hors de leur commune de résidence (respectivement 41,06%, 47,41% et 52,35%) plus faible que d'autres régions ou cette proportion peut atteindre 70,95% comme en Nord-Pas-de-Calais ou encore 70,34% en Lorraine. A noter que ces deux dernières régions sont frontalières à d'autres pays de l'Union Européenne, qui accueillent des salariés résidant dans ces régions limitrophes.

En ce qui concerne l'utilisation des moyens de transport pour se rendre sur leur lieu de travail, les français ont préféré utiliser moins souvent la voiture entre 1999 et 2008 (-0,92 point), au profit des transports en commun (+2,74 points sur cette même période). Quatre régions françaises ont vu se réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail des salariés : l'Ile-de-France (-3,46 points), Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2,27 points), Rhône-Alpes (-2,14 points) et l'Alsace (-1,51 points). A l'inverse, d'autres régions ont vu la part modale de déplacement domicile-travail en voiture augmenter sur la période 1999-2008 comme en Basse-Normandie (+3,58 points) ou encore en Franche-Comté (+3,22 points). Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes sont les régions pour lesquelles les variations de l'utilisation des transports en commun pour se rendre sur le lieu de travail sont les plus importantes entre 1999 et 2008 avec des augmentations respectives de 4,98 et 3,4 points.

Cette variation positive de l'utilisation des transports en commun pour effectuer le déplacement domicile-lieu de travail est notable pour toutes les régions françaises.

ILLUSTRATIONS

Cartes : Evolution des parts modales de déplacement domicile-travail entre 1999 et 2008



Source : Insee, RP 1999 et 2008

Note méthodologique : Les indicateurs sont obtenus en faisant la différence entre 2008 et 1999 des parts modales de déplacement domicile-travail. Pour permettre les comparaisons dans le temps, la rubrique « plusieurs modes de déplacement » des tableaux de résultats du recensement de 1999 a été ventilée entre les diverses rubriques « un seul mode de déplacement », au prorata des valeurs de celles-ci.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Document Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1129
- L'Observatoire des Territoires : <http://www.territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/enjeux-thematiques/developpement-durable?ind=986>

Conservation et gestion des ressources naturelles

PREMIERS ELEMENTS



Définition : On désigne par biodiversité l'ensemble des espèces vivantes sur Terre ainsi que le milieu naturel dans lequel elles vivent. On retrouve bien dans cette définition les notions de variété, de pluralité et de communauté.

Plus communément, on peut définir la biodiversité comme l'ensemble des espèces animales et végétales terrestres et aquatiques connues ou encore inconnues. Ce terme renvoie plus ou moins directement à une connotation écologique avec l'idée de préservation des espèces, de protection et de sauvegarde.

Le milieu naturel dans lequel l'Homme évolue, avec tout ce qui l'entoure et tout ce qu'il transforme, est en modification constante.

Pertinence par rapport au développement durable : Ces activités exercées par l'Homme sur son milieu entraînent des évolutions sur les organismes vivants environnants. La pollution liée aux activités humaines est l'un des facteurs qui expliquent cette prise de conscience des transformations induites.

Dans une logique de développement durable, de sauvegarde des milieux naturels et des populations qu'ils abritent, la prise en compte des variations d'abondance des espèces animales et végétales nous donne des indications des évolutions de ce patrimoine naturel. Nous analyserons ici les variations de populations d'oiseaux communs dans les différentes régions.

ANALYSE



Cet indicateur nous donne un premier aperçu de la préservation de ce qu'on appelle biodiversité. L'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs nous renseigne sur l'évolution du peuplement de chaque région en espèces animales et donc sur la sauvegarde de ces dernières.

La comparaison de l'évolution de l'indice se fait ici entre 2001 et 2009.

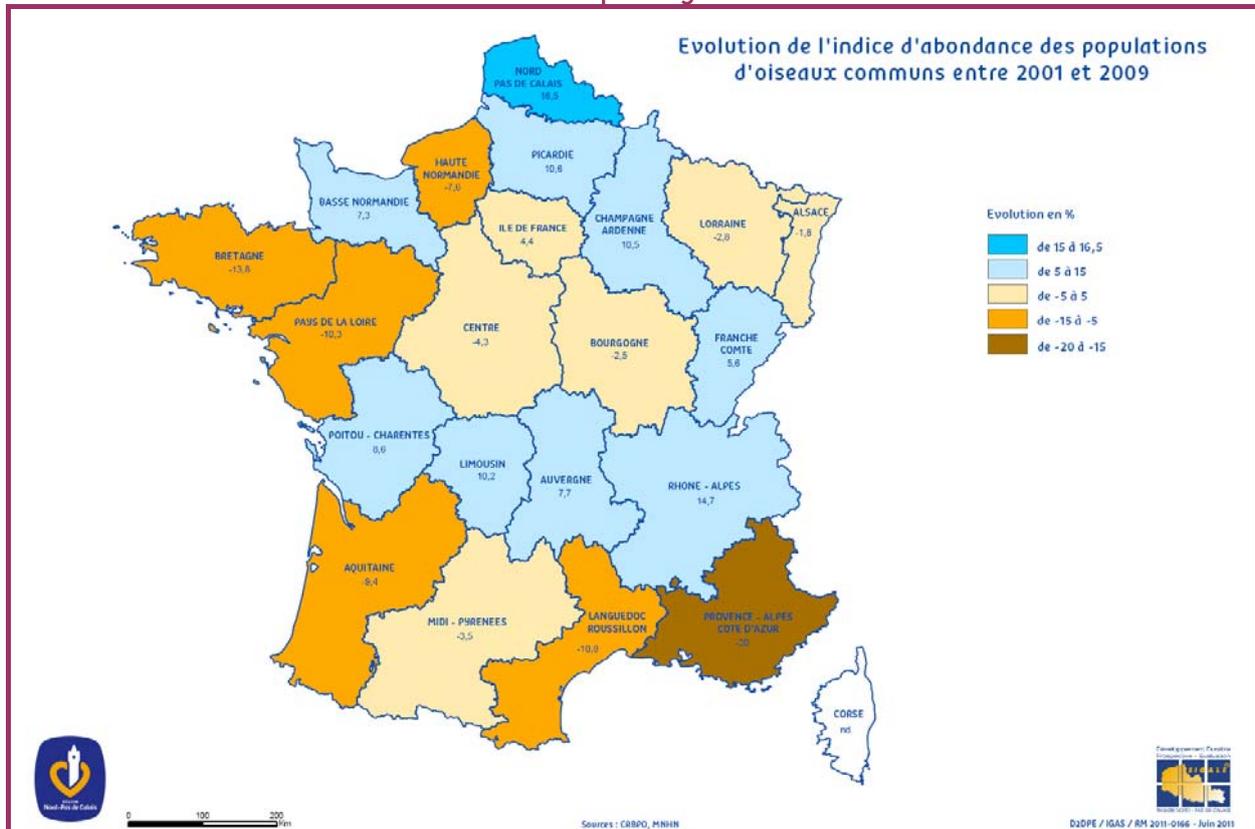
On constate au niveau régional que les variations peuvent être soit positives soit négatives : sur les régions côtières, l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs entre 2001 et 2009 est bien souvent négatif, comme nous l'indique la carte ci-après, avec une évolution pouvant aller jusqu'à - 20% pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet indice est en déclin dans 12 régions.

Sur le reste du territoire, on constate que l'évolution a été meilleure, notamment pour les régions Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, qui affichent respectivement une augmentation de l'indice de 14,7 et 16,5%.

Ces différentes évolutions de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs au niveau de chaque région nous éclairent sur les évolutions du milieu naturel, des variations de température ainsi que sur les flux migratoires. En effet, l'indicateur retenu ici nous donne plusieurs indications sur l'évolution de la biodiversité compte tenu de la haute exigence écologique des oiseaux, à la recherche du meilleur endroit possible pour se poser, notamment en termes de climat et d'habitat.

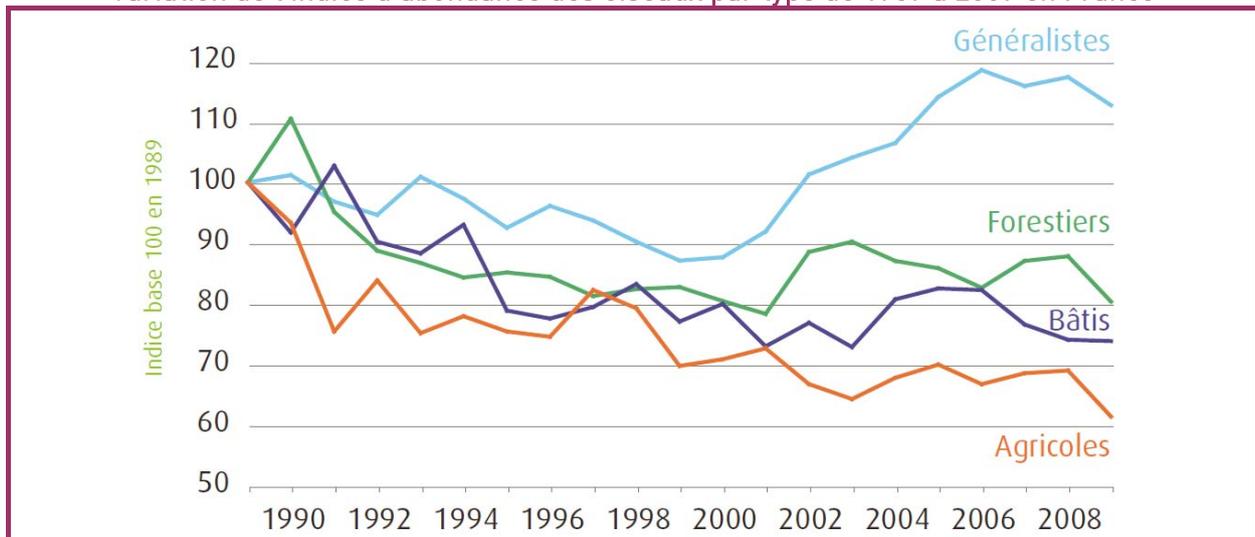
ILLUSTRATIONS

Carte : Evolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs entre 2001 et 2009 par région



Source : MNHN, Programme de suivi temporel des oiseaux communs

Variation de l'indice d'abondance des oiseaux par type de 1989 à 2009 en France



Source : MNHN, 2010

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- <http://www2.mnhn.fr/crbpo/>, le site du centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux
- <http://vigienature.mnhn.fr/page/le-suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc>

PREMIERS ELEMENTS

o o

Définition : Le poids de l'activité humaine sur l'espace terrestre a conduit, et conduit toujours, à une certaine **artificialisation des territoires**, du fait notamment du développement de l'urbanisation qui se traduit par une expansion des quartiers résidentiels et de divers équipements (zones d'activités économiques et / ou commerciales, infrastructures de transport,...).

Pour étayer cette analyse, nous étudierons la part des surfaces artificialisées dans l'espace total des territoires ainsi que l'évolution de l'occupation des sols par usage.

Pertinence par rapport au développement durable : Cette artificialisation croissante des territoires soulève des problématiques d'ordre écologique, tels que le recul de l'espace naturel, et donc la perte d'une partie de la biodiversité ainsi que du potentiel de captage de carbone par les sols, l'imperméabilisation des sols et la perturbation du cycle de l'eau, l'augmentation des déplacements et donc de la pollution par l'émission de gaz à effets de serre.

le phénomène d'artificialisation soulève aussi des problématiques d'ordres social et économique, même si cela est parfois une conséquence de la problématique environnementale (perte de SAU, enclavement et diminution des ressources de terres arables avec des conséquences sur l'économie agricole, phénomène de déplacements pendulaires avec des conséquences sur le développement local et l'économie des territoires, etc...).

A l'échelle des régions françaises, diverses mesures existent afin de prendre en compte cette question de l'artificialisation des territoires.

ANALYSE

o o

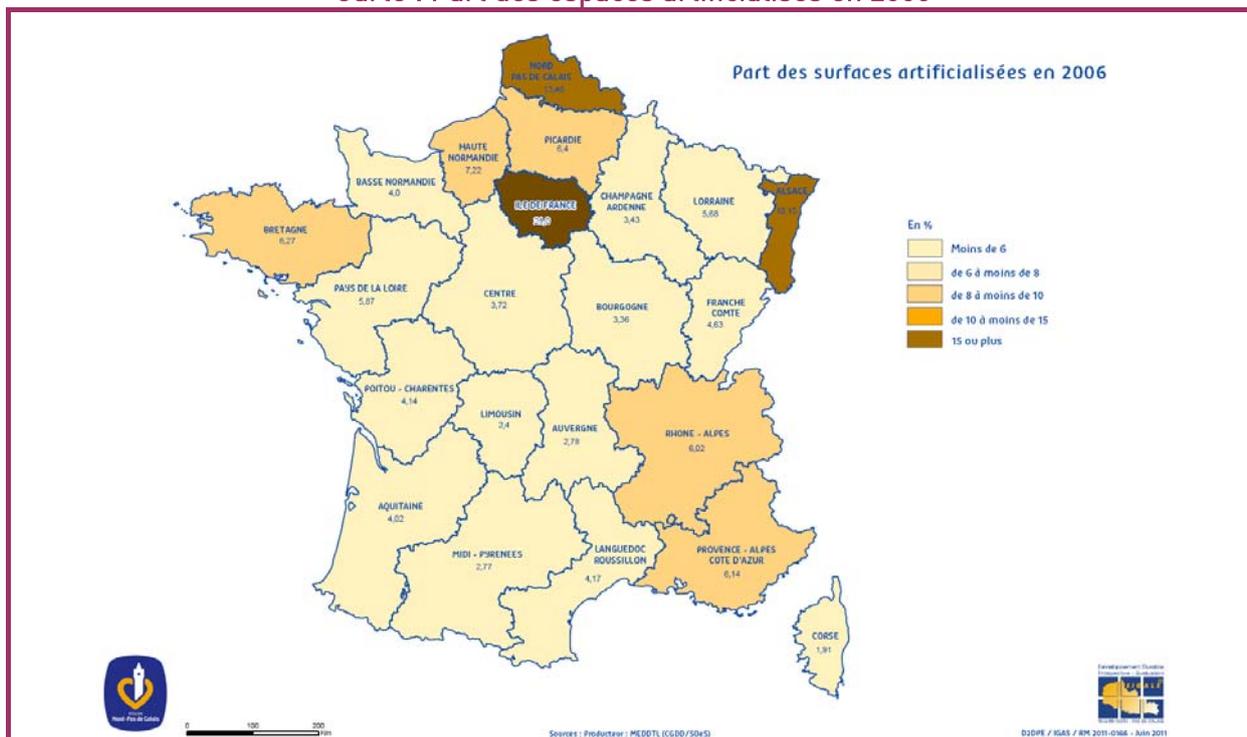
En ce qui concerne l'analyse régionale des degrés d'artificialisation des territoires, nous pouvons constater à partir de la carte ci-contre qu'il existe des zones géographiques pour lesquelles la concentration d'espaces artificialisés est plus importante que pour le reste de la France. On peut remarquer que ces zones sont concentrées autour des grandes agglomérations françaises telles que Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg ou encore Lille pour les plus significatives. Cette concentration peut être expliquée par la présence et la nécessité d'infrastructures routières, immobilières voire industrielles autour de ces grands pôles de l'activité économique nationale.

Entre 2000 et 2006, on constate une augmentation de la part des espaces artificialisés pour l'ensemble des régions métropolitaines. Les augmentations les plus significatives sont perceptibles dans les régions à forte densité de population et où l'artificialisation du territoire est déjà élevée comparativement aux autres régions. On constate ce phénomène principalement en Ile-de-France, mais également en Nord-Pas-de-Calais, où la part des surfaces artificialisées atteint respectivement 21% et 13,5% du territoire régional.

On ne peut donc que constater la continuelle augmentation de l'artificialisation des territoires, certainement au détriment des espaces naturels et agricoles.

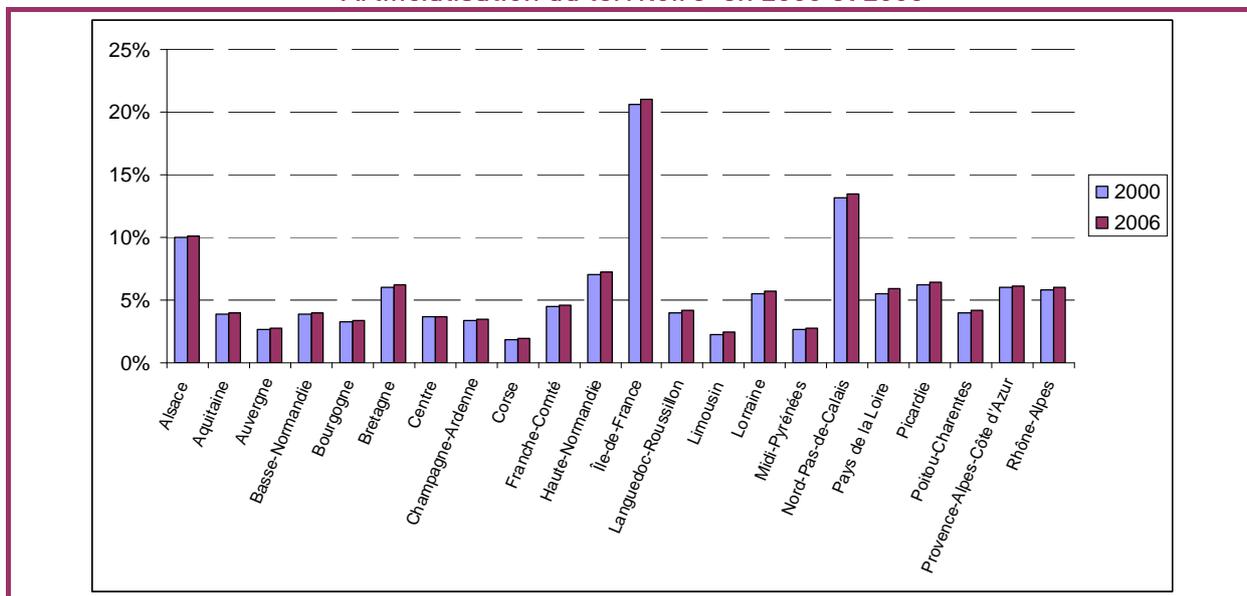
ILLUSTRATIONS

Carte : Part des espaces artificialisés en 2006



Source : UE – SOeS, CORINE Land Cover, 2006

Artificialisation du territoire en 2000 et 2006



Source : UE – SOeS, Corine Land Cover, 2006

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Ministère de l'Aménagement du territoire : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/primeurs/article/l-utilisation-du-territoire-entre-5882>
- CORINE Land Cover http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/BAT_PointSurCorineBD-1_cle7ca19f-1.pdf

Santé publique, prévention et gestion des risques

PREMIERS ELEMENTS

o o

Définition : L'espérance de vie à la naissance est l'une des données statistiques les plus utilisées pour évaluer le niveau de développement d'un Etat ou d'une région du globe. L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne, autrement dit l'âge moyen au décès, d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge. L'espérance de vie est notamment l'une des trois composantes de l'Indicateur de Développement Humain (IDH), créé par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) en 1990.

Pertinence par rapport au développement durable : Cet indicateur reflète les progrès que connaissent les territoires en termes d'avancées médicales, de prévention des risques, mais aussi en termes d'amélioration de la qualité de vie des habitants. C'est en cela qu'il entre dans le champ du développement durable, couvrant ainsi les trois aspects de ce dernier : économique, social et environnemental. L'espérance de vie est un indicateur qui permet également d'avoir une vision plus éclairée du vieillissement de la population, reflétant ainsi pour partie de nombreux enjeux notamment en ce qui concerne l'intégration des personnes âgées ainsi que la question des régimes de retraite.

ANALYSE

o o

L'espérance de vie à la naissance des femmes est supérieure à celle des hommes d'environ 7 années, et ce sur l'ensemble de la période 1990-2008. Cet écart est attribué à divers facteurs, comme notamment un certain avantage biologique, des comportements plus favorables à la santé ou encore un rapport plus facile à la médecine.

Entre 1990 et 2008, l'espérance de vie à la naissance en France n'a cessée de croître. Cette tendance se vérifie sur longue série et ce depuis 1950.

En 2008, l'espérance de vie atteint 84,3 années pour les femmes et 77,7 années pour les hommes, soit un écart de 6,6 années, contre 8,3 années en 1990. Ce resserrement des espérances de vie selon le genre peut être imputé à différentes variables comme les changements de comportements vis-à-vis de la santé des hommes mais aussi des femmes ou encore au poids des maladies chroniques, qui semblent freiner l'augmentation de l'espérance de vie de cette dernière génération.

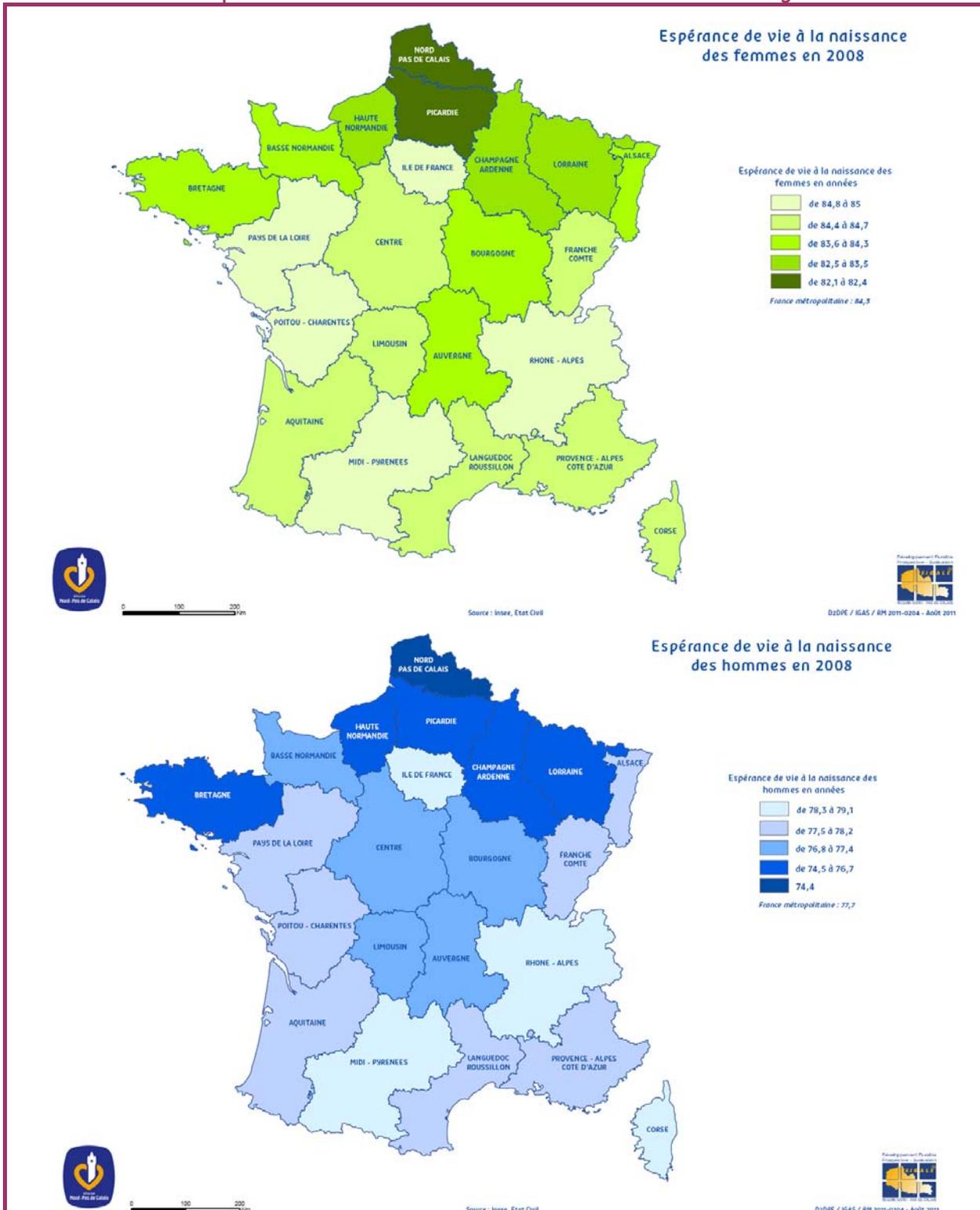
Au niveau régional, les écarts d'espérance de vie entre les régions sont parfois importants : le Nord – Pas de Calais possède l'espérance de vie la plus basse que ce soit pour les femmes ou pour les hommes (respectivement 82,1 et 74,2 années), alors qu'elle peut atteindre 85 années pour les femmes en Pays de la Loire et 79,1 années pour les hommes en Ile-de-France.

D'une façon plus générale, les cartes ci-contre soulèvent bien le « retard » en termes d'espérance de vie des régions situées dans le Nord de la France comparativement aux régions du Centre et du Sud.

Ceci se vérifie également en dynamique : le rattrapage des régions du Nord de la France n'est pas encore entamé et les écarts d'espérance de vie se renforcent au fil des années.

ILLUSTRATIONS

Cartes : L'espérance de vie des hommes et des femmes selon la région en 2008



Sources : Insee, État-civil (données domiciliées), estimations localisées de population
POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/indicateurs_demographiques.pdf
- Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de Santé : <http://www.score-sante.org/score2008/index.html>

PREMIERS ELEMENTS



Définition : Les effets de l'activité humaine sur l'environnement se font ressentir sur plusieurs aspects de la nature : la prise de conscience environnementale récente des externalités négatives des activités productives, mais aussi de la mobilité des personnes nous amène à considérer et à évaluer leur impact sur la dégradation des écosystèmes. En effet, les répercussions sur l'environnement qui nous entoure immédiatement sont directes et concernent une ressource présente partout et vitale pour tout être humain : l'air que nous respirons.

Les dégradations de la qualité de l'air et les modifications de sa composition enregistrées depuis plusieurs années nous dressent un portrait de ces effets non désirés : augmentation des cas d'asthme dès l'enfance, augmentation des maladies ayant pour symptôme des gênes respiratoires mais également dégradation de la biodiversité.

Pertinence par rapport au développement durable : La qualité de l'air et son évolution au fil des années incarnent l'une des inquiétudes majeures du volet environnemental de la question du développement durable. En effet, cette problématique touche directement la question de la santé humaine par le canal de ces augmentations de pathologies liées plus ou moins directement à l'augmentation de la pollution, comme l'asthme ou les allergies.

Afin de prendre en compte ces évolutions de la qualité de l'air, nous retiendrons dans cette analyse l'évolution de l'indice multipolluant de la qualité de l'air en milieu urbain (ATMO) calculé pour les agglomérations françaises de plus de 100 000 habitants : cet indicateur est élaboré à partir des concentrations journalières de 4 polluants indicateurs de la pollution atmosphérique : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, les poussières en suspension. A partir des concentrations mesurées par les stations urbaines, un sous-indice est calculé pour chacun de ces 4 polluants. C'est le maximum de ces 4 sous-indices qui détermine l'indice ATMO.

L'indice ATMO renseignant, compte tenu des modalités de prélèvements, sur les niveaux de pollution des agglomérations de plus de 100 000 habitants ne permet donc pas de donner une vision globale à l'échelle des territoires régionaux.

ANALYSE



Parmi les quatre polluants atmosphériques pris en compte dans l'Indice ATMO, il apparaît que les poussières en suspension et l'ozone sont les principaux polluants de l'atmosphère. Cet indice est disponible pour les villes de 100 000 habitants, et chaque région dispose d'antennes qui mesurent ces données.

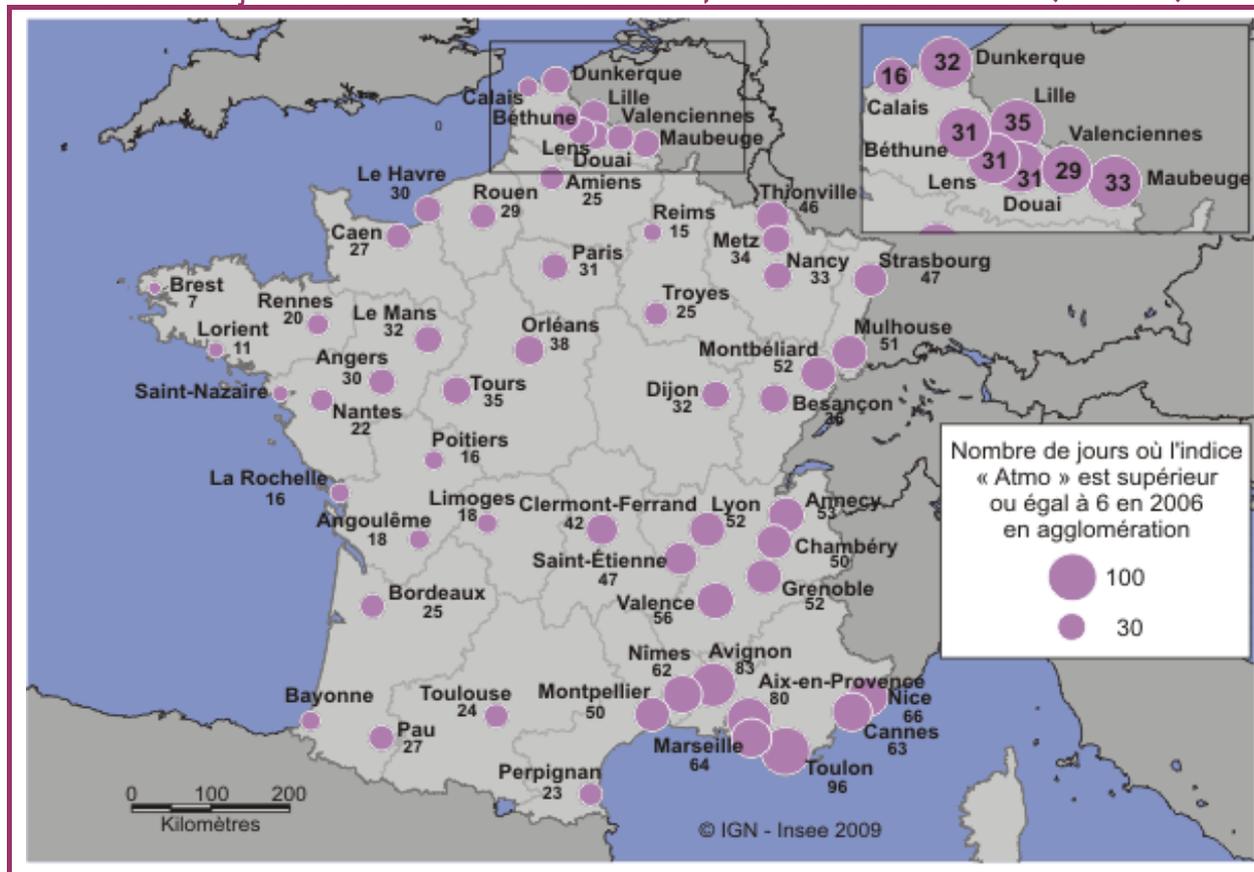
En 2006, le nombre de jours où le seuil en termes de protection de la santé humaine a été dépassé (Indice Atmo supérieur ou égal à 6) est variable selon les villes et les régions.

Il semble toutefois que les villes du Sud-Est de la France sont celles qui dépassent le seuil de 6 le plus souvent (comme Toulon ou Aix en Provence). Ceci peut notamment s'expliquer par les fortes températures que connaissent ces villes, qui entraînent une augmentation quasi-simultanée de l'Indice.

Dans les agglomérations proches de la façade atlantique, les dépassements du seuil établi à 6 en termes de protection de la santé humaine sont moins fréquents (7 jours pour Brest ou encore 16 pour La Rochelle).

ILLUSTRATIONS

Carte : La qualité de l'air dans les principales agglomérations françaises en 2006 :
Nombre de jours où l'indice Atmo est médiocre, mauvais ou très mauvais (de 6 à 10)



Source : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air - Ifen 2007

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site Atmo France : <http://www.atmo-france.org/fr/>
- Site de Buldair (Ademe) qui donne les indices Atmo quotidiennement : <http://www.buldair.org/>

Cohésion sociale et territoriale

PREMIERS ELEMENTS



Définition : Le chômage est défini selon le Bureau international du travail (BIT) comme la situation de personnes simultanément sans travail, à la recherche d'un emploi (salarié ou non salarié), et immédiatement disponibles. Les conséquences du chômage sont bien sûr humaines et sociales (pauvreté, insertion ...) mais aussi économiques (les chômeurs ne contribuent pas à l'activité productive et occasionnent des coûts en terme de prestations,...).

Du fait de la complexité du phénomène du chômage, il en existe plusieurs mesures, notamment aux niveaux régional et infra-régional. Les taux de chômage localisés mesurés par l'Insee permettent de connaître la proportion de chômeurs dans la population active ainsi que leur structure par âge et par genre. Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont issus d'une source administrative : les inscriptions à Pôle emploi.

Le chômage est un phénomène particulièrement récurrent, notamment en France depuis la fin des « Trente Glorieuses », phénomène qui s'est accentué au cours des dix dernières années. En cela, il constitue un enjeu social, économique et politique de premier plan.

Pertinence par rapport au développement durable :

Dans une perspective de développement durable, le taux de chômage d'une population nous renseigne sur l'état de santé sociale d'un territoire, mais également sur son dynamisme économique et sa capacité à engager des actions à même de conduire à un recul de l'inactivité subie.

ANALYSE



La comparaison des taux de chômage régionaux révèle des disparités notables et historiquement ancrées. En effet, les régions du Nord de la France comme le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Haute-Normandie (respectivement 12,7 ; 10,9 et 10,2%) ainsi que 2 régions du Sud que sont le Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,9 et 10,8%) affichent les taux de chômage les plus élevés au 4^{ème} trimestre 2010, et ces derniers chiffres sont confirmés sur une tendance plus longue, depuis le début des années 80.

A l'inverse, les régions Bretagne, Limousin et Pays de la Loire ont quant à elles des taux de chômage en dessous des 8%. Les régions du Nord-Est et du Centre du pays (environ 8,5%) affichent les taux de chômage les plus faibles au 4^{ème} trimestre 2010 et ceci se vérifie également sur longue période.

A noter que dans toutes les régions, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes, mais les écarts ne sont pas immédiatement corrélés au taux de chômage régionaux tous sexes confondus.

On constate sur le graphique que les taux de chômage sont assez différents selon la région concernée. Dans le même temps, on observe bien que les variations à la hausse ou à la baisse des taux de chômage des régions ont la même dynamique, et ce sur l'ensemble du territoire. La région Nord-Pas-de-Calais conserve au 4^{ème} trimestre de l'année 2010 le taux de chômage le plus élevé (12,7%), région pour laquelle les taux de chômage ont souvent été élevés et ce depuis 1982. Quant au Limousin et à la Bretagne, elles affichent en dynamique de meilleurs résultats depuis 1982.

Ces différences entre les régions dépendent fortement de la structure des emplois et des secteurs économiques créateurs d'activité, parfois en crise depuis plusieurs années.

PREMIERS ELEMENTS



Définition : La question du social et plus particulièrement celle de la pauvreté entre dans les fondements même du développement durable. Elle entraîne dans son champ les questions de l'emploi, du mal-logement mais également celles qui entourent l'éducation ou la santé. Ces différentes problématiques sont fortement liées dans la mesure où la situation de pauvreté engendre des difficultés dans la plupart des sphères de la vie.

Communément, on retient le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian par unité de consommation : l'analyse par région nous permettra de dégager les disparités géographiques qui existent en termes de pauvreté, mais également de dégager les tendances dynamiques en matière de retards ou de rattrapages relatifs entamés par certaines régions.

Pertinence par rapport au développement durable : La pauvreté peut être considérée comme l'une des problématiques centrales du volet social du développement durable. De plus, elle est partie intégrante du volet économique. Cette présence au sein de deux des trois piliers fondamentaux du développement durable, avec tous les thèmes économiques et sociaux qu'elle soulève fait de la réduction de la pauvreté un des enjeux majeurs du développement durable.

Nous présenterons ici les taux de pauvreté des régions françaises pour l'année 2008. Nous compléterons cette analyse par le taux de pauvreté des enfants de moins de 17 ans.

ANALYSE



En 2008, le taux de pauvreté de la France s'élevait à 13%, ce qui signifie que 13% de la population française a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (à 60% du niveau de vie médian) en 2008.

Quatre régions présentent des taux de pauvreté bien supérieurs au reste des régions françaises, il s'agit de la Corse (20%), du Languedoc-Roussillon (18,1%), du Nord-Pas-de-Calais (17,7%) et de la Provence-Provence-Côte d'Azur (15,4%). Plus généralement, les régions du Sud de la France et les régions du Nord (Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Champagne-Ardenne) présentent les taux de pauvreté les plus élevés.

A l'opposé, trois régions présentent des taux de pauvreté inférieurs à 11% : 10,6% pour l'Alsace, 10,7% pour la région Pays de la Loire et 10,8% pour la Bretagne. Les régions du centre du pays et du Nord-Ouest présentent quant à elles des taux de pauvreté qui avoisinent les 12% de la population régionale.

Ce sont encore une fois les régions Nord-Pas-de-Calais (25,1%), Languedoc-Roussillon (24,2%), Corse (23,6%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (21,2%) qui affichent les taux de pauvreté les plus élevés pour les moins de 17 ans.

Les régions Bretagne et Pays de la Loire affichent quant à elles les taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans les plus bas du pays, avec respectivement 12,5 et 13,3%.

Pour l'ensemble du territoire, le taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans s'élève à 17,4%.



L'ÉDUCATION ET LES DIPLÔMES



PREMIERS ELEMENTS



Définition : Le système éducatif français fonctionne sur une obligation de l'École de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans depuis la réforme Berthoin de 1959. Le système éducatif doit assurer pour cette classe d'âge la formation initiale nécessaire à l'insertion sur le marché du travail par la formation et les diplômes délivrés, mais aussi bâtir des êtres autonomes et équipés des outils nécessaires à la vie en société.

Les compétences des collectivités en termes d'éducation sont diverses et multiples selon l'échelon. Les communes sont responsables des locaux et assurent la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Les conseils généraux et régionaux ont quant à eux la charge de la construction, de la rénovation, des dépenses d'entretien et de fonctionnement respectivement des collèges et des lycées. Ils doivent de plus assurer le transport des écoliers.

Pertinence par rapport au développement durable : L'obtention d'un diplôme sanctionne irrémédiablement le positionnement des individus sur le marché du travail. Ainsi, il apparaît comme un outil d'insertion sociale et d'autonomie financière lorsqu'il débouche sur un contrat de travail.

Le taux de sortie sans qualification parmi l'ensemble des élèves du secondaire, c'est-à-dire des collégiens et des lycéens (BEP-CAP ou en première), nous donne une indication sur le nombre de jeunes ayant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail compte tenu de l'absence de diplôme dont ils souffrent.

ANALYSE



En 2000, 7 % des jeunes sortants du secondaire avaient quitté l'école sans qualification. Ce pourcentage est passé à 5,6% pour l'année 2007, soit une réduction de 1,4 point.

La comparaison régionale des taux de sortie sans qualification et ses évolutions nous donnent un premier aperçu des régions dans lesquelles la capacité à amener les élèves à un niveau minimum équivalent au CAP ou au BEP est plus forte (c'est l'objectif fixé dans la LOLF de 2000 : 3 % de jeunes sortants sans qualification à l'horizon 2010). En 2007, cet indicateur est abandonné au profit des « non-diplômés de la stratégie de Lisbonne », indicateur qui concerne toute personne qui quitte le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (à savoir le CAP ou le BEP), ou n'ayant pas obtenu de baccalauréat.

Toutes les académies sauf celles de Nice, de Strasbourg et Dijon ont connu une diminution du taux de sorties sans diplôme qualifiant.

La plus forte baisse est pour l'Académie de Corse, qui est passée de 14,4 à 6,5% de sortants sans qualification. Dans les autres régions, les baisses sont plus mesurées mais réaffirment toutefois cette ambition d'amener les jeunes collégiens et lycéens à un niveau de qualification minimum, au moins nécessaire quant à la formation initiale des individus et au positionnement sur le marché du travail.

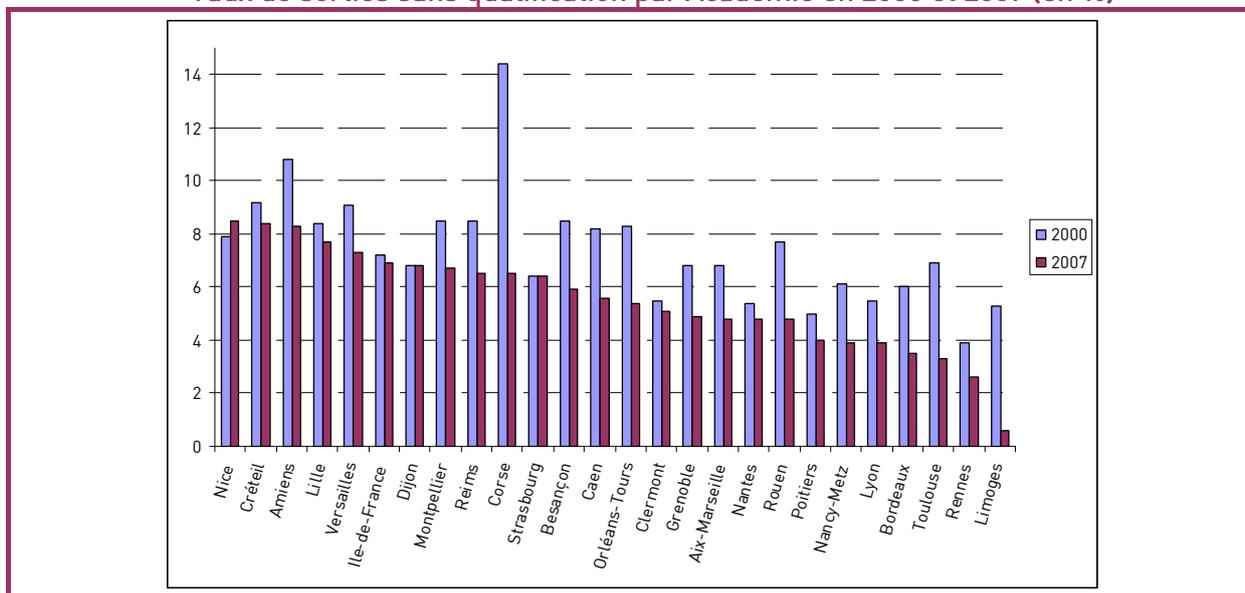
ILLUSTRATIONS

Taux de sorties sans qualification par Académie en 2000 et 2007 (en %)

	2000	2007
Nice	7,9	8,5
Créteil	9,2	8,4
Amiens	10,8	8,3
Lille	8,4	7,7
Versailles	9,1	7,3
Île-de-France	7,2	6,9
Dijon	6,8	6,8
Montpellier	8,5	6,7
Reims	8,5	6,5
Corse	14,4	6,5
Strasbourg	6,4	6,4
Besançon	8,5	5,9
Caen	8,2	5,6
France métropolitaine	7	5,6
Orléans-Tours	8,3	5,4
Clermont	5,5	5,1
Grenoble	6,8	4,9
Aix-Marseille	6,8	4,8
Nantes	5,4	4,8
Rouen	7,7	4,8
Poitiers	5	4
Nancy-Metz	6,1	3,9
Lyon	5,5	3,9
Bordeaux	6	3,5
Toulouse	6,9	3,3
Rennes	3,9	2,6
Limoges	5,3	0,6

Source : Ministère de l'Éducation Nationale – Document « Les fiches d'indicateurs de DD en Picardie »

Taux de sorties sans qualification par Académie en 2000 et 2007 (en %)



Source : Ministère de l'Éducation Nationale – Document « Les fiches d'indicateurs de DD en Picardie »

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Région Picardie-Insee : « Les fiches indicateurs de DD en Picardie », 2009
http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/themes/dossier/Developpement_durable/img/AXE%20-1.pdf

PREMIERS ELEMENTS

Définition : On peut définir les inégalités de revenu comme l'inégale répartition des ressources économiques entre les différents individus au sein d'un territoire. Ces ressources économiques ne prennent pas uniquement la forme de salaires, elles comprennent aussi les rentes, les pensions mais aussi les dividendes.

Ces inégalités de revenu entre les habitants d'un territoire posent la question de l'égalité entre les citoyens, mais également celle de la justice sociale. De plus, elles répartissent la population au sein de classes distinctes selon le revenu perçu : les pauvres, les classes moyennes et les riches. Ce sont ces notions qui se répètent lorsque l'on s'attarde à comparer les inégalités de revenu au sein d'un territoire.

Pertinence par rapport au développement durable : Cette question des inégalités de revenu se rapproche d'autres problématiques soulevées précédemment comme la pauvreté ou encore le taux de chômage. En effet, elle soulève les disparités entre les individus et constate les écarts qui existent entre eux, aussi bien sur le revenu même que sur les habitudes de consommation ou l'insertion sociale.

Nous nous appuyons ici sur le rapport interdécile du revenu disponible par unité de consommation (D9/D1) qui est le rapport entre le seuil de revenu isolant les 10% les plus riches de la population (9^{ème} décile) et celui des 10% les plus pauvres (1^{er} décile).

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales, nets des impôts directs.

ANALYSE

L'ampleur des disparités de niveau de vie sur un territoire dépend de deux facteurs pouvant se combiner : la faiblesse du seuil des bas revenus ou le niveau élevé des hauts revenus. Ainsi les régions se caractérisant par des hauts ou des bas revenus disponibles présentent les plus fortes disparités internes, à l'exception cependant de l'Alsace où les revenus sont élevés et relativement homogènes.

En 2008, le rapport interdécile moyen du niveau de vie en France était de 3,4 ce qui signifie que les 10% les plus riches bénéficiaient d'un niveau de vie 3,4 fois plus important que les 10% les plus pauvres. Ce rapport oscille de 2,8 pour la région Pays de la Loire à 4,1 pour l'Ile-de-France.

On constate que les inégalités de revenus sont assez importantes dans plusieurs régions françaises et plus particulièrement dans les régions du Sud-Est et dans les régions du Nord-Est.

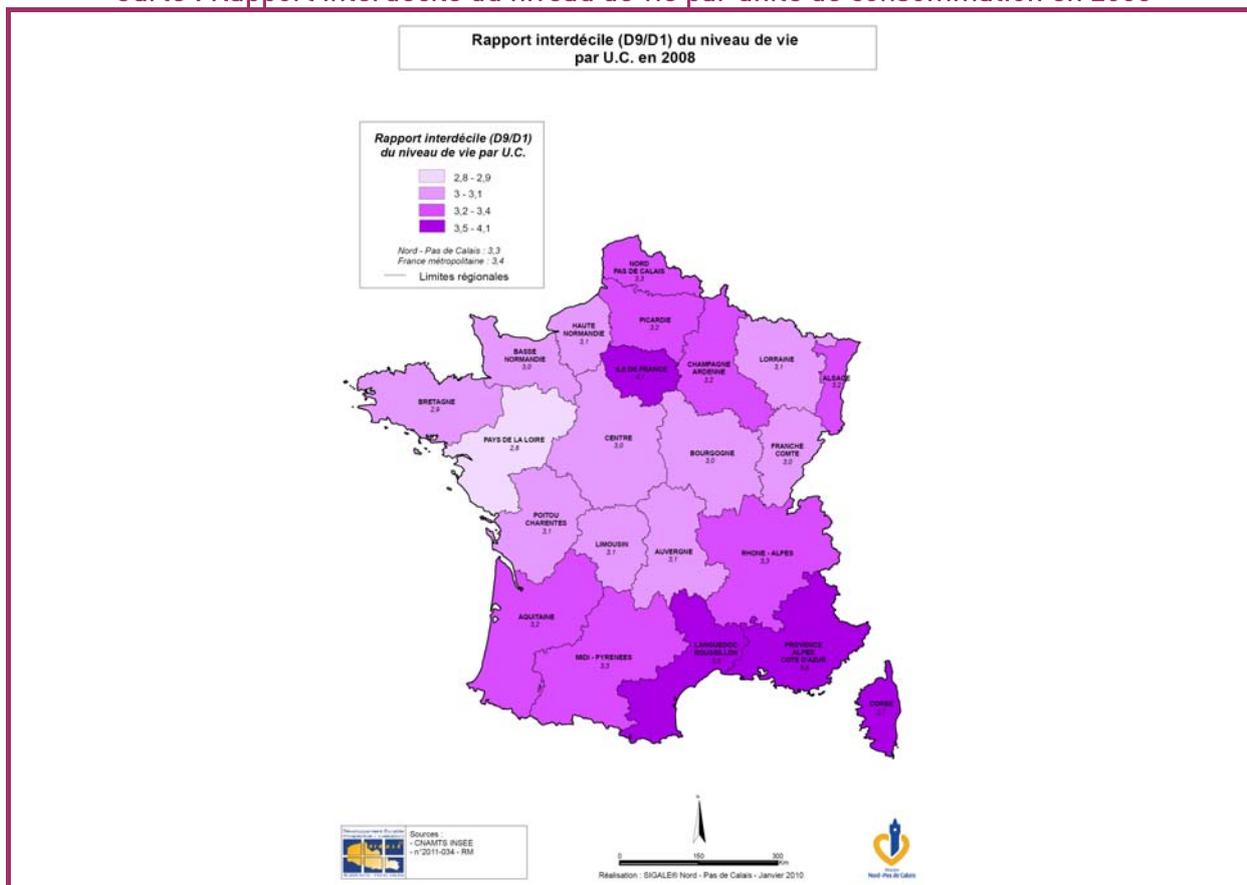
La forte dispersion observée dans le pourtour méditerranéen tient davantage à la plus forte part de ménages à bas revenus : l'éventail des revenus disponibles dans ces régions est ouvert vers le bas.

Le graphique ci-contre nous donne quant à lui les évolutions du rapport interdécile du niveau de vie entre 2004 et 2008. On observe que ces rapports ont augmenté sur cette période pour l'ensemble des régions françaises. Il est passé par exemple de 3,3 à 3,6 pour la région Provence-Alpes Côte d'Azur et de 3,8 à 4,1 pour la région Ile-de-France.

Ces inégalités augmentent également lorsqu'on s'intéresse au 1% des ménages les plus riches : leurs revenus ont augmenté bien plus vite que les revenus du reste de la population.

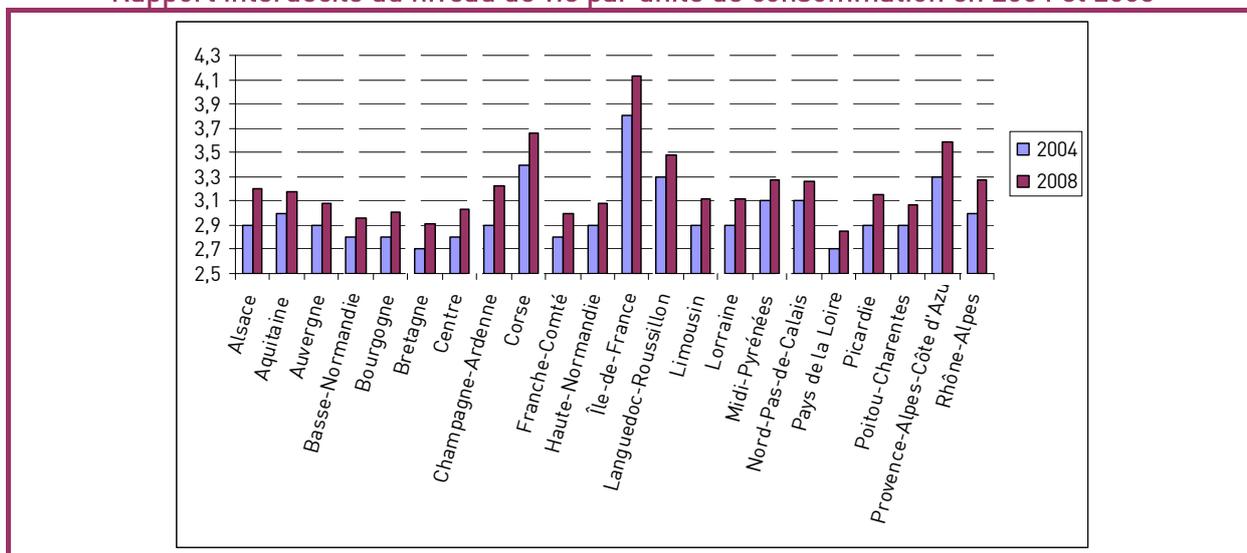
ILLUSTRATIONS

Carte : Rapport interdécile du niveau de vie par unité de consommation en 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés

Rapport interdécile du niveau de vie par unité de consommation en 2004 et 2008



Source : Insee, revenus disponibles localisés 2004 et 2008

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- L'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article632>
- Les niveaux de vie en 2008, Insee-première n° 1311 – septembre 2010. Philippe Lombardo et Jérôme Pujol

LES INÉGALITÉS DE SALAIRES SELON LE GENRE

PREMIERS ELEMENTS

Définition : Nous pouvons d'ores et déjà penser que cette problématique renvoie à un constat clair et indéniable : il existe et subsiste des inégalités entre les hommes et les femmes. Pourtant, « *la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes* » (Préambule de la Constitution française de la Vème République). Or, les inégalités de genre sont toujours présentes et toujours visibles et ce dans tous les domaines, aussi bien au niveau du travail domestique, des salaires ou encore de l'accès aux postes à responsabilité. Sur le plan propre des inégalités de salaires entre les hommes et les femmes, les causes sont de plusieurs natures : les femmes peuvent être touchées par ce qu'on appelle communément le « plafond de verre », c'est-à-dire la difficulté récurrente à atteindre des postes à responsabilité et donc des salaires plus élevés. Ceci est attribué à l'organisation et aux schèmes traditionnels de la société, fondée sur une logique patriarcale. De plus, les femmes peuvent être « freinées » dans leur carrière professionnelle par le choix de postes aménagés (temps partiel et période d'inactivité) pour répondre aux besoins de la sphère domestique, notamment pour élever et éduquer les enfants, tâche essentiellement dévolue aux femmes.

Pertinence par rapport au développement durable : Ces inégalités de genre soulèvent donc la question du sens éthique et moral que nous voulons donner à nos sociétés : un respect de l'intégrité de l'individu, quel que soit son genre, son appartenance et ses distinctions. Tendre vers un équilibre durable des salaires entre les hommes et les femmes constitue donc une avancée souhaitable en termes de réduction des inégalités sociales.

ANALYSE

En moyenne, pour l'année 2008 en France, les revenus salariaux des femmes ne représentaient que 74,62% des revenus salariaux des hommes. Ce rapport était de 73,3% pour l'année 2006, soit une amélioration de 1,32 point en 2 ans.

Au niveau des régions, on constate que la Corse et le Limousin affichent des rapports qui atteignent respectivement 81,91 et 81,27% pour l'année 2008, bien loin devant la région Rhône-Alpes où ce rapport n'est que de 71,63%. Cela signifie qu'en Rhône-Alpes, les femmes perçoivent en moyenne 71,63% du salaire des hommes. Certaines régions comme l'Alsace, la Lorraine, la Haute-Normandie et Pays de la Loire sont assez proches de la région Rhône-Alpes en termes d'inégalités de salaires, avec un rapport autour des 73%.

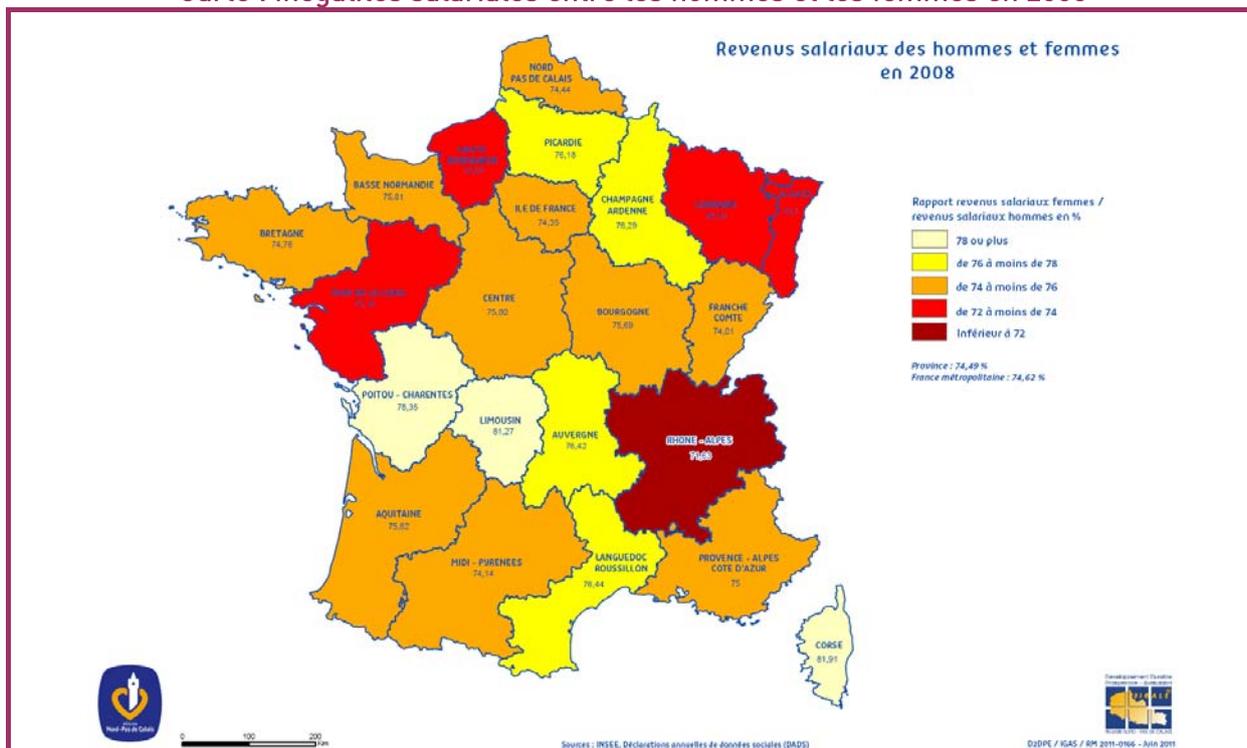
D'autres comme la Picardie, Champagne-Ardenne, l'Auvergne ou le Languedoc-Roussillon affichent de meilleurs résultats, dépassant les 76%.

En termes dynamiques, on constate que les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes se sont légèrement atténuées entre 2003 et 2008 pour l'ensemble des régions françaises. Onze régions ont dépassé un rapport de 75% en 2008, alors qu'on en comptabilisait que six en 2003.

Ces comparaisons inter-régionales n'enlèvent en rien le problème fondamental que l'on retrouve dans les inégalités de genre. L'objectif d'une égalité de traitement des hommes et des femmes au regard de la rémunération, à situation égale (diplôme, responsabilité, ..), est l'objectif revendiqué par toutes les femmes et les hommes qui mettent en avant ces différences de considération liées au sexe.

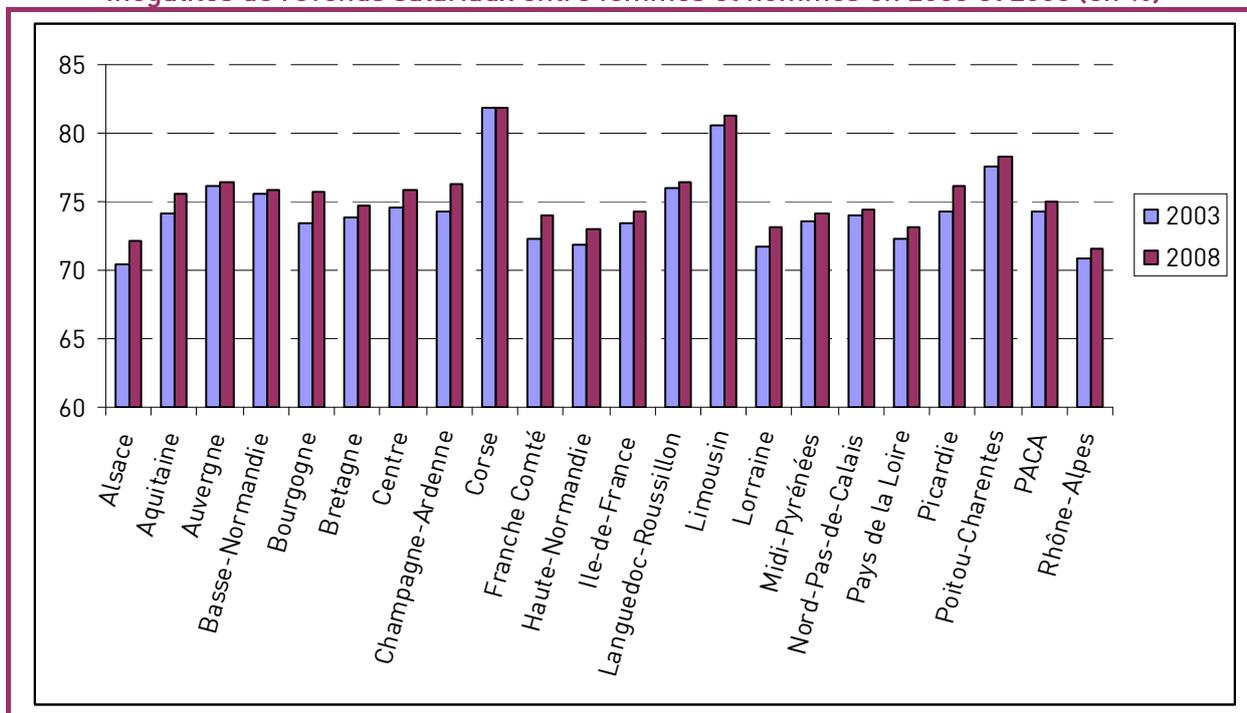
ILLUSTRATIONS

Carte : Inégalités salariales entre les hommes et les femmes en 2008



Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Inégalités de revenus salariaux entre femmes et hommes en 2003 et 2008 (en %)



Source : Insee, « La France et ses régions » (édition 2006 et 2008)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- L'Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article972>
- Dossier de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=15927

Bonne gouvernance et lien social



L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET LE LIEN SOCIAL



PREMIERS ELEMENTS



Définition : Le milieu associatif représente en France environ 1,6 million de salariés soit environ 10% du total des salariés. En 2006, on peut évaluer le travail bénévole à 935 400 Equivalents Temps-Plein (ETP), répartis dans 1 100 000 associations. Tous ces chiffres de la sphère associative nous donnent un premier aperçu de l'importance donnée par les individus à ce secteur.

L'adhésion à une ou plusieurs associations et la participation au sein de celles-ci soulèvent plusieurs aspects de ce qui fait société : le vivre ensemble, la construction d'un projet commun mais aussi le don de son temps pour soi et pour les autres. Le milieu associatif est également un lieu d'intégration pour les individus qui permet de tisser du lien social au sein d'un collectif identifié.

Pertinence par rapport au développement durable : L'adhésion à une association permet donc de recréer et de retrouver une certaine idée de ce qu'est le lien social au sein de nos sociétés dans une toute autre dimension que celles des relations de travail, qui sont empreintes d'autres enjeux.

ANALYSE



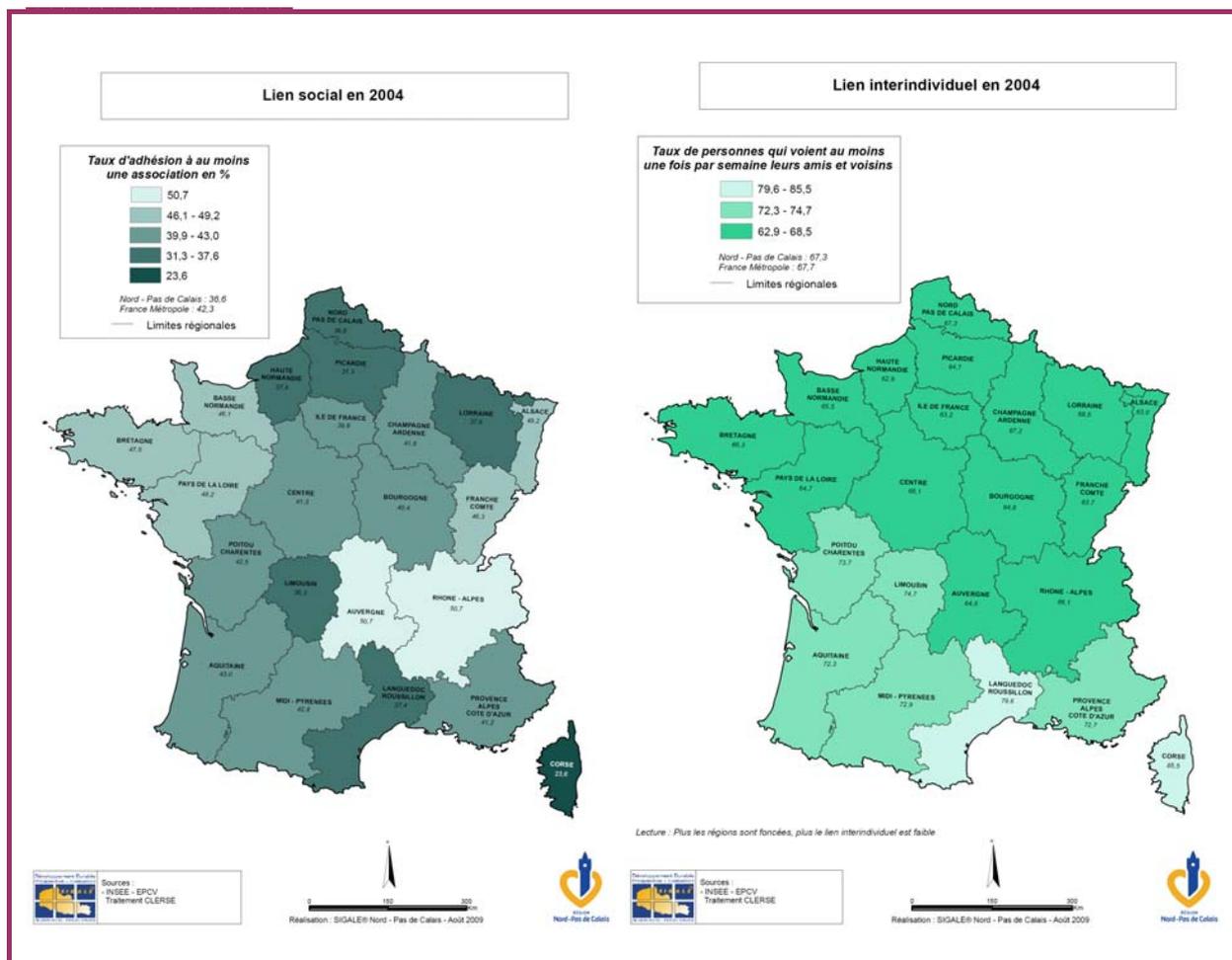
Entre 2002 et 2004, l'Auvergne, Rhône-Alpes, les Pays de la Loire et l'Alsace sont les régions françaises qui ont les taux d'adhésion à une association les plus élevés : environ la moitié de leur population.

En revanche, la Corse occupe la dernière position (23,6%), précédée par la Picardie (31,3%).

Dans cette analyse, la dimension « lien social » est complétée par le lien interpersonnel exprimé par la part des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins.

La Corse est la région ayant l'indicateur de lien interindividuel le plus élevé (85,5%), suivie par le Languedoc-Roussillon (79,6%). En bas de classement, se retrouvent trois régions : la Haute-Normandie, l'Alsace et l'Île-de-France (63%).

ILLUSTRATIONS



Avertissement méthodologique : Pour tenir compte du lien social dans chaque région, le taux d'adhésion à au moins une association a été retenu. Pour avoir ces statistiques, a été utilisé le dispositif d'enquêtes permanentes des Conditions de vie (EPCV) qui a permis depuis 1996 et ce jusqu'en 2004 d'enregistrer 55878 observations. L'échantillon respecte bien la répartition de la population entre les régions. En termes de représentativité géographique, ces enquêtes ont vocation à donner des résultats au niveau national. En données annuelles, elles ne peuvent donc fournir des résultats fiables au niveau régional. Cependant, l'empilement des données sur plusieurs années permet de descendre à un niveau géographique plus fin. Pour cela, les taux moyen d'adhésion ont été calculés sur 3 ans.

La même méthodologie d'empilement a été retenue pour estimer le lien interindividuel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :



Conseil Régional Nord – Pas de Calais, Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation Atlas de la santé sociale des régions françaises, , Janvier 2010, 60 pages
http://www.sigale.nordpasdecals.fr/cartotheque/atlas/atlas_sante_region_france201001v2.pdf



LES PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE



PREMIERS ELEMENTS



Définition : Le sommet de la Terre de Rio en 1992 a été le terreau de la création des **Agendas 21** locaux. Lors de ce sommet, 49 pays ont adopté ce principe d'actions comprenant 21 engagements durables pour le 21^{ème} siècle. Les Agendas 21 locaux sont donc une déclinaison territoriale de ces engagements internationaux : ils regroupent les acteurs territoriaux engagés dans une perspective de développement durable, au premier rang desquels se trouvent les collectivités territoriales compte tenu de leur engagement pour le collectif et de leur capacité à mobiliser les différents partenaires territoriaux. Ce projet a donc pour objectif de mettre en œuvre progressivement le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Cette démarche prend la forme d'un programme d'actions qui répond à une prise de conscience de la part des territoires en termes d'amélioration de la qualité de vie des habitants, tout en préservant les ressources naturelles. Elle permet également de renforcer l'attractivité des territoires.

Pertinence par rapport au développement durable : Les Agendas 21 locaux sont donc une vision stratégique et politique du développement durable d'un territoire. Ils regroupent les aspects économiques, sociaux et environnementaux portés par la notion de développement durable et justifient les politiques engagées et à suivre permettant d'atteindre les objectifs de développement des territoires.

Nous nous intéresserons donc ici au nombre d'Agendas 21 régionaux, départementaux, communaux, intercommunaux, de pays, de syndicats de communes et de Parcs Naturels Régionaux **répertoriés** au sein de chaque région.

ANALYSE



Seize Régions françaises métropolitaines ont engagé une démarche d'Agenda 21 régional selon le site portail des démarches Agenda 21. L'état d'avancement de ces projets territoriaux de développement durable est différent selon le territoire concerné.

On constate également que ce sont les projets d'Agendas 21 communaux et intercommunaux qui se sont le plus développés ces dernières années avec un total de 697 Agendas communaux et intercommunaux répertoriés sur l'ensemble du territoire, fin octobre 2011. Ils représentent 87% des Agendas 21 recensés en France métropolitaine.

L'Île de France, Rhône-Alpes et Aquitaine sont les régions comptant le plus de démarches engagées sur leur territoire (respectivement 102, 73 et 70, fin octobre 2011).

A l'inverse, peu de démarches Agenda 21 sont recensées par le site portail de ces démarches en Franche - Comté (7), Alsace (8), Lorraine et Basse Normandie (12).

ILLUSTRATIONS

Nombre d'Agendas 21 répertoriés par région selon l'échelon territorial en octobre 2011

Région	Agendas 21 régionaux	Agendas 21 départementaux	Agendas 21 communaux	Agendas 21 inter-communaux	Agendas 21 de pays	Agendas 21 de syndicats de communes	Agendas 21 de PNR	Nombre d'Agendas 21 répertoriés sur le territoire régional
Alsace	0	1	6	1	0	0	0	8
Aquitaine	1	4	56	3	4	2	0	70
Auvergne	1	2	11	3	0	0	0	17
Basse-Normandie	1	1	5	3	1	0	1	12
Bourgogne	0	2	12	8	1	0	1	24
Bretagne	1	4	55	7	2	0	0	69
Centre	1	1	24	7	3	0	0	36
Champagne-Ardenne	0	0	3	11	0	0	1	15
Corse	0	1	2	15	0	0	0	18
Franche-Comté	1	2	4	0	0	0	0	7
Haute-Normandie	1	1	9	4	1	1	1	18
Ile de France	1	6	77	18	0	0	0	102
Languedoc-Roussillon	1	2	23	6	2	1	1	36
Limousin	1	2	35	4	0	0	0	42
Lorraine	0	0	4	5	1	2	0	12
Midi-Pyrénées	1	3	50	9	2	0	2	67
Nord-Pas-de-Calais	1	2	40	2	0	1	0	46
Pays de la Loire	1	0	35	11	0	0	1	48
Picardie	1	3	12	6	0	0	0	22
Poitou-Charentes	0	2	11	4	1	1	0	19
Provence-Alpes-Cote-d'Azur	1	5	25	7	0	0	0	38
Rhône-Alpes	1	2	59	5	0	3	3	73
France métropolitaine	16	46	558	139	18	11	11	799

Source : www.agenda21france.org au 30 octobre 2011

- Note : La source « Comité 21 » est par définition incomplète.

Exemple de décalage : « En Bretagne, la DREAL a dénombré en mai 2010, 91 collectivités et groupements engagés dans une démarche d'Agenda 21 en Bretagne (62 communes, 22 EPCI, 1 pays, 1 parc naturel, les 4 départements et la Région). Ce panorama ne comptabilise pas les démarches territoriales de développement durable autres qu'un Agenda 21.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Site Internet du Comité 21 : <http://www.comite21.org/index.html>
- Observatoire national des Agendas 21 locaux : <http://observatoire-territoires-durables.org/>

Annexe : Membres du groupe de travail sur les indicateurs de développement durable

Commission Développement Durable et Environnement de l'ARF Groupe de travail sur les indicateurs de développement durable

Animé par Myriam CAU, Vice-Présidente du Conseil Régional Nord – Pas de Calais en charge du Développement Durable, de la Démocratie Participative et de l'Evaluation

Réalisation technique : Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation du Conseil Régional Nord – Pas de Calais

Pierre-Jean Lorens, Directeur, pierre-jean.lorens@nordpasdecals.fr

Grégory Marlier, Chargé de mission, gregory.marlier@nordpasdecals.fr

Stéphane Humbert, Chargé de mission, stephane.humbert@nordpasdecals.fr

Guillaume Aracil, Stagiaire

Thomas Mazzini, Stagiaire

Participants :

Monique De Marco, Vice Présidente Région Aquitaine

Lionel Roucan, Vice – Président Région Auvergne

Gilles Deguet, Vice – Président Région Centre

Sophie Fonquernie, Vice Présidente Région Franche Comté

Daniel Beguin, Vice Président Région Lorraine

François Simon, Vice – Président Région Midi- Pyrénées

Françoise Dedieu-Casties, Vice Présidente Région Midi-Pyrénées

Annick Delhayé, Vice Présidente Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Guilhem Isaac Georges, Conseiller ARF

Jean Duverger, Région Rhône-Alpes

Pascal Combes, Région Aquitaine

Géraldine Monego, Région Auvergne

Claire Marie Cavaco, Région Basse – Normandie

Benjamin Lecointe, Région Basse Normandie

Olivier Lemaitre, Région Basse – Normandie

Marianne Paboeuf, Région Bretagne

Benoît Faucheux, Région Centre

Marie-Laure Fort, Région Centre

Sylvie Delorme, Région Franche Comté

Xavier Bigot, Région Midi – Pyrénées

Rodolphe Ghenon, Région Midi Pyrénées

Catherine Monnier, Région Midi-Pyrénées

Patricia Bruneau, Région Pays de la Loire

Thierry Lepasant, Région Pays de la Loire

Thomas Hutin, Région Picardie

Slim Thabet, Région Picardie

Pascale Benoit, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jacques Bonnabel, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

R Chaabane, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Naud, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christine Sanquer, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

MC Vallon, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Julien Balsen, Région Rhône-Alpes

Emilie Bret, Région Rhône-Alpes

Lydiane Bonnet, Région Rhône-Alpes

Raphaëlle Gauthier, Région Rhône-Alpes

Cécilia Pozzo, Région Rhône Alpes

Nadège Riotte, Région Rhône Alpes



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE ■